

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. MICHEL GERMAIN, président

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE LA COMPAGNIE MINIÈRE IOC À SEPT-ÎLES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 mars 2015 à 19 h
Centre des congrès de Sept-Îles
513, avenue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 MARS 2015

MOT DU PRÉSIDENT 1

LECTURE DES REQUÊTES :

M. LAURENT FORTIER 12

Mme LOUISE GAGNON

Regroupement pour la sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles 13

Mme LOUISELLE DUFOUR

Comité de défense de l'air et de l'eau 14

M. ANDRÉ MICHEL

Conseil de bande Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam 15

Mme STÉPHANIE PRÉVOST

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles 20

Mme MARJOLAINE BEZEAU 23

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR :

M. PATRICK LAUZIÈRE 25

Mme JULIE SIMARD 37

SUSPENSION

REPRISE DE L'AUDIENCE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. MARC FAFARD 41

Mme LOUISE GAGNON 54

M. JACQUES GÉLINEAU 61

Mme LOUISELLE DUFOUR 71

M. TERRY KENNEDY 80

M. DENIS BOUCHARD 90

Mme CHANTALE MALOUIN 98

M. ALEX BOUCHARD 100

Mme MARJOLAINE BEZEAU 105

MOT DE LA FIN 112

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 MARS 2015 À 14 H

SÉANCE DU 17 MARS 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le Projet décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles.

10 Bienvenu également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15 Je me présente, Michel Germain, et je suis le commissaire responsable de cette commission d'enquête, qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

20 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 29 janvier dernier. Cette lettre s'adressait au président du Bureau d'audiences publiques, monsieur Pierre Baril.

25 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.* »

30 Et c'est signé : *David Heurtel.*

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête du BAPE n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision ou de rendre une décision sur le projet. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par celui-ci.

35 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès au public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

40 De plus, une commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.

45 Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans la démarche d'analyse.

Par ailleurs, je dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

50 En outre, je me suis engagé à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55 Ainsi, j'ai un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et je dois agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

60 C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

65 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet fait également l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, rendra une décision sur le projet.

75 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

80 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation
environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est
disponible.

85 Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 9 mars dernier et sera d'une durée
maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre au plus tard le 8 juillet 2015.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de
procédure.

90 Je vous présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources
invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai
le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes du projet.

95 Toutes les demandes d'audience publique seront par la suite rendues publiques par le
BAPE.

100 Une pause de 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un
registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions
sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre
d'inscription à venir poser leurs questions.

105 Je rappelle aussi que l'audience publique est divisée en deux parties. Ainsi la première
partie débute ce soir. L'objectif de la première partie est de compléter l'information sur le projet.
Elle donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent,
de poser des questions et d'obtenir des réponses soir du promoteur, ainsi que des compléments
d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos
connaissances sur divers sujets.

110 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à
une réponse donnée par le promoteur ou une personne-ressource, mais bien les questions qu'ils
désirent poser.

115 Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ça ne veut pas dire que nous ne voulons pas
entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie de l'audience
publique, c'est-à-dire à compter du 14 avril prochain.

120 C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire « avis d'intention » disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE.

125 Je vous demande d'ailleurs de le signifier le plus tôt possible à notre coordonnatrice du secrétariat de la commission, qui est madame Marie-Josée Harvey, qui est à l'accueil, à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Faites savoir à notre coordonnatrice au plus tard – encore deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 31 mars prochain à 16 h.

130 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires, dans le cas des personnes qui nous font un mémoire écrit, quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit, au plus tard, le 9 avril prochain à midi.

135 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger afin de bien comprendre votre position.

Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position. Trois options sont donc possibles.

140 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit au promoteur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse.

145 La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures pour toute information qui serait déposée pendant les séances de l'audience publique. Donc, tous les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet, dans les centres de consultation, dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du BAPE.

150 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté aux centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux de Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de L'UQAM.

155 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet, aux centres de consultation régionale. Aussi la Webdiffusion

audio des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport par le ministre.

160 La commission organise maintenant une précision qui peut intéresser un certain nombre de participants. La commission organise une visite publique de terrain demain matin. Cette activité a été organisée avec la collaboration du promoteur bien entendu. Cette visite est organisée à l'intention autant de la commission que des personnes intéressées par le projet.

165 Afin de faciliter l'organisation de cette visite, nous vous demandons, ceux qui veulent participer à la visite demain matin à 10 heures, de vous inscrire auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la commission à l'arrière de la salle.

170 Ce qu'on a comme indication. Tout d'abord, on a un autobus qui a été prévu par le promoteur, et compte tenu de présence de la commission, il y a 17 places qui sont disponibles pour le public. Alors, normalement les premières personnes, si jamais il y avait plus que 17 personnes, donc, on va être obligé de dire : bien, les 17 premières personnes arrivées seront celles qui pourront venir faire la visite de terrain.

175 J'ai parlé de 10 heures. Donc, les gens intéressés, allez vous inscrire. On vous demande de vous présenter ici même à l'avant, dehors. Donc, à l'adresse, le 513, avenue Brochu à 9 h 45. Et on prévoit partir à 10 heures.

180 Donc, la visite devrait durer, sur place, 20 à 25 minutes. Le temps de se rendre, on rajoute un peu de temps. Donc, peut-être parler de 45 minutes. Bien entendu, la visite, ce n'est pas une visite de l'ensemble des installations d'IOC. C'est d'aller voir les quais numéro 1 et 2. Donc, avoir un aperçu des installations qui sont à cet endroit et ainsi que voir un peu le devant des quais. C'est l'objectif principal.

185 Il avait été question d'essayer de voir, de visiter l'endroit où des sédiments ont déjà été déposés par le passé. Mais après discussion, on nous informe que c'est recouvert de neige. Donc, on ne pourrait pas rien voir. Mais par contre, on nous a indiqué qu'il y aurait des photos qui seraient disponibles dans l'autobus pour voir à quoi ça ressemble cette aire de dépôt.

190 Donc, au cours de la visite, ce qu'on comprend aussi que la prise de photos est permise, bien entendu avec l'accord du promoteur. Vous êtes autorisés à demander des précisions au promoteur sur ce que vous voyez au cours de la visite. Mais idéalement, on est dans l'autobus, tout le monde est là. Donc, vous pouvez poser des questions. Le promoteur peut essayer d'y répondre. Bien entendu, la nuance à faire c'est que tout ce qui est répondu ou ce qui est posé
195 comme question n'est pas pris en transcription. Donc, il n'y a pas de trace, on n'aura pas de trace

audio ou écrite sur les questions-réponses. Mais c'est pour, à ce moment-là enrichir notre connaissance.

200 Bien entendu, c'est possible après ça, lorsqu'on reprend la séance demain après-midi, de revenir sur un sujet, et à ce moment-là, bien la question peut se poser avec un caractère un peu plus officiel, et ça sera pris, la réponse sera prise en transcription.

205 Donc, nous vous invitons à noter les questions pouvant générer des discussions. Et essayer de les poser en séance dans l'après-midi et ainsi obtenir des réponses provenant tant du promoteur que des personnes-ressources convoquées par la commission.

Je rappelle que la commission va être uniquement en observateur et à ce titre elle ne fera aucune intervention sur le site lors de la visite. Donc, je vais simplement regarder et écouter.

210 Donc, je le rappelle, on parle de la visite sur le terrain 20 à 25 minutes. Donc, environ trois quarts d'heure pour revenir ici après.

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

215 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous et à la commission; à ma gauche, il y a la table des analystes du BAPE immédiatement à gauche, un peu plus loin celle des personnes-ressources, et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, je rappelle la table de l'équipe de la commission qui est à l'accueil; à ma droite, la table des représentants du promoteur et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

225 Je rappelle que l'inscription pour les questions se fait à l'accueil. Donc, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions sont admises par intervention sans sous-questions. Cette règle permet au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Habituellement, les gens, les premières questions qu'ils posent, ce sont les questions souvent qui sont les plus importantes. Et il se crée aussi une dynamique.

230 Des fois, bien, quelqu'un voulait poser une question puis quelqu'un qui l'a précédé l'a posée. Mais vous pouvez venir vous réinscrire bien entendu, une fois que vous êtes venus poser des questions.

235 Je rappelle que toutes les questions du public, je l'ai mentionné un peu en camp préparatoire, mais maintenant il y a des gens aussi qui n'étaient pas là. Je rappelle que toutes les questions du public comme les réponses qui sont données par le promoteur et les personnes-ressources, doivent m'être adressées. S'il y a lieu, je dirigerai les questions aux personnes

concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne-ressource ou autre initialement interpellée.

240 Également, je vous demande d'éviter les préambules à vos questions, surtout si se sont comme des commentaires ou des prises de position. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera pas permis de commenter la réponse obtenue.

245 Par ailleurs, je peux intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de la question. Donc, je peux poser des questions complémentaires à votre question.

Vous êtes bien sûr, comme je l'ai dit tout à l'heure, les bienvenues pour vous réinscrire.

250 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement, c'est fort possible que ça arrive, devront être traitées dans un délai d'environ 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. C'est une règle, mais si ça pose un problème, à ce moment-là les personnes-ressources peuvent contacter nos analystes pour voir dans quel délai la réponse peut être donnée. C'est sûr quand c'est une information existante, donc c'est plus rapide pour la fournir. Mais si ça nécessite un développement ou une recherche, il peut y avoir un délai supérieur à 48 heures.

260 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, dans les procédures standards, normalement celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentielle ». Je permettrai alors aux personnes concernées, donc les détenteurs du document, d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

265 Les motifs peuvent être invoqués par écrit dans une lettre de transmission avec l'information demandée.

270 Je rappelle que la commission est à la recherche d'informations et pas nécessairement de documents. Alors, quand ça pose des problèmes, vous pouvez voir, que là j'essaie de voir qu'est-ce qu'on a besoin comme information et est-ce qu'on peut obtenir l'information demandée sans nécessairement passer par un dépôt complet d'un document.

275 Si un document a été déposé avec la mention « confidentielle », je rendrai ensuite une décision écrite à l'effet de rendre public en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue, bien entendu, publique.

280

Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat. Donc, si la commission retourne le document parce qu'il n'est pas nécessaire à ses travaux, la commission n'en tiendra pas compte.

285

Bien entendu, s'il y a décision écrite qui est rendue, les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission. Bien entendu, des questions de document confidentiel, ultimement, les gens, les détenteurs de documents peuvent avoir des recours jusqu'en Cour supérieure, par exemple, pour empêcher une commission d'obtenir l'information.

290

Donc, on a quand même un processus formel, et c'est pour ça que, comme je vous dis, étant donné que ça peut être un processus très long et lourd, alors c'est pour ça que quand on dit on veut une information, on regarde si nous sommes capables d'obtenir l'information précise que nous cherchons.

295

Le participant qui désire donner de son côté une information ou déposer un document à la commission, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle ou non de cette information, ou sur le respect notamment des droits d'auteur, c'est très important, parce que nous devons respecter les droits d'auteur pour ce qui est de la diffusion de documents, donc peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

300

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. C'est important. On veut essayer de minimiser la gestion du papier, parce que nous, dès que la commission reçoit un document et décide de le déposer. Bien, ça veut dire il y a un certain nombre de copies papier qui sont faites. Par contre, les commissions, dans des documents plus spécialisés peuvent, notamment quand il y a des droits d'auteur, qu'on ne peut pas les diffuser. Bien, à ce moment-là on les met en référence bibliographique à nos rapports.

305

Donc, ça veut dire que quelqu'un qui veut intéresser la commission vers des documents peut simplement donner des références bibliographiques. Si la commission le juge opportun, à ce moment-là, la commission va essayer de mettre la main sur le document pour en prendre connaissance.

310

Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire, afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

315 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Donc, à
ma gauche, plus loin, vous avez Marie Conilh De Bessac et Yvon Deshaies plus près de moi, qui
sont analystes. À l'arrière de la salle, vous avez notre conseiller en communication, monsieur
Alexandre Corcoran-Tardif, et notre coordonnatrice que j'ai déjà nommée, madame Marie-Josée
Harvey.

320 Madame Karine Laperrière assure le travail de sténotypie. Et du Centre de services
partagés, au fond à gauche, vous avez messieurs Richard Grenier et Maxime Légaré qui assurent
la logistique des travaux de la commission.

325 Vous avez également à distance monsieur Pierre Dufour qui est du BAPE, qui est chargé
de la Webdiffusion audio des séances.

330 De plus, si des gens se sont posé la question, outre le caméraman à l'arrière, j'aimerais
vous signaler la présence d'une caméra fixe qui est sur un trépied, qui est installée au fond de la
salle, afin d'enregistrer la séance. C'est pour faire des tests, notamment, on veut voir qu'est-ce
que ça donne dans une vue d'ensemble. Éventuellement, ces tests-là, s'ils sont concluants, ça
pourrait servir uniquement d'appui au travail de sténotypie, si la sténotypiste n'était pas présente
dans la salle. Parce que lorsqu'une sténotypiste n'est pas présente ça peut être difficile de savoir
qui parle ou quand il y a beaucoup de personnes-ressources notamment. Donc, on veut voir
335 qu'est-ce que ça donne au niveau qualité de l'image.

Donc, c'est un genre de projet pilote et merci de votre compréhension, de nous permettre
d'améliorer l'efficacité de nos services éventuellement, puis surtout qu'éventuellement, si la
qualité était bonne, bien ça pourrait peut-être être projeté aussi sur Web. Mais on n'a vraiment
340 aucun engagement à ce sujet-là, mais on va voir qu'est-ce que ça va donner au niveau prise
vidéo.

Maintenant, je vais inviter, on va faire la présentation des personnes-ressources. Je vais
inviter le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Alors, Monsieur Patrick
345 Lauzière, bonjour. Alors, si vous présentiez les gens qui vous accompagnent.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

350 Bonsoir. Alors, je vais me présenter d'abord. Patrick Lauzière, je suis le directeur de
l'environnement et du développement durable pour la compagnie minière IOC. Je suis
accompagné d'une équipe de spécialiste de la firme WSP, anciennement Génivar.

Alors, j'ai à ma droite, monsieur Jean Lavoie, qui est géographe. Un petit peu plus loin le
docteur Julie Simard qui est géomorphologue. Et on a Mélanie Lévesque qui est océanographe et

355 spécialiste au niveau du benthos. J'ai également dans la salle notre vice-présidente, madame
Nicole Piggott, vice-présidente ressources humaines, santé et sécurité environnement et relations
externes. J'ai également à sa gauche monsieur Sony Aucoin qui est surintendant aux opérations
portuaires chez nous à IOC.

360 Merci. Je m'excuse, j'ai omis. On a également quelqu'un de disponible de la firme WSP
également en ligne, au besoin, madame Catherine Tardif-Laporte qui est chimiste, pour des
questions peut-être plus pointues si le besoin s'en fait sentir.

LE PRÉSIDENT :

365 Très bien, merci. Maintenant, du côté des personnes-ressources qui sont à ma gauche.
Nous allons commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Michon.

370 **M. PIERRE MICHON :**

Bonsoir. Alors, Pierre Michon, je suis coordonnateur pour les projets de dragage et
d'aménagement portuaire à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique.
Je suis accompagné de Charles-Olivier Laporte qui est chargé de projet, à ma gauche. Il y a aussi
375 à ma gauche, monsieur Michel Levasseur, qui est représentant de la Direction régionale de la
Côte-Nord. Puis dans la salle il y a aussi monsieur Guy Desbiens qui est au Centre de contrôle
environnemental du Québec, et aussi représentant d'Urgence-Environnement pour la Côte-Nord.

LE PRÉSIDENT :

380 Très bien, merci. Du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Mme MARJOLAINE BESSETTE :

385 Bonsoir. Mon nom est Marjolaine Bessette, je représente le ministère Forêts, Faune et
Parcs. Je travaille à la Direction régionale ici à Sept-Îles. Je suis analyste.

LE PRÉSIDENT :

390 Merci. Du côté du MAPAQ, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. ALAIN CÔTÉ :

Alain Côté, je suis directeur régional du ministère ici en région.

395

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Maintenant, l'Administration portuaire de Sept-Îles.

400

Mme MANON D'AUTEUIL :

Bonsoir. Manon D'Auteuil, directrice de l'ingénierie et développement durable pour le port de Sept-Îles.

405

LE PRÉSIDENT :

Merci. Du côté de la Ville de Sept-Îles.

410

M. JEAN-FRANÇOIS GRENIER :

Bonsoir. Jean-François Grenier, chef de division Environnement pour la Ville de Sept-Îles. Je suis accompagné de monsieur Denis Tétreault, directeur service urbanisme.

415

LE PRÉSIDENT :

Merci. Maintenant, je veux signaler également que demain nous allons avoir possibilité de poser des questions à des représentants d'un ministère fédéral, notamment Environnement Canada. On aura monsieur Louis Breton et madame Brigitte Cusson qui seront disponibles demain après-midi. De Pêches et Océans Canada nous allons avoir madame Annick Gagné qui va être disponible dans l'après-midi. Et de Transport Canada, monsieur Seng Kruy et madame Chantal Gravel qui vont être disponibles demain après-midi et s'il y a lieu demain en soirée.

420

425

Je signale également que si besoin est, nous avons également un contact avec le secrétariat aux Affaires autochtones, contact écrit. Donc, si nous avons des questions, des demandes de précision au secrétariat concernant des questions autochtones, donc nous avons un contact écrit.

430

435

**LECTURE DES REQUÊTES
M. LAURENT FORTIN**

440

LE PRÉSIDENT :

445

Maintenant, dans la deuxième étape avant d'inviter le promoteur à faire sa présentation, je vais inviter chaque requérant qui le désire à venir à la table des intervenants ici, lire sa requête d'audience publique. Ici j'ai un ordre d'inscription qu'on a noté. Ce n'est pas compliqué, c'est l'ordre dans lequel nous avons codifié les requêtes d'audience publique.

450

Alors, je demande aux gens de s'en tenir aux motifs présentés au ministre dans leur requête, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique. Ainsi, je me réserve le droit d'interrompre, de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

Tout d'abord, je vais inviter monsieur Laurent Fortier à s'avancer. Bonsoir, Monsieur Fortier.

455

M. LAURENT FORTIER :

Bonsoir Messieurs, dames. Concernant ma demande d'audience, je vais lire textuellement ce que j'ai écrit, puis je vais corriger un petit bout, là :

460

« J'aimerais vous faire part que je suis inquiet du dragage d'IOC et que je demande des audiences du BAPE à ce sujet. Le chenal qui servait pour la navigation de navires de petits tonnages, comme le Relais Nordik antérieurement et le Bella Desgagnés maintenant, et quelques autres se rétrécissent, car le quai des remorqueurs était auparavant entretenu. Depuis quelques années, il ne l'est plus, et la pointe se prolonge plus avant vers – et c'est là que je corrige – vers l'île aux Basques. Le chenal se rétrécit non pas vers pas le Golfe du Saint-Laurent, mais vers l'île aux Basques.

465

470

Je m'inquiète aussi pour la Baie de Sept-Îles elle-même qui est ainsi privée de la recharge en sable qui ralentissait l'érosion des berges dans le secteur face à la ville puis dans le contour de la Baie. Le sable qui est noyé, là, dans cette passe-là, on ne l'a pas en apport sédimentaire régulièrement. Il est noyé en eau profonde. »

Ça fait que c'était le but de mon intervention.

475

Mme LOUISE GAGNON

480

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter le Regroupement pour la sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles, madame Louise Gagnon. Bonsoir, Madame.

485

Mme LOUISE GAGNON :

Bonsoir.

490

« Le Regroupement pour la sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles est un comité citoyen de Sept-Îles qui est préoccupé par la baie depuis près de 4 ans maintenant. En tant qu'organisation reconnue par le milieu, nous demandons la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le programme décennal d'entretien des installations portuaires de la compagnie IOC à Sept-Îles.

495

Nous aimerions porter à votre attention que le Regroupement n'a pas été consulté parmi les parties prenantes comme IOC l'a fait pour d'autres organismes. Pourtant, IOC connaissait l'intérêt de notre groupe pour la baie, ayant déjà été en contact pour des demandes d'accès à l'information. Le fait d'être consulté après la recevabilité de l'étude d'impact nous a empêchés d'avoir une réelle influence sur le projet.

500

À notre avis, les raisons pour lesquelles ce projet requiert des audiences publiques sont : l'effet cumulatif relié à de multiples utilisateurs de quais ou autres usages, incluant les rejets des boues d'étangs aérés par la municipalité. À ce jour, Il n'y a pas de gestion globale et intégrée de la Baie de Sept-Îles.

505

D'autres sources de contamination sont présentes dans la zone d'étude et elles contribuent potentiellement à détériorer le milieu, par exemple contamination de la nappe phréatique chez IOC, quai des pétroliers, et cetera.

510

Certaines informations présentes dans l'étude d'impact sont parfois erronées ou incomplètes ou caduques, ceci nous empêchant de bien juger des impacts du dragage.

515 *Nous aimerions discuter de la participation citoyenne au programme de suivi. La gestion terrestre des sédiments n'a pas été suffisamment précisée.*

Le site de dépôt marin n'est pas suffisamment documenté, compte tenu que d'autres l'utilisent aussi.

520 *La Baie de Sept-Îles est un territoire écologique doté d'une grande biodiversité que le BAPE a reconnu, le BAPE de Mine Arnaud entre autres, qui dit que « certains secteurs de la baie de Sept-Îles présentent actuellement des signes de contamination et que des quantités importantes de polluants continuent d'y être déversées. »*

525 *Enfin, l'impact de l'effluent de Mine Arnaud (si le projet se concrétise) sur la Baie des Sept-Îles et sur ses écosystèmes n'a pas été suffisamment documenté. »*

Et voilà.

530 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Nous allons maintenant inviter le Comité de défense de l'air et de l'eau, madame Louiselle Dufour. Bonsoir, Madame.

535

Mme LOUISELLE DUFOUR :

540 *« Le Comité de défense de l'air et de l'eau est un Comité de citoyens préoccupés par l'eau et les sédiments de la Baie de Sept-Îles. À notre avis des informations sont manquantes pour savoir si le programme décennal d'entretien des installations portuaires de la compagnie IOC à Sept-Îles est acceptable.*

545 *Contamination des sédiments au-dessus du CEO pour plusieurs HAP et le mercure au quai numéro 1. Le promoteur ne peut nous confirmer comment va se faire la gestion terrestre.*

Pour ladite contamination des sédiments au-dessus du CEO, il ne peut nous confirmer la quantité de sédiments par gestion terrestre.

550 *Pour ladite contamination des sédiments au-dessus du CEO, il ne peut nous confirmer d'où vient la contamination.*

555 *Pour les sédiments du quai numéro 1 et numéro 2, nous n'avons aucune information sur la quantité milligramme par kilogramme pour le manganèse et le soufre total.*

Dans la zone restreinte, le manganèse dans un échantillon (berge) se situe entre B et C, le promoteur ne peut nous confirmer pourquoi.

560 *Il y a contamination de la colonne d'eau à certaines profondeurs pour le plomb, cuivre et argent. Pour le CPVA chronique et/ou aigu dans la zone restreinte. Le promoteur ne peut nous confirmer pourquoi.*

565 *Aucune mesure de la colonne d'eau au quai numéro 1, pourtant il y a même un dépassement de CEF pour un HAP.*

Pour le programme de suivi du dragage nous le jugeons incomplet, un exemple : le promoteur ne veut pas mesurer les MES.

570 *Le Comité de défense de l'air et de l'eau n'a pas été consulté, pourtant le promoteur connaissait notre intérêt pour la Baie de Sept-Îles.*

575 *Le promoteur ne peut nous confirmer la quantité de sédiments dragués au quai numéro 1 et numéro 2, dû au changement hydrodynamique. Aucune modélisation hydrodynamique n'a été faite par le promoteur.*

Pour toutes ces raisons, cela nous porte à croire qu'un BAPE nous apporterait des informations pour conclure si le projet est acceptable. »

580

M. ANDRÉ MICHEL

LE PRÉSIDENT :

585 *Merci. Je vais maintenant inviter le Conseil de bande Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam, monsieur André Michel à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.*

M. ANDRÉ MICHEL :

590 *Bonsoir, Monsieur le président.*

« Monsieur le ministre,

595 *La présente vise à vous faire part de la demande officielle du conseil de bande Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (ITUM) pour une enquête et des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) quant au programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires à Sept-Îles de la Compagnie minière IOC (le « Projet »).*

600 *Le Projet vise, selon l'étude d'impact du Projet, à maintenir une profondeur suffisante pour assurer la navigation des bateaux servant au transbordement du minerai de fer d'IOC.*

605 *Les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam affirment des droits ancestraux, dont le titre indien, et des droits issus de traités dans et sur tout leur territoire traditionnel (Nitassinan), y compris à l'égard des ressources naturelles s'y trouvant, et ils s'opposent à tout projet de développement dans leur territoire traditionnel sans leur consentement. Les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam n'ont jamais cédé ou autrement perdu ces droits.*

610 *Les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam n'ont jamais été moindrement consultés ni accommodés quant aux installations portuaires d'IOC et n'ont jamais donné leur consentement à de telles infrastructures. En fait, les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam ont déposé une procédure à la Cour supérieure du Québec pour mettre fin à la violation de leurs droits par IOC et afin de protéger et faire reconnaître leurs droits dans leur Nitassinan, y compris à l'intérieur de la région de la Baie de Sept-Îles.*

615 *Les présents commentaires sont soumis sous toutes réserves des droits des Innus de Uashat Mak Mani-Utenam et sous toutes réserves des procédures judiciaires.*

LES INNUS DE UASHAT MAK MANI-UTENAM

620 *Les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam et leurs ancêtres ont bien avant le contact avec les Européens, et ce jusqu'à ce jour, utilisé et fréquenté le Nitassinan au Québec et au Labrador en pratiquant leur mode de vie unique qui comprend notamment la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette.*

625 *Le Projet se situe entièrement dans le Nitassinan et fait partie du territoire communautaire de la région de la Baie des Sept-Îles détenu et utilisé traditionnellement et à l'heure actuelle par l'ensemble des Innus de Uashat Mak Mani-Utenam. Ce territoire communautaire revêt une très grande importance pour les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam.*

630 *Les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam désignent et ont traditionnellement désigné ce territoire communautaire par le nom de « Uashat » en langue innue. Les îles de la Baie des Sept-Îles portent également des noms innus.*

635 *Avant l'arrivée d'IOC dans la région de Sept-Îles et avant même l'arrivée des Européens, les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam et leurs ancêtres fréquentaient et utilisaient cette partie du Nitassinan tel que le font des propriétaires, sur une base régulière. Ils y exerçaient sur une base régulière leurs activités traditionnelles, y compris la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette, selon le mode de vie innu et notamment à des fins de subsistance.*

640 *Les nombreux développements industriels, dont ceux d'Hydro-Québec et d'IOC, et la construction de villes, de chalets et d'établissements de villégiature dans la Baie des Sept-Îles ont eu des effets dévastateurs pour les Innus, notamment en les empêchant de fréquenter et d'occuper de grandes parties de leurs terres traditionnelles et en détruisant la faune et la flore nécessaires à la poursuite de leurs activités traditionnelles et au maintien de leur mode de vie innu.*

645 *Les Innus ont néanmoins continué leurs pratiques, coutumes et traditions et activités traditionnelles dans la mesure du possible dans la région de la Baie des Sept-Îles.*

650 *Voici quelques-unes des activités traditionnelles que les Innus et leurs ancêtres ont toujours pratiquées, et ce encore aujourd'hui, dans la région de la Baie des Sept-Îles : chassé, piégé, pêché, cueilli et autrement récolté, utilisé et joui des ressources naturelles de la région, incluant (non limitativement) le castor, le canard, le huard, l'outarde, le lièvre, le loup-marin, la truite, le corégone, le saumon, la poule de mer, la plie, le hareng, le capelan, les palourdes et autres crustacés, les plaquebières, les fraises, les bleuets, les graines rouges, les pimbinas, et les camarines;*

655 *habité et résidé dans cette région selon un mode de vie spécifique;*

tiré des bénéfices économiques de cette région;

utilisé les rivières et eaux de cette région pour leurs activités traditionnelles, incluant pour le

660 *transport et l'alimentation;*

exercé des traditions spirituelles et culturelles dans cette région; et

survécu comme membres d'un peuple dans cette région.

665 *ITUM a été stupéfait de noter que l'étude d'impact du Projet fait abstraction totale des Innus. L'étude ne fait tout simplement aucune mention des Innus, de leurs droits ou de leur occupation historique et actuelle de la région de la Baie des Sept-Îles. Forcément donc, l'étude d'impact ne traite aucunement des impacts du Projet sur la pratique des activités traditionnelles des Innus de Uashat Mak Mani-Utenam.*

670 *ITUM ne peut que condamner ce trou majeur dans l'étude. Mais il faut dire qu'ITUM n'est nullement surpris de ce manque total de souci envers les Innus étant donné qu'IOC ne s'est jamais soucié du fait que ces installations portuaires, tout comme l'ensemble de leur mégaprojet à*

675 *Schefferville et Labrador City, ainsi que leur chemin de fer, ont écarté les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam de leur territoire traditionnel, violé leurs droits et bouleversés leur culture traditionnelle.*

IMPACTS DU PROJET

680 *La réalisation du Projet aurait d'importantes conséquences sur le mode de vie des Innus de Uashat Mak Mani-Utenam, et ce, au niveau culturel, spirituel, social, communautaire et économique. ITUM demande une enquête et des audiences publiques en bonne et due forme pour assurer que ces conséquences ne soient pas balayées sous le tapis comme c'est le cas dans l'étude d'impact d'IOC.*

685 *Malgré que l'étude d'impact ne fait nullement mention des activités des Innus et donc des effets sur celles-ci, IOC admet tout de même dans l'étude que le Projet aura des impacts sur le milieu humain : la mobilisation du chantier et l'ensemble des travaux sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'utilisation du territoire en raison de conflits d'usage, notamment en ce qui a trait à la sécurité nautique, à la pêche commerciale et au récréotourisme.*

690 *Par contre, les mesures d'atténuation prévues pour limiter de tels impacts se limitent à des mesures de communication et de coordination. De telles mesures ne suffiront pas à éviter, atténuer et compenser pour les impacts sur les activités traditionnelles des Innus. Et de toute manière, il est pourtant difficile de mettre en oeuvre des mesures de communication et de*
695 *coordination lorsqu'IOC ne semble n'avoir fait aucun effort pour prendre connaissance des activités des Innus.*

700 *Il est pourtant bien connu que la région de la Baie des Sept-Îles représente autant un lieu de reproduction qu'une halte migratoire pour de nombreux oiseaux marins et que la chasse traditionnelle aux bernaches à cet endroit par les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam est une activité traditionnelle très prisée pour ceux-ci.*

705 *Il est également bien connu que la Baie des Sept-Îles et ses environs est une zone importante de pêche par les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam et notamment pour la crevette, crabe, homard, omble de fontaine anadrome, capelan, moule, morue, pli, grand corégone. De plus, la rivière Hall qui tombe dans ta Baie de Sept-Îles est un endroit traditionnel de pêche au saumon dont l'environnement est très fragile.*

710 *ITUM a de nombreuses préoccupations quant aux impacts du Projet sur ces activités traditionnelles, lesquels sont passés sous silence dans l'étude d'impact.*

715 *L'étude d'impact néglige également d'étudier et d'analyser de manière sérieuse les impacts cumulatifs du Projet, particulièrement ceux liés aux activités portuaires d'IOC (lesquels font en sorte que ce Projet est même nécessaire) et à l'industrialisation de la région de la Baie des Sept-Îles. Au lieu d'analyser ces impacts cumulatifs, l'étude tente de dissimuler les impacts du Projet derrière ces impacts cumulatifs. Par exemple, IOC note dans l'étude que le Projet aura des impacts sur la faune aquatique mais ne considère pas qu'ils soient graves étant donné les impacts existants des navires.*

720 *Les travaux se dérouleront près d'une zone où la circulation des bateaux est déjà relativement fréquente et les bruits omniprésents. La perturbation résultant des activités de dragage, jugée faible, ne devrait donc pas influencer davantage sur la distribution des mammifères marins dans la baie.*

725 *L'intensité de l'impact est forte. Bien que récurrent, l'impact sur la faune aquatique sera ponctuel, de courte durée à chaque fois et de faibles probabilités d'occurrence. Ainsi, l'importance de l'impact résiduel sur la faune aquatique est jugée moyenne.*

730 *ITUM a d'ailleurs de nombreuses préoccupations quant à l'impact de la pollution causée par les activités portuaires d'IOC ayant donné naissance à ce Projet. ITUM se pose beaucoup de questions quant à l'impact sur les écosystèmes de la baie et de ses environs - et donc sur ses activités traditionnelles qui dépendent de la santé de ces écosystèmes - par la contamination causée par les activités portuaires d'IOC, dont sous forme de contamination d'hydrocarbures, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et des boulettes d'IOC.*

735 **CONCLUSION**

740 *En somme, le Projet priverait certainement les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam de la jouissance d'une partie de leur Nitassinan, en raison de la diminution des terres et des ressources naturelles disponibles pour le maintien de leur mode de vie traditionnel, du stress exercé sur l'écosystème de la région, de l'atteinte à l'intégrité du territoire et à l'occupation du territoire par les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam, de l'atteinte au mode de vie, à la culture et aux pratiques, coutumes et traditions des Innus de Uashat Mak Mani-Utenam, de l'atteinte aux générations futures et de l'atteinte à leur liberté et à leurs responsabilités ainsi qu'à la sécurité et l'intégrité de leurs personnes.*

750 *Le Projet porterait atteinte à l'exercice par les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam de certains de leurs droits et activités d'exploitation et ITUM exige donc que le gouvernement du Québec remplisse ses devoirs de consultation et d'accommodement envers les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam quant au Projet. Il faut noter que le gouvernement n'a d'ailleurs jamais consulté*

ou accommodé les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam, ni autrement tenu compte des impacts sur les droits de ceux-ci quant aux itérations antérieures de ce Projet.

755 Cependant, ITUM considère également qu'une enquête par le BAPE accompagnée d'audiences publiques est nécessaire pour faire ressortir un portrait complet des impacts du Projet, particulièrement sur les Innus, ce que l'étude d'impact n'a certainement pas fait.

760 Comme le note l'étude d'impact, les activités prévues dans le Projet n'ont pas fait l'objet d'un BAPE dans leurs itérations passées. Mais il s'agit d'une raison de plus pour en faire un cette fois-ci pour finalement avoir un portrait juste des impacts de ces activités, y compris sur les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam.

765 Dans l'attente d'un suivi de votre part, nous vous prions d'accepter, Monsieur le ministre, nos meilleures salutations. »

 Puis ça a été signé par mon supérieur immédiat qui est Jean-Claude Therrien-Pinette.

 Merci beaucoup.

770 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vous remercie.

775

Mme STÉPHANIE PRÉVOST

780 **LE PRÉSIDENT :**

 Nous avons le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord. Donc, ils vont être absents, dont je voulais mentionner. Donc, leur requête va être déposée sur le site Internet du BAPE. Donc, les gens pourront prendre connaissance des motifs.

785 Nous avons également la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, madame Stéphanie Prévost.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

790 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

795

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

« Monsieur le Ministre,

800

Faisant suite à l'avis publié le 16 octobre dernier sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI), organisme de sensibilisation et de concertation, intervenant sur le territoire de Sept-Îles dans des dossiers liés à l'environnement et au développement durable depuis maintenant 35 ans, demande qu'une audience publique sur le Programme de dragage d'entretien des installations portuaires IOC soit effectuée en vertu de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional qu'impose la Loi sur la qualité de l'environnement.

805

810

La CPESI a assisté à la séance d'information publique tenue le 11 novembre dernier par le BAPE, lu et analysé l'étude d'impacts sur l'environnement du promoteur, pris connaissance de la documentation soumise par le Bureau d'audiences publiques et considéré les pratiques de l'entreprise dans les dernières années pour étayer sa réflexion sur ce dossier. Quoique notre organisation ne soit pas farouchement opposée à ce programme nécessaire aux bonnes opérations de l'entreprise, les préoccupations qui nous incitent à demander cette audience sont nombreuses et peuvent être résumées comme suit :

815

Des éléments importants méritent une attention particulière, une contamination connue en fer, les matières en suspension, et les principales études s'y rattachant remontent à plus d'une dizaine d'années;

820

Le site de dépôt terrestre des sédiments contaminés n'étant pas déterminé à cette étape, ceci hypothèque la participation adéquate des organismes environnementaux et de la population puisqu'il est impossible d'identifier l'ensemble des risques, des impacts possibles, ou des bonifications à suggérer sur l'ensemble du programme de dragage puisqu'aucune information n'est transmise à ce sujet;

825

Depuis le dernier programme de dragage décennal, le territoire de la Baie de Sept-Îles a été identifié comme une zone importante de conservation d'oiseaux (ZICO) qui inclue les ACOA à proximité du site du promoteur. À ce titre, le promoteur ne doit se substituer à mettre en place des

830 mesures de prévention, d'atténuation corrective ou de compensation adéquate qui pourraient être
élaborées entre autres en partenariat avec le comité de suivi de la ZICO;

835 Bien que la CPESI s'est dite préoccupée par le projet et qu'elle souhaitait recevoir
davantage d'informations sur plusieurs aspects du projet lors du sondage qu'a effectué le
promoteur en mai 2013, le promoteur n'a pas tenté de répondre aux questions de l'organisation
de façon satisfaisante avant la séance d'information publique prévue par la loi en novembre 2014;

840 Dans les 10 dernières années, des initiatives consultatives importantes telles que le Comité
communautaire consultatif de la Compagnie minière IOC ont été abolies sur le territoire de Sept-
Îles;

845 Le contexte social (entre autres l'augmentation de la volonté des citoyens à être consulté)
et environnemental de Sept-Îles (entre autres la caractérisation de la baie, et la considération aux
effets cumulatifs) a fortement évolué depuis la dernière demande du promoteur en 2003. Ce
dernier ne semble pas en tenir compte dans son étude d'impacts sur l'environnement;

850 Bien que le promoteur ait rencontré l'entreprise PurMer, notre Corporation ne comprend pas
que la présence de cette entreprise maricole active dans le secteur n'ait pas été prise en
considération par l'étude d'Impact effectué par IOC.

855 La présente a donc pour objet de vous demander, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la
qualité de l'environnement de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
pour que soit tenues des audiences publiques préalablement à l'octroi d'un certificat d'autorisation
pour le Projet de programme de dragage, d'entretien des installations portuaires d'IOC.

860 Toutefois, selon votre volonté, la Corporation de protection de l'environnement vous informe
qu'elle est très ouverte à une médiation avec la compagnie minière IOC en remplacement d'une
audience publique en bonne et due forme si vous jugez, comme nous, que des éléments motivant
notre demande s'y prêtent et que les circonstances le permettent.

Espérant le tout conforme à vos attentes et dans l'espoir d'une réponse favorable à notre
demande, veuillez recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs. »

LE PRÉSIDENT :

865 Je vous remercie, Madame.

870

Mme MARJOLAINE BEZEAU

LE PRÉSIDENT :

875

Et enfin je vais inviter, madame Marjolaine Bezeau. Bonsoir, Madame.

Mme MARJOLAIN BEZEAU :

880

Bonsoir.

885

« Alors, comme simple citoyenne, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur mes inquiétudes en ce qui concerne le programme décennal d'entretien des installations portuaires de la compagnie IOC de Sept-Îles.

890

Voici les raisons pour lesquelles, à mon avis, ce projet requiert des audiences publiques. Anciennement, le dragage se faisait à l'ancien quai des remorqueurs là où le sable non contaminé s'accumulait en grande partie. Comme ce quai a été abandonné, du dragage sera requis plus fréquemment au quai numéro 2 et numéro 1. Quel volume sera dragué? On ne le sait, car cela n'a pas été modélisé. Par contre, les sédiments dragués à ces deux quais seront davantage contaminés. Ce qui requiert, à mon avis plus de détails quant aux différents contaminants présents dans ces sédiments.

895

Comme utilisatrice de la Baie de Sept-Îles, je suis inquiète quant à la méthode utilisée pour l'élimination de ces sédiments. Que se soit pour le site de rejet en mer ou celui terrestre, peu d'informations nous sont transmises quant aux impacts sur la vie marine, les nappes phréatiques et la faune aviaire. De plus, nous apprenions à la séance d'information que plusieurs utilisateurs rejetaient sur le même site en mer.

900

Environnement Canada dit, et je cite – dans le document 4191-15-S007-3 qui dit : « Selon ce recueil de Macdonald et compagnie, des effets sur des organismes (essais de toxicité) sont observés à partir de 20 000 milligrammes par kilogramme de fer dans les sédiments, soit 2%. À partir de 40 milligrammes par kilogramme de fer, des effets sévères sont observés. »

905

Dans le document de réponses aux questions, la deuxième série, le promoteur mentionne à la page 7, des résultats de fer – dans Génivar, 2003 - allant jusqu'à 48 grammes par kilogramme, donc 48 milligrammes par kilogramme. Si de tels résultats étaient encore observés dans les

910 *prochaines caractérisations, nous recommanderions la réalisation de bioessais afin d'évaluer la toxicité des sédiments.*

915 *Suite à mon questionnement, lors de la séance d'information donnée par le BAPE, j'apprenais qu'aucune étude n'existe quant à la possible contamination des chairs de mollusques, des chairs de poissons ou de la chair de la faune aviaire consommée par les utilisateurs de la Baie de Sept-Îles.*

J'aimerais rappeler qu'il y a également un élevage de moule à proximité du site de rejet en mer.

920 *Sans être peut-être mortel à la consommation humaine, qu'est-ce qui me rassurera quant à la qualité de la chair de ces moules ou des autres produits que nous consommons dans la région, que ce soit les fruits de mer, mollusques, poissons, faunes aviaires, en parlant des canards et des outardes, pouvant être récoltées dans la Baie de Sept-Îles.*

925 *Lors de la soirée d'information, plusieurs questions de citoyens et de regroupement sont demeurées sans réponse ou floues. Ce n'est pas ce que j'appelle être transparent de la part de IOC.*

930 *Certains documents doivent être obtenus par voie d'accès à l'information ce qui me semble contradictoire avec le fait de faciliter la participation citoyenne.*

935 *Je trouve également qu'il y a de l'improvisation quant à la gestion des sédiments en milieu terrestre. On ne semble pas connaître d'avance les sites de dépôt et comme cela ne demande qu'un certificat d'autorisation de la part de IOC, aucune consultation publique n'est demandée.*

940 *Avec le peu d'information à ma disposition, comment puis-je, comme citoyenne, pouvoir me prononcer sur les risques que peuvent entraîner ce projet de dragage. Depuis plus de 20 ans maintenant que j'habite le pourtour de la Baie de Sept-Îles, les plages ne sont plus aussi belles, la recharge en sable ne se fait plus. Serait-ce un impact des nombreux dragages? C'est une question que je pose. Comment remédier à la situation? Qui fera le suivi des travaux de dragage.*

Sachez, Monsieur le ministre, que la Baie de Sept-Îles est un joyau à protéger pour ma génération mais aussi pour celles à venir. Ma famille et moi y sommes profondément attachées.

945 *Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

Marjolaine Bezeau. »

950

LE PRÉSIDENT :

955

Merci, Madame Bezeau. Alors, c'était la présentation des requêtes d'audience publique. Nous allons maintenant aller du côté du promoteur, Monsieur Laurzière. Je vous donne la parole pour votre présentation.

960

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

M. PATRICK LAUZIÈRE :

965

Je vous remercie, Monsieur le commissaire. Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Alors, je vais vous présenter les conclusions de l'étude d'impacts qui a été réalisée par la firme WSP en 2011-2012, anciennement Génivar. Concernant la cinquième reconduction de notre programme de dragage d'entretien aux installations portuaires de la minière IOC à Sept-Îles.

970

Alors, lors de cette brève présentation on va couvrir le contexte et la justification du projet. Alors, pourquoi on doit procéder à des activités récurrentes de dragage. Évidemment, on va décrire le milieu récepteur. Alors, la composante physique, biologique, humaine. Une description technique du projet en tant que tel. Quels sont les impacts, quelles sont les mesures d'atténuation qui sont mises de l'avant pour minimiser l'impact environnemental de ces activités-là. Et un mot sur l'échéancier général du Projet dans le regard du processus d'évaluation des impacts environnementaux.

975

980

Tout d'abord, je mentionnerais qu'il y a des opérations de chargement de navires, de minerais de fer, de produits de minerais de fer qui ont cours aux installations de la minière IOC depuis 1954, date à laquelle le premier chargement a quitté les eaux de Sept-Îles chargé de minerais de fer en provenance de nos opérations de Schefferville à l'époque.

985

Alors, on va le voir un petit peu plus tard dans la présentation et lors de différentes présentations de nos experts ici, mais évidemment comme à bien des endroits où il y a des quais il y a des processus d'ensablement qui ont cours. Il y a une hydrodynamique sédimentaire qui s'opère. Il y a des dépôts de matériaux qui se font en avant des quais. Donc, de façon à maintenir l'accès, de maintenir la sécurité des navires qui circulent à nos installations. On se doit de

990 procéder de façon régulière, récurrente à des activités de dragage afin de maintenir une profondeur minimale adéquate à la circulation, à la sécurité des navires.

995 Le présent projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du règlement afférant sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Du fait qu'il peut survenir à l'occasion, si on combine un dragage au quai numéro 1 et au quai numéro 2, qu'on excède un des déclencheurs de ce processus-là, et que nos dragages totalisent un volume dépassant 5 000 mètres carrés. Alors, sur une surface excédant 5 000 mètres carrés.

1000 Alors, c'est pour ça qu'on a soumis ce projet-là à la procédure. Habituellement on est en deçà de cette surface-là, mais il peut survenir, si on combine les deux aires de dragage ou les deux quais la même saison, on pourrait excéder cette surface-là.

1005 Alors, une carte ici générale qui localise la Baie de Sept-Îles et plus précisément le secteur à l'étude. Alors, évidemment la grande baie. Le secteur à l'étude est délimité par le quadrilatère qu'on a là. On va le voir dans une autre diapositive à plus grande échelle, mais on voit finalement nos installations avec la ville, le site de dépôt en eau libre.

1010 Alors, maintenant, le focus mis sur le secteur à l'étude. Alors, on voit à la Pointe aux Basques le site d'IOC où on voit nos convoyeurs dans l'action (inaudible) du terrain. On voit au niveau de la Pointe aux Basques, le bassin des remorqueurs dont il a déjà été question dans certaines allocutions.

1015 Le quai numéro 2 qui est le quai de chargement des produits finis. Donc, les produits du fer, le concentré de fer et la boulette de fer. Alors, c'est là qu'on charge les navires qui vont soit vers l'Europe, soit vers l'Asie.

1020 Le quai numéro 1 c'est un quai adjacent, qui est plus près, qui est plus à l'est, qui est plus près du quai des pétrolières. C'est un quai où on reçoit des matières premières. Alors, les additifs qu'on utilise dans notre procédé de bouletage au Labrador, notamment la bentonite qui est un agent liant qu'on ajoute au minerai, qui permet l'agglomération, qui permet de former des boulettes à proprement parler. Des combustibles solides du type anthracite, charbon, coke de pétrole, *coke breeze*, qui est un coke métallurgique. Depuis les dernières années on utilise surtout du *coke breeze* qui est à basse teneur en soufre. Et un autre additif ou une autre matière première qu'on manutentionne à ces installations-là, c'est la pierre à chaux ou le *limestone* qui est utilisé dans nos boulettes de type auto-fondantes.

1025 Et puis bon, on voit le quai Monseigneur Blanche, la marina et on voit vers l'est.

1030 On a une bonne idée aussi de la localisation du site de dépôt qui est utilisé principalement par la minière IOC. On y reviendra, mais lorsque les sédiments sont de qualité adéquate, ils sont relargués dans ce site-là de dépôt en eau libre, au large de l'île Grande Basque.

1035 Alors, au niveau du milieu physique, illustré en bleu. Alors il y a différentes cellules hydrosédimentaires dans le secteur des plages et de la Baie de Sept-Îles. Je vais en parler un peu, mais on a avec nous le docteur Simard qui a un doctorat en géomorphologie et qui a préparé une capsule, quelques diapositives qui mettent en lumière les différents phénomènes au niveau de la sédimentologie et qui explique les cellules hydro-sédimentaires. Et je crois que ça serait pertinent, Monsieur le commissaire, si vous le permettez, qu'après ma brève présentation, on passe un peu de temps avec le docteur Simard, qui pourrait nous donner des explications supplémentaires au niveau de ces phénomènes-là qui pourraient aider notre compréhension et éclairer nos discussions et des questions à venir un petit peu plus tard au cours de la soirée. Donc, je crois que ça serait pertinent qu'on passe quelques minutes à ce niveau-là.

1040 Alors, ce qu'on voit en bleu, les flèches en bleu, ce que je disais c'est qu'il y a une cellule hydro-sédimentaire à ce niveau-là, au niveau des plages qui débute à l'embouchure de la rivière Moisie et qui, finalement, charrie du sable, déplace des volumes parfois considérables, dépendamment des intensités, des fréquences des tempêtes vers la Pointe aux Basques.

1045 Ce qui se passe à ce niveau-là, puis on va le voir plus en détail avec le docteur Simard, mais le matériel transite, le transit sédimentaire s'effectue dans les sens des flèches en bleu. Et là, il y a un rétrécissement du plateau côtier qui fait en sorte que rendu à la Pointe aux Basques, ce matériel-là, il va se diriger inévitablement vers trois exutoires. Donc, il y a un exutoire sédimentaire vers le large, vers les îles. On voit la flèche pointée vers le sud-est.

1050 Il y a un chenal naturel. Il y a un chenal sous-marin qui est présent là, naturellement. Alors, le matériel va dévaler, comme on illustre dans la petite illustration à la droite. Le matériel va dévaler le talus côtier dans ce chenal-là, à travers des courants de turbidité. Il va aller s'épandre sous la forme d'un cône d'éjection ou l'équivalent d'une plaine d'épandage dans les fonds marins, à proximité du site qu'on utilise déjà pour le relargage en eau libre. Alors, il y a une grosse portion de matériel qui dévale le talus et s'en va vers les profondeurs.

1055 On voit une autre flèche bleue qui continue dans l'axe de déplacement le long de la côte et qui s'en va elle aussi dévaler le long du talus, s'en va reposer dans les eaux plus profondes en face des quais d'IOC, mais plus loin.

1060 Il y a une petite partie qui bifurque ou qui contourne la Pointe aux Basques et fait son chemin le long du quai numéro 2. Donc, va se loger, va se déposer le long du quai numéro 2

principalement et dans une moindre proportion continue son chemin vers le quai numéro 1 et vers l'ouest en face de la ville de Sept-Îles.

1070

Alors, on voit en jaune la présence d'une deuxième cellule hydrosédimentaire qui a action jusqu'à la flèche ou la pointe qu'on voit au niveau de la réserve Uashat, et le transit sédimentaire s'arrête là.

1075

Le fond de la baie, le nord, l'ouest de la baie, on parle d'une dynamique totalement différente, distincte. C'est un milieu, ce sont des argiles marines dans un milieu peu profond. Alors, c'est une cellule hydrosédimentaire totalement différente avec une dynamique différente.

1080

Au niveau du milieu biologique. Bien, tout d'abord il n'y a pas d'herbier aquatique dans le secteur immédiat des quais d'IOC où on procède à des dragages récurrents. Les herbiers de valeur ou les zosteraies de valeur se retrouvent plus dans le fond de la baie, justement au nord et à l'ouest où on a des courants beaucoup moins forts, où on a une zone argileuse peu profonde. Donc, c'est des herbiers riches, c'est des milieux riches qui assurent les fonctions biologiques vitales de plusieurs espèces de poisson, au niveau de la reproduction, de l'élevage, de l'alimentation.

1085

Ce qu'on retrouve plus au niveau des installations portuaires directement en face du quai numéro 2, du quai numéro 1, de même qu'au niveau du site de relargage en eau libre. C'est des organismes benthiques qui sont adaptés à des conditions d'un milieu qui est perturbé de façon récurrente, de façon périodique, principalement par les courants de turbidité naturelle qui vont nous être expliqués par le docteur Simard. Dans une moindre proportion par les opérations de dragage récurrent qui ont cours depuis déjà plusieurs décennies.

1090

Il y a évidemment la présence de mammifères marins dans le secteur immédiat, qu'on peut observer de mai à novembre, mais qui sont plus fréquemment observés en présence de leur proie, par exemple, évidemment dans le temps de la fraie du capelan en mai, juin, on voit beaucoup plus de petits rorquals dans le secteur.

1095

Au niveau du milieu humain. On l'a vu sur les cartes puis les gens sont familiers avec le secteur, c'est un vaste terrain qui est en zone industrielle en partie, qui inclut un lot marin en face des installations immédiates d'IOC. Les deux quais sont situés à une distance de plus de 500 mètres du quartier résidentiel le plus proche.

1100

C'est un secteur évidemment qui est utilisé à toutes sortes de fins de navigation commerciale, de plaisance, de pêche, de chasse. On a entendu, il y a plusieurs activités liées à l'écotourisme, au plein air.

1105

Évidemment, la baie et les îles de Sept-Îles, on l'a abondamment entendu et on le partage, c'est un territoire d'intérêt écologique certain.

1110

On a également aussi fait mention d'une ferme aquicole. Il y a beaucoup d'activités de pêche commerciale.

1115

Une carte maintenant qui représente les composantes ou les affectations du territoire. On en a déjà parlé. On voit la ville, on voit le territoire de la réserve, on voit notre site de dépôt. La ferme maricole Purmer qui se situe sur l'île Grosse Boule un peu plus loin, sont les principales composantes au niveau humain.

1120

Lorsqu'on a réalisé l'étude d'impact ou qu'on a rafraîchi l'étude d'impact, c'était dans les années 2011-2012. C'est la firme qui est avec moi aujourd'hui WSP, à l'époque Génivar, qui avait conduit l'étude d'impact lors du décret ou du précédent programme de dragage décennal de 2004 à 2014.

1125

Alors, on a consulté les organismes et corporations suivantes : la Ville de Sept-Îles; la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles; le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord; le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe; le Regroupement des pêcheurs professionnels de la haute et moyenne Côte-Nord; Développement économique Sept-Îles a été consulté; la Corporation touristique de Sept-Îles ou Touriste Sept-Îles. On a contacté également l'AMIK et la ferme maricole Purmer.

1130

Au niveau des composantes techniques du projet. Alors, je l'ai déjà mentionné, c'est des dragages d'entretien qui sont effectués de façon récurrente au-devant des quais 1 et 2, comme il se fait dans tous les ports où on doit maintenir l'accessibilité puis la sécurité au niveau de la circulation des navires.

1135

Donc, il y a des phénomènes de sédimentation. Il y a des phénomènes d'ensablement un peu partout. Puis c'est des projets qui sont assez communs.

1140

Ce ne sont pas de grands dragages, ça ne vise pas à creuser, approfondir, ça vise, dans le fond à aplanir, à maintenir notre profondeur. Donc, il y a de petits dépôts de sable qui se font, dépendamment des années, de l'intensité, de la fréquence des tempêtes. C'est principalement ça qui déplace des volumes importants.

1145

Donc, il y a des prélèvements de monticules qui se font dans la zone à draguer qui sont de l'ordre pouvant aller jusqu'à 50 centimètres. Alors, se ne sont pas des grands prélèvements et on va voir que les volumes ne sont pas très immenses non plus.

La récurrence, je l'ai déjà mentionné, dépend de la fréquence évidemment des tempêtes puis de l'intensité de ces dernières-là.

1150

Il a déjà été mentionné par certains intervenants qui sont venus au micro préalablement, il y a certaines préoccupations aux questions par rapport à l'arrêt de l'utilisation du bassin des remorqueurs ou finalement l'endroit à Pointe aux Basques où on procédait à des dragages.

1155

On a cessé d'utiliser cet endroit pour amarrer les remorqueurs en 2006. Et le dernier dragage qu'on a opéré dans cette région-là date de 2004. En regardant les volumes qui ont été dragués des années précédentes et dans le fond les changements qui ont suivi l'arrêt de l'utilisation de ce secteur-là, il en résulte qu'au final, en n'utilisant plus ce bassin des remorqueurs-là, en n'ayant plus à l'entretenir de façon régulière, parce que vous allez voir un petit peu plus loin qu'on y allait aux deux ans pour des volumes importants. Bien ça, ça se traduit par une réduction de 86 à 93% des volumes qu'on doit draguer et déposer au site de dépôt. Donc, dans le fond on envoie de 85 à 93% moins de matériel au site de dépôt depuis qu'on a cessé d'utiliser ce site-là.

1160

Si on regarde rapidement le tableau. On a fait un tableau synthèse des dragages au niveau des trois différents quais pour différentes périodes depuis leur mise en service. Ça fait que les trois premières périodes, la date de début de la période 54-84, 69-84 sont les dates d'entrée en fonction des différents quais.

1165

Donc, le quai numéro 1 est entré en fonction en 54, l'année où on a commencé à expédier du minerai. On a dragué au total dans cette période-là, au quai numéro 1, alors on voit sur 30 ans seulement 3 723 mètres cubes de matériel. En 69, on a mis en fonction le quai numéro 2. Dans ce 15 ans-là on a dragué 9 400 mètres cubes de matériel. De 73 à 84, alors sur près de 11 ans, on a dragué 25 000 mètres cubes de matériel au bassin des remorqueurs. Donc, il y avait une dynamique sédimentaire qui faisait en sorte qu'au bassin des remorqueurs ça se comblait assez rapidement, il fallait y aller de façon très récurrente pour des volumes significatifs qui s'en allait au site de dépôt.

1170

1175

Les trois dernières périodes sont des programmes où les trois quais ont été entretenus et on voit, la première chose que je voudrais mettre en lumière, c'est qu'on voit que le dernier dragage qui s'est effectué au quai numéro 1 date de 1982, dans la période 54-84. On voit que pendant près de 30 ans on n'a pas redragué au quai numéro 1. Puis le dernier dragage qui a eu lieu c'est en 2010. Donc, entre 82 et 2010 il n'y a pas eu de nécessité de draguer au quai numéro 1. Alors, il y a peu de sédimentation dans ce secteur-là.

1180

Puis on voit que les volumes qui ont été dragués aussi sont assez faibles. En 2010, au quai numéro 1 dans la période 2004-14 ici, en bas, on voit un volume total de 805. Et on en reparlera

1185

un petit peu plus tard, il y a une certaine proportion de ces 805 mètres cubes là qui a été gérée effectivement en milieu terrestre. Et on y reviendra.

1190 Ce qu'on peut voir aussi, c'est qu'au bassin des remorqueurs c'est toujours bien supérieur en termes de volume, justement dû à la dynamique hydrosédimentaire dans ce secteur-là. Et que ça peut aussi varier d'une décennie à l'autre. Si vous voyez les deux dernières décennies là, de 2004 à 2014 versus 92-2002, on voit les volumes beaucoup plus importants dans la période 92-2002 au quai numéro 2, et au bassin des remorqueurs.

1195 On peut penser, sans avoir fait d'étude de climatologie poussée à ce niveau-là, mais c'est la période, on pense au déluge de 1996, c'est une période où il y a eu des événements météorologiques un peu plus extrêmes qui peuvent peut-être expliquer un apport sédimentaire accru.

1200 L'ampleur des travaux qu'on projette maintenant dans le nouveau programme décennal de dragage. Il y a des prévisions, il y a des projections qui ont été faites au niveau de l'étude d'impact. On parle de volumes maximums qui ont été estimés à 1 000 mètres cubes au niveau du quai numéro 1. Ce qui correspond à huit voyages de barge – et on va le voir un petit peu plus loin – au site de dépôt en eau libre. Et des volumes maximums estimés, au quai numéro 2, de 4 000 mètres cubes. Ce qui peut représenter 32 voyages au site de dépôt en eau libre.

1205 Ce sont de petites opérations de dragage qui peuvent durer peut-être une semaine, dépendamment des conditions de mer qui pourraient nécessiter des arrêts des travaux, par exemple s'il y a des mers fortes, des grosses vagues, des vents, ça pourrait, dans le fond, occasionner des délais. Mais c'est des travaux de l'ordre d'une semaine.

1210 Et exceptionnellement, vous avez vu qu'au niveau du quai numéro 1 les dragages sont peu fréquents, mais il pourrait survenir une année où on doit, dans le fond où les deux secteurs sont dragués la même saison. Donc, dans le fond on excéderait le 5 000 mètres cubes et ça pourrait représenter peut-être une quarantaine de voyages. Mais comme on l'a vu, le quai numéro 1 c'est des dragages qui sont un peu plus, qui sont beaucoup moins fréquents.

1215 La période des travaux où on réalise ces opérations-là. On essaie de minimiser l'impact à plusieurs niveaux et c'est pour quoi c'est habituellement conduit – on a vu le voir un petit peu plus loin – durant les périodes automnales de septembre à novembre. Évidemment, c'est des opérations qu'on privilégie de jour, qu'on a toujours faites de jour. Et ça peut dépendre aussi, évidemment de la disponibilité des équipements et des entreprises spécialisées à ce niveau-là.

1220 Alors, si par exemple il y a un délai dans un projet ailleurs dans le fleuve, évidemment l'équipement n'est pas disponible, le temps qu'ils se mobilisent sur site. C'est pour cela qu'on a

une fenêtre qui va peut-être de septembre à novembre, qui pourrait peut-être même aller jusqu'à décembre.

1230 Au niveau de la caractérisation puis la gestion des sédiments. Une fois qu'on a obtenu un décret qui nous autorise pour une période de 10 ans, on doit toujours quand même, à chaque programme de dragage, à chaque saison où on veut procéder à des travaux de dragage, obtenir un certificat d'autorisation en bonne et due forme du ministère de l'Environnement. Je vais l'appeler « ministère de l'Environnement » juste pour écourter un petit peu l'appellation.

1235 Donc, dans une demande de certificat d'autorisation à ce niveau-là, pour supporter la demande, le ministère va nous exiger de procéder à une caractérisation des matériaux à draguer à chaque année avant l'obtention du certificat d'autorisation.

1240 Donc, il y a un protocole de caractérisation qui va d'abord être soumis pour être validé par les spécialistes du ministère. Une fois qu'on a obtenu leur feu vert ou leur approbation sur la validée du protocole, on procède à l'étude de caractérisation à l'échantillonnage. Les résultats sont envoyés au laboratoire. Le rapport est envoyé au ministère de l'Environnement. Et on vérifie dans le fond l'acceptabilité ou la qualité des sédiments. Est-ce que ce sont des sédiments qui peuvent être dirigés vers le site de dépôt en eau libre ou le site d'immersion?

1245 Historiquement la qualité des matériaux qu'on a dragués au quai numéro 2, donc dans le fond qui contourne la Pointe aux Basques. C'est du sable qui vient des plages, qui est charrié à partir de la rivière Moisie. Ça a toujours été adéquat et ce matériel-là a toujours été déposé au site de dépôt ou au site d'immersion qu'on a vu au large de l'île Grande Basque.

1250 Le quai numéro 1, on ne l'a pas dragué en 30 ans. Pour la première fois on l'a dragué en 2010 puis on a obtenu, à certains endroits localisés surtout à l'ouest du quai numéro 2, des teneurs occasionnelles excédant faiblement les critères qui nous permettraient de le rejeter en eau libre.

1255 Alors, on n'a pas conduit de bioessais. On a appliqué un principe de précaution. On a sorti ce matériel-là, de toute façon ce n'était pas un grand volume. On parle de 115 mètres cubes. On avait à draguer un petit volume de 800 mètres cubes, 805 mètres cubes, sur ces 805 mètres cubes là il y avait 115 mètres cubes qui ne présentaient pas une qualité suffisante pour être déposés au site de rejet en eau libre. On les a retirés de l'eau et on les a gérés en milieu terrestre en fonction des prescriptions de la Loi sur la qualité de l'environnement, et en fonction d'ententes avec le ministère de l'Environnement.

1265 Donc, ce matériel-là a été envoyé dans des sites qui sont autorisés à recevoir ce type de matériel comme plein de sites qui sont autorisés à recevoir des sols contaminés aux hydrocarbures ou à d'autres substances tels que les métaux.

1270 Évidemment, il y a des exigences réglementaires. Ces sites-là font l'objet de certificat d'autorisation eux-mêmes. Puis nous bien, on se doit d'envoyer ce matériel-là dans un site qui est autorisé. C'est quelque chose qui est encadré par le ministère de l'Environnement.

1275 Au niveau du site de mis en dépôt. Bien, c'est un site qui est autorisé, qui est utilisé depuis plus de 30 ans puis principalement par la compagnie minière IOC. C'est un site qui est assez vaste. On parle de 425 mètres par 425 mètres. Donc, ça représente environ 18 hectares ou 18 000 mètres carrés.

1280 Les sédiments sont prélevés à l'aide d'une benne preneuse, déposés dans une barge à fond ouvrant, de capacité d'environ 125 mètres cubes. On les transporte au-dessus du site d'immersion. Arrivé à destination, il y a un positionnement qui est confirmé à l'aide d'un GPS pour s'assurer qu'on est au bon endroit. On immobilise la barge. On ouvre le fond de la barge pour disposition des sédiments.

1285 On voit ici une photo d'une de nos barges, une des barges du Groupe Océan lors du dernier dragage de 2014. On voit à droite l'illustration du phénomène, ce qui se passe quand le fond de la barge ouvre. Finalement, c'est du matériel qui est assez grossier, on l'a déjà mentionné, c'est du sable assez grossier. Donc, qui a une bonne densité. Il tombe assez rapidement au fond. Il n'y a pas beaucoup de panache de turbidité. Il n'y a pas beaucoup de matières en suspension qui sont générées. On aura l'occasion d'en reparler d'ailleurs.

1290 Au niveau des mesures d'atténuation qui sont mises de l'avant pour minimiser les impacts environnementaux. On va en nommer quelques-unes : D'abord, on limite la vitesse de la benne, la vitesse de remontée de la benne lors des remontées avec le sédiment à .6 mètre par seconde. C'est évidemment pour minimiser les pertes de matériel durant le déplacement de la benne. 1295 Donc, de limiter l'émission de matière en suspension puis la génération de turbidité;

1300 On ne doit pas laisser tomber la benne, encore une fois, ni la traîner au fond, toujours dans l'optique de minimiser, dans le fond, la génération de matières en suspension, de brasser le fond et les sédiments;

 Le rendement de dragage à l'heure. Il est ajusté au moindre impact. Si on voit que – bien, ça fait des années qu'on le fait puis c'est documenté, mais si on voit qu'il y a des problèmes, que les mesures qu'on a prises sont insuffisantes, dans le fond on réduit la cadence, on réduit la vitesse pour s'assurer qu'on a un bon contrôle à ce niveau-là;

1305

L'étanchéité de la barge, l'étanchéité de la benne est vérifiée régulièrement pour s'assurer qu'on ne perd pas du matériel justement puis qu'on en dispense un peu tout le long sur le parcours;

1310

On s'abstient de trop remplir la barge. Donc, il y a un maximum de 90% pour éviter la surverse puis les pertes à l'eau lorsqu'on se déplace;

1315

On interrompt les travaux en cas de condition météorologique défavorable, les mers trop difficiles évidemment, qui pourraient justement, soit occasionner des pertes de matériel ou augmenter la dérive des panaches. On interrompt les opérations là-dedans, dans ces conditions-là. Puis il y a aussi surveillance qui se fait au niveau des cétacés. S'il y a une présence d'une baleine à moins de 600 mètres, les opérations sont arrêtées pour une certaine période de temps, jusqu'à tant qu'on s'assure qu'elle a quitté les lieux, pour éviter tout contact ou toute collision possible.

1320

Au niveau du milieu physique plus particulièrement, il a été observé depuis des décennies, puis c'est bien documenté, c'est observé aussi ailleurs dans le fleuve. Le type de matériau qu'on drague, le type de matériau qu'on relâche au site de dépôt en eau libre, c'est assez grossier comme granulométrie, ça ne fait que peu de matières en suspension. Le panache de turbidité est assez restreint et cette très faible turbidité-là qui a été observée depuis plusieurs années chez nous et ailleurs dans le fleuve, puis le fait qu'on gère des sédiments qui sont propres, il a été convenu en 1996 avec le ministère de l'Environnement, et ça s'est fait ailleurs aussi sur d'autres sites portuaires dans l'estuaire du fleuve, de cesser le suivi des matières en suspension parce qu'il a été justement établi que ce type de matériel-là sédimente assez rapidement puis ça ne cause pas de problème au niveau de la dérive ou du panache de turbidité.

1325

1330

Notre dernier point est à l'effet que c'est une sédimentation rapide, comme je l'ai mentionné. Puis ça tombe dans un milieu qui est sporadiquement perturbé, comme on va le voir avec le docteur Simard. L'endroit où on fait ce dépôt-là en eau libre, c'est un endroit qui connaît des apports réguliers de matériel dû au courant de turbidité naturelle et à la présence de canyon ou de chenaux sous-marins auxquels j'ai fait référence un petit peu plus tôt.

1335

1340

Évidemment, il y a du standard en cas de déversement accidentel, mais c'est toujours une exigence pour l'entrepreneur d'avoir un plan d'intervention qui est validé par IOC, par le service d'environnement puis par l'ingénierie. On fait attention. On encadre les opérations de ravitaillement, évidemment en carburant, lubrifiant. On s'assure qu'il y a une surveillance constante. Puis ce sont des entreprises qui sont spécialisées dans le domaine. Elles sont bien familières avec ça.

1345 On utilise des huiles biodégradables dans la machinerie, évidemment. Donc, s'il y avait la rupture d'une *hose* hydraulique entre autres, bien ça serait un petit peu moins dommageable l'huile biodégradable que l'huile minérale.

1350 Il y a du matériel d'intervention en cas d'incident, du standard. Des trousse d'intervention, des boudins, des absorbants, des estacades. L'entrepreneur a aussi des embarcations à disposition qui sont prêtes à intervenir si jamais il y avait quelque chose d'une plus grande envergure.

1355 Puis on a une structure d'alerte évidemment, dans le plan d'urgence. Alors, des personnes sont clairement identifiées comme étant responsables, devant être contactées en cas d'incident, de sorte qu'on puisse se mobiliser sans délai.

1360 Au niveau des mesures d'atténuation puis les impacts résiduels sur le milieu biologique. Les activités de dragage puis d'immersion sont ajustées au calendrier de façon à réduire au minimum les effets sur les composantes biologiques. Donc, dans le fond, en fonction des activités biologiques vitales, le choix de la saison automnale semble être la période la plus propice afin de minimiser l'impact sur différentes espèces.

1365 Puis comme je l'ai déjà mentionné, il y a une surveillance qui se fait au niveau des mammifères marins avec l'arrêt des travaux lorsqu'il y a des cétacés à proximité des opérations.

1370 Au niveau des impacts et des mesures d'atténuation, les impacts résiduels sur le milieu humain. Bien, encore une fois c'est une question de planification ou de calendrier d'exécution des travaux. Donc, en visant la période septembre, novembre, on essaie tant que faire se peut d'être en dehors des saisons d'activités récréotouristiques, à l'extérieur des saisons de pêche ou il y a dans le fond une plus forte affluence touristique. Donc, septembre à novembre c'est là où est-ce qu'il y a un peu une baisse à ce niveau-là. Ça nous semble un temps opportun pour procéder.

1375 Évidemment, il y a des coordinations des travaux qui se font par rapport aux mouvements des navires. On parle surtout des grands navires. Il y a des publications d'avis à la navigation qui sont faites par nos gens de l'agence. Puis comme je l'ai déjà mentionné, les travaux sont réalisés le jour de façon à assurer dans le fond au maximum possible la quiétude de la zone résidentielle. Ce n'est pas des travaux qui sont très bruyants de toute façon. Mais par mesure de précaution, on les fait de jour. Et également, au niveau de la surveillance des mammifères marins, évidemment
1380 de jour c'est beaucoup plus facile.

Après l'application des mesures d'atténuation, la mobilisation du chantier puis certaines activités liées au programme dans le déplacement des barges, ça pourrait toujours générer encore certains conflits d'usage plus spécifiques en regard d'activités qui sont moins prévisibles et

1385 qui sont ponctuelles. Des gens qui décideraient de faire de la plongée sous-marine par exemple, ou des activités de chasse dont on n'aurait pas été mis au courant.

1390 Un mot sur l'échéancier général du projet, puis surtout les composantes liées à la procédure d'évaluation, d'autorisation. Ce qui a été fait à date, bien l'historique. On a procédé à l'avis de projet au ministère en septembre 2011. On a réalisé l'étude d'impact sur l'environnement en 2011-2012, laquelle étude a été déposée au ministère en février 2013. Les spécialistes du ministère ont procédé à l'analyse en 2013-2014 du rapport de l'étude. Un avis de recevabilité a été émis par le ministère en août 2014. En novembre 2014, qui n'est pas inscrit ici, on a eu une séance d'information publique où j'avais utilisé une présentation très semblable. Il y a eu des requêtes auprès du ministre de l'Environnement qui ont donné suite à l'émission d'un mandat au BAPE, lequel mandat vient de débiter, mars 2015. Et le dernier dragage du programme décennal précédent, programme 2004-2014 s'est effectué à nos installations au quai numéro 2 en septembre 2014.

1400 À venir. Décret d'autorisation qu'on souhaite obtenir en 2015, à l'été 2015. On va faire des sondages bathymétriques. Évidemment, on regarde la profondeur d'eau qu'on a à nos deux installations. On veut maintenir encore une fois l'accessibilité aux navires, aux minéraliers, la sécurité au niveau de la circulation de ces navires-là. Donc, on fait un suivi bathymétrique et si le suivi bathymétrique révèle qu'on a besoin de procéder cette année à des travaux de dragage, bien évidemment il va y avoir une demande de certificat d'autorisation qui va être faite au ministère de l'Environnement cet été avec des travaux de caractérisation, évidemment, des sédiments au quai à draguer qui vont être partagés avec le ministère de l'Environnement. Et si tout va bien et que c'est nécessaire encore une fois, il y aura des dragages qui s'effectueront dans la période d'octobre, novembre 2015.

1410 Puis comme je l'ai mentionné plus tôt, en fonction des tempêtes, fonction de la récurrence, de l'intensité des tempêtes, bien sur la prochaine période de 10 ans il y aura des dragages subséquents afin de maintenir encore une fois la profondeur nécessaire pour l'opération des navires au port d'IOC.

1415 C'est un peu ce que je voulais vous présenter.

LE PRÉSIDENT :

1420 Alors merci, Monsieur Lauzière.

Donc, nous allons donner la parole à madame Simard pour quelques minutes. Madame Simard, je vais vous demander d'être relativement synthétique. Donc, il va y avoir des périodes de

1425 questions, on pourra aller dans le détail. Donc, je compte sur vous pour être synthétique dans votre présentation.

Mme JULIE SIMARD :

1430 Tout à fait. Bonsoir. Le but de la présentation est un peu de démystifier la dynamique hydro morpho-sédimentologique de la Baie de Sept-Îles et de ses environs, pour bien comprendre les systèmes qui influencent le site de rejet ainsi que le site au-devant des installations portuaires pour IOC.

1435 Donc, on va vous présenter, *grosso modo*, de façon assez rapide oui, la dynamique, bien la Baie de Sept-Îles en général, son contexte géomorphologique. La dynamique de la cellule hydrosédimentaire qui est comprise entre la rivière Moisie et la Pointe aux Basques, et la dynamique de la cellule hydrosédimentaire comprise entre la Pointe aux Basques et Uashat, la pointe du poste.

1440 Donc, je vais essayer de faire une histoire courte. C'est une histoire qui part de, voilà 10 500 ans. Le glacier fond. Il y a beaucoup d'eau. Le continent est comprimé, donc la mer qu'on appelle de Goldthwait a inondé la région jusqu'à 130 mètres d'altitude aujourd'hui.

1445 Donc, cette invasion marine là, a favorisé la sédimentation en premier de couches d'argile glaciaux marines qu'on retrouve principalement dans la portion nord et au centre de la Baie de Sept-Îles et dans les portions plus profondes du Golfe du Saint-Laurent.

1450 Lors de ce haut niveau d'eau marin là, la rivière Moisie qui était chargée en eau et en sédiments, en eau de fonte glaciaire, a sédimenté un delta assez gigantesque. Donc, c'est la partie qui est plus en vert. Donc, on voit les contours assez facilement.

1455 Donc, c'est un delta composé principalement de sable. Et quand il y a eu la baisse graduelle du niveau marin pour atteindre le niveau marin actuel, donc il y a une grande plaine sableuse qui a été émergée de l'eau. Puis c'est le contexte sur lequel la ville de Sept-Îles et la région est située en partie.

1460 Donc, on a ce qu'on appelle le paléo-delta de la rivière Moisie qui met notre contexte géomorphologique en place.

Si on passe à la bathymétrie dans la Baie de Sept-Îles. C'est que c'est une baie relativement fermée donc assez bien abritée des vagues de tempête et compagnie, par les îles. Puis dans le fond, elle présente un plateau avec une profondeur relativement faible surtout dans

1465 sa partie nord-ouest. Par contre, à l'entrée de la baie on atteint des profondeurs de plus de 50 mètres.

1470 Donc, la partie frontale du delta est submergée en raison du niveau marin actuel, puis il y a quand même un important talus côtier qui plonge avec des fortes pentes à l'entrée de la baie, puis aussi qui plonge vers le Golfe du Saint-Laurent.

1475 Donc, la Pointe aux Basques est marquée par un talus de forte pente de part et d'autre. Donc, on se trouve à être ici. Vous voyez les courbes bathymétriques qui sont assez serrées à ces deux endroits-là.

1480 Il y a une étude qui a été réalisée avant 2007 en collaboration avec le Service hydrographique canadien. Donc, ils ont fait des bathymétries multifaisceaux à très haute résolution. Ils ont analysé la morphologie, au fond, principalement au-devant de la Baie de Sept-Îles, puis pour étudier un peu la dynamique sédimentaire du delta de la rivière Moisie. La principale caractéristique qui est ressortie c'est qu'il y a des chenaux. Le delta, le front du delta sur les fortes pentes était incisé par des chenaux et des chenaux de levée.

1485 Donc, ces chenaux-là dans le fond c'est une voie de sortie des sédiments qui sont le produit de l'érosion côtière, de l'érosion côtière qui se produit le long du delta de la rivière Moisie.

1490 Donc, ces chenaux-là sont des voies qu'empruntent ces sédiments-là, puis ils dévalent le versant et forment des courants de turbidité. Donc, on a une eau très dense en sédiment qui dévale la pente, puis ça forme des panaches, des cônes de débris aux pieds des chenaux. Quand la pente se radoucie puis les courants deviennent plus atténués.

1495 Donc, comme tantôt monsieur Lauzière vous a présenté, *grosso modo* les trois cellules ou les trois régions avec une dynamique sédimentaire spécifique. Donc, on a une cellule hydrosédimentaire. Pour faire une histoire courte, c'est une cellule où on observe des processus d'érosion, de transit et aussi le long du saignement de la berge où on retrouve des endroits où il y a une sédimentation.

1500 Donc, cette dynamique-là s'installe le long du delta de la rivière Moisie. Le transport sédimentaire s'effectue vers l'ouest, vers la Pointe aux Basques. Et je vais en venir plus en détail, parce que c'est un peu complexe sur les processus qui se produisent au bout de cette cellule hydrosédimentaire là.

Pour l'instant je vous présente la deuxième cellule hydrosédimentaire qui est le long de la ville de Sept-Îles et qui se termine à la pointe du poste. Et dans le fond, le troisième système qui est un peu moins documenté, mais dans le fond il est constitué des battures de la Baie de Sept-

1505 Îles. Donc, ce sont des zones peu profondes avec un grand plateau plus argileux. Puis comme vous l'avez vu tantôt sur la carte il y a une zone avec marais et zosteraies. Donc, c'est des endroits qui sont relativement plus calmes, plus propices à la sédimentation des particules plus fines à cet endroit-là.

1510 Donc, sans doute vous êtes au courant des travaux de monsieur Bernatchez de l'UQAR sur l'érosion côtière. Donc, je ne veux pas reprendre tout l'ensemble de ces travaux-là. Mais juste pour vous dire que dans le fond les secteurs les plus en érosion, évidemment c'est dans le secteur de l'embouchure de la rivière Moisie, et puis ce qu'on appelle la Baie de la Boule, dans le fond comprend les deux secteurs qu'on voit ici. On voit qu'il y a des épisodes sédimentaires puis des épisodes d'érosion le long de ces berges-là.

1515 Donc, c'est une zone de transit sédimentaire dépendamment des épisodes de tempête et selon leur fréquence. Les bords de sable vont migrer puis vont s'éroder puis migrer le long, puis aussi se racoler aux berges dans cette zone-là. Donc, c'est un secteur de transit sédimentaire. Puis rendu dans le secteur de la Pointe aux Basques, c'est un lieu oui de sédimentation, mais aussi d'évacuation de sédiment. On va y revenir dans une diapo ultérieure.

1520 Et puis dans le fond, pour ce qui est de la cellule hydrosédimentaire comprise le long du littoral de la ville de Sept-Îles, bien il y a des processus et d'érosion et de sédimentation le long de cette cellule hydrosédimentaire là.

1525 Donc, ici la carte elle montre bien, pendant les épisodes de tempête principalement, on voit des crêtes dans le fond qui sont des dunes hydrauliques. C'est la manière que le sable se déplace le long des côtes du delta de la rivière Moisie. Puis vous voyez que le plateau est relativement large et peu profond à cet endroit-là, et plus on migre, plus les sédiments migrent vers l'ouest, le plateau se rétrécit de façon assez importante, de sorte que les sédiments sont évacués par gravité, par courant gravitaire vers le fond de la baie à cet endroit-ci.

1530 Le transit sédimentaire côtier qui s'effectue vers l'ouest fait en sorte aussi qu'il y a d'autres chenaux qui vont faire en sorte que les sédiments vont s'évacuer vers le sud-ouest aussi. Donc, il y a une très faible partie qui contourne la Pointe aux Basques. Donc, c'est le mode d'évacuation des sédiments à cet endroit-là.

1535 Donc, cette très faible partie-là va principalement se sédimenter au-devant des quais d'IOC puis migrer du mieux qu'elle peut plus vers le nord-ouest.

1540 Au site de rejet, donc Pointe aux Basques est juste ici. Donc, on a localisé le site de rejet utilisé par IOC. Normandeau en 2011 a fait une bathymétrie détaillée de la région, puis a interprété un chenal qui est utilisé fréquemment où on voit des courants de turbidité, l'incision puis

1545 le genre de cône de sédimentation, puis on voit qu'il y a des reprises de l'érosion. Il y a d'autre chenaillances qui se font dans ce lobe de déposition-là. On voit qu'il y a de l'influence un peu plus vers l'ouest. Aussi il y a du dépôt de sédiment.

1550 Il a également identifié des chenaux en formation, c'est-à-dire qu'il y a des courants gravitaires qui commencent à dévaler de plus en plus, qui empruntent des routes préférentielles vers le site de rejet. Donc, on a des lobes de déposition en formation dans le secteur du site de rejet. Donc, à cet endroit-là il y a une dynamique de courant de turbidité au site de rejet.

1555 Pour parler un peu de la dynamique de la cellule hydrosédimentaire de Sept-Îles Uashat. Donc, à l'époque, on a des photos ici qui datent de 1955 et de 1965, donc avant l'installation du bassin des remorqueurs principalement. Et on voit qu'il y a un faible contournement des sédiments, mais les sédiments ne vont pas dévier leur trajectoire à 90 degrés au bout de la pointe. Donc, on voit la contribution sédimentaire qui est assez limitée le long des plages provenant de la rivière Moisie. C'est assez limité vers le secteur de Sept-Îles.

1560 Et on voit qu'il n'y a pas non plus de flèche littorale qui se forme au bout de cette pointe-là. Donc, ça démontre qu'il y a une évacuation des sédiments vers les profondeurs de la baie. On ne peut pas avoir d'accumulation sédimentaire à cet endroit-là.

1565 Et on voit également qu'il y a un processus d'érosion principalement à cet endroit-là, puis transit de sédiments. Donc, on voit très bien qu'en positionnement un épi à cet endroit-là, il y a une accumulation de sédiments qui s'est faite. Puis il y a la plage à l'époque qui était au-devant du début de la ville de Sept-Îles autrement dit.

1570 On voit qu'il y a eu urbanisation le long du littoral, tout le long du littoral. Donc, les secteurs qui fournissaient en sédiments, les secteurs les plus au sud qui fournissaient en sédiments, la plage plus au nord a été protégée de l'érosion, donc a coupé la contribution de sédiments vers les plages plus au nord. Donc, on voit l'impact que ça a tout au long du littoral ici.

1575 Et quand on regarde bon, c'est des photos historiques ici, de 1931, une de 70 et une de 96. On voit que l'urbanisation du littoral, l'urbanisation en général du littoral de Sept-Îles a fait en sorte qu'on observe un amaigrissement puis une urbanisation sur cette plage-là. Puis il y a eu formation, suite à une diminution des apports de sédiments, il y a eu formation de flèches littorales puis on voit l'état de ces flèches-là à l'heure actuelle. Il y a une réduction importante de l'agression.

1580 Donc, pour faire un résumé rapide. Trois cellules hydrosédimentaires de dynamique distincte le long du littoral de Sept-Îles. Au site de rejet, on a des courants de turbidité qui proviennent de l'érosion côtière le long du delta de la rivière Moisie. Le site de dragage. Au niveau

1585

des sites de dragage, bien ils sont alimentés sporadiquement par des apports de sédiments lors des épisodes de tempête. Donc, c'est difficile d'estimer des volumes avec des moyennes annuelles des taux de sédimentation. Ça serait très hasardeux de procéder à ça.

1590

Et puis, dans le fond les activités de dragage n'ont aucune incidence sur l'ensemble des cellules hydrosédimentaires.

Donc, voilà pour cette petite mise au point.

LE PRÉSIDENT :

1595

Alors, merci pour la présentation. Alors, je vous rappelle donc les présentations doivent faire l'objet d'un dépôt. Donc, ces présentations vont être accessibles sur le site de la commission, pour les gens qui voudront notamment examiner les photographies d'époque.

1600

Alors, c'est ce qui complète la présentation du promoteur. Donc, il est 20 heures, il passe 20 h 40. Alors, nous allons faire une pause de 15 minutes. Nous allons reprendre juste avant 21 heures. Je rappelle, le registre est ouvert pour les gens qui désirent s'inscrire pour venir poser des questions.

1605

Donc, nous allons reprendre à 21 heures.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1610

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS,
M. MARC FAFARD**

LE PRÉSIDENT :

1615

Alors, nous allons inviter notre premier participant qui est inscrit, monsieur Marc Fafard, à s'avancer à la table des intervenants.

1620

Et j'en profite aussi pour faire un rappel. Donc, demain matin on a une visite à 10 heures. Et je rappelle également que nous allons faire une séance dans l'après-midi à compter de 14 heures. Donc, d'habitude on commence un petit peu plus tôt, mais étant donné qu'on fait une visite demain matin, avoir le temps de reprendre, de se changer et tout. Ça fait que je m'étais mis comme mesure de sécurité qu'on reprenait à 14 heures demain, la séance.

1625 Alors, je vais donner la parole à monsieur Fafard pour ses questions. Alors, bonjour, Monsieur Fafard.

M. MARC FAFARD :

1630 Bonjour. Donc, Marc Fafard citoyen de Moisie. Puisque je suis le premier, est-ce qu'on doit poser la question directement? Combien on a de temps? Est-ce qu'on peut faire un préambule?

LE PRÉSIDENT :

1635 En fait, quand je disais des préambules, donc, il faut que ce soit un préambule qui est essentiel à la compréhension de la question. Donc, ça ne doit pas être un préambule qui contient des commentaires.

M. MARC FAFARD :

1640 Excellent. Donc, mon intervention concerne l'ensemble macro de la Baie de Sept-Îles. Je ne vise pas particulièrement IOC en tant que compagnie, mais je suis heureux de voir qu'on peut se pencher sur ce qui se passe dans la Baie de Sept-Îles, puis dans ce cas ici c'est la manipulation de sol ou de sédiments de fond marin. Dans un contexte d'hydrodynamique où on peut voir – puis
1645 on l'a eu de très bien expliqué. Je me réfère à la page 4 jusqu'à la page 13 du document où on voit les flèches, les directions.

Donc, ma question concerne les petites particules. Dans la documentation de l'étude d'impact, on voit qu'il y a une entrée de particule. On voit, il y a deux, trois ou quatre grosseurs de
1650 particules, mais on voit le sable qui est la deuxième grosseur de particule, qui arrive de la rivière Moisie. On en a parlé, on en a entendu parler beaucoup depuis les dernières minutes. Je suis très conscient de ça.

On voit qu'il y a une entrée aussi du côté de la rivière Sainte-Marguerite par-dessus la
1655 pointe de Marconi. Si on circonscrit la baie, on voit les deux entrées, une à l'est et une à l'ouest pour les particules de sable. On voit dans les courants de marée qui sont les courants les plus déterminants d'après ce que je peux voir. Le vent a peu d'impact sur les courants à part à la surface

1660 Donc, on a un vase clos qui est la Baie de Sept-Îles avec des intrants et puis des activités à l'intérieur.

1665

Moi ce qui me concerne c'est le sable, oui on sait d'où il vient, de ces deux embouchures de rivière-là. Mais les particules fines, puis dans ce cas ici, au quai numéro 1, on semble avoir un problème ou en tout cas, on retrouve des particules fines de différents types. On a vu une brochette d'éléments qui sont retrouvés, qui sont des contaminants ou des particules de métaux lourds ou des particules chimiques qui ne sont pas du sable comme tel.

1670

Donc, ma question. D'où provient, quel pourcentage de ces particules-là proviennent de l'émetteur qui est l'activité autour d'IOC? Quel pourcentage pourrait venir des activités du quai des pétrolières juste à côté, du quai des pêcheurs, du quai de Cliff de l'autre côté, du quai de toutes les activités portuaires dans le port?

1675

Puisqu'on sait que c'est un genre de vase clos. On voit qu'il y a des intrants. Donc, ma question. Comment est-ce qu'on peut suivre les fines particules qui elles sont rebrassées d'un côté à l'autre puis qu'elles semblent faire le tour?

1680

Donc, ça, dans le document de l'étude d'impact je n'ai pas beaucoup eu, en tout cas, je n'ai pas lu aucune caractérisation du pourtour de la baie ou ailleurs dans la baie pour être capable de voir la provenance ou d'avoir une idée de quelles sont ou de leur provenance ou l'origine ou la destination des particules qui se retrouvent au quai numéro 1 dans ce cas ici.

1685

LE PRÉSIDENT :

1690

Très bien. Alors, nous allons commencer du côté du promoteur. C'est sûr que dans la question il y a plusieurs volets, mais on va avoir, d'après-moi l'occasion aussi de la décomposer, parce que ce sont nous-mêmes des questions qu'on se posait, à savoir effectivement dans le quai numéro 1, il y a plus de particules fines. On voit qu'il y a plus de contamination aussi. Quelle est cette origine-là? Est-ce qu'on est capable d'avoir une idée des sources possibles?

1695

C'est un sujet qui intéresse effectivement la commission. Mais du côté du promoteur, on va aller en question spécifique. Donc, tout à l'heure on voyait, en ce qui concerne le sable, on voit une description assez bonne de la dérive littorale, l'origine probable du sable. Du côté des particules plus fines, est-ce que vous avez une connaissance de l'origine de ces particules fines-là? Et est-ce qu'on peut faire une relation particules fines et contamination? Monsieur Lauzière.

1700

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Alors, Monsieur le commissaire, je vais diriger la question vers madame Julie Simard.

1705 **Mme JULIE SIMARD :**

Donc, au niveau des particules fines, on parle principalement en avant du quai numéro 1. Les particules fines, bon on trouve quand même relativement faible proportion d'argile. En ce qui concerne le silt, on atteint des proportions de 25% de silt. Ce qui peut être quand même normal puisqu'on parle d'une dérive sédimentaire qui part de loin.

1710
1715 Quand on est en présence de courant, de tempête relativement forte, c'est l'ensemble des sédiments qui sont acheminés dans le secteur de la Pointe aux Basques et qui va migrer tranquillement au-devant des quais.

Et en avant du quai 1, il y a un raffinement puisqu'on est au bout du transit sédimentaire de sédiments. Puisqu'on est bout de la dérive littorale. Quand les courants sont plus forts...ok. Oui, ça va. Ok. Donc c'est vraiment, puisqu'on est au bout de la dérive littorale.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on n'est pas capable, vous n'êtes pas en mesure de nous dire bon, le régime des particules fines, bon on sait que dans le fond de la baie, il y a de l'accumulation ou il y a de la végétation, tantôt on en a parlé. Mais pour ce qui est de l'origine plus précise des particules fines, d'après vous ça vient d'où? Est-ce que ça peut venir par exemple des égouts pluviaux de la ville?

1725 **Mme JULIE SIMARD :**

1730 Au-devant des quais numéro 2 et 1, ça vient vraiment de la dérive littorale le long du delta de la rivière Moisie.

LE PRÉSIDENT :

1735 O.K. J'irais en sous-question. Juste du côté de lors des rencontres préparatoires, il y a des requérants entre autres nous parlaient de documents qu'ils souhaitaient avoir. Notamment, quand on a fait la rencontre préparatoire avec les personnes-ressources, du côté de l'autorité portuaire de Sept-Îles, on avait mentionné un examen préalable qui avait été fait au quai des croisiéristes. Donc, vous étiez en mesure de nous déposer cette étude-là.

1740 Peut-être si vous êtes capable de préciser pour le quai des croisiéristes par exemple, est-ce qu'il y a eu du dragage et quelle était la qualité des sédiments?

1745

Mme MANON D'AUTEUIL :

1750

Nous avons déposé, tel que vous avez demandé, le document ce soir. Donc, vous allez pouvoir le consulter. Nous avons fait dans le cadre de ce projet-là un dragage d'environ 46 000 mètres cubes de particules. C'était entre autres du sable, principalement. Nous avons eu sur le site une petite zone qui était contaminée en métaux, mercure; arsenic et plomb et en HAP. Ce qui a fait qu'on avait environ – excusez-moi, c'était en HAP seulement, excusez-moi. Et on avait environ une quantité de 215 mètres cubes qui a été gérée de façon terrestre en accord avec les recommandations d'Environnement Canada à l'époque.

1755

LE PRÉSIDENT :

Donc, le détail de la formation, est-ce que c'est contenu dans l'examen préalable?

1760

Mme MANON D'AUTEUIL :

Oui, dans le document qu'on a fourni, toute l'information est à l'intérieur.

1765

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous, nous allons procéder au dépôt et à la diffusion du document. Oui, Monsieur Fafard?

1770

M. MARC FAFARD :

1775

Encore sur la même question, pour revenir aux commentaires de madame Simard concernant la progression des sédiments. Quand on regarde le tableau à la page 12, le tableau 2.1, si on suit la logique de madame Simard, par exemple pour le silt, à Q1 il y a 9% puis à Q2 21, puis ensuite on retrouve 11 ou on retrouve à 21. Ça devrait être plus grand plus on est loin, puisque les plus petites particules vont se porter plus loin avec le même courant.

1780

Donc, quand on regarde ce tableau-là, le principe de la relation linéaire entre la grosseur des particules et la vitesse du courant et la distance par rapport à sa source, la source qui doit être n'importe quoi à l'est de la Pointe Basques, puisqu'on ne peut pas dire que la source c'est la rivière Moisie, là on doit prendre un moment où ça vire le croche, le 90 degrés vers le bout de la pointe.

1785

Donc, cette logique-là de la distribution des sédiments par grosseur, si on veut, ne semble pas respecter ou en tout cas les données qu'on retrouve à la dizaine de points de Q1 jusqu'à SR4, quand on les place dans le schéma des courants on devrait retrouver un certain profil de plus les particules sont petites plus ils se disposent loin. Et ce n'est pas ça qu'on retrouve dans ce cas ici.

1790

Donc, je reviens à cette question-là. Quand on parle du courant principal qui semble être celui de la marée, on le considère comme un vecteur en ligne droite avec une portion qui, si on met en tête le graphique ou la carte où on a vu les courants arriver vers la Baie de la Boule. Ensuite, il se rapproche de la Pointe Basques. On voit qu'il y a une portion du courant qui s'en va vers le sud-ouest. Il y a un autre chenal qui s'en va à l'ouest de l'île Grosse Boule, puis il y a une portion du courant total qui contourne la pointe et qui s'en va vers la pointe de Uashat en passant le Quai 2, 1.

1795

1800

Mais est-ce qu'on considère l'effet de turbulence qui se fait lorsqu'on a un obstacle dans un courant, lorsqu'on a une pointe, en arrière de la pointe il y a toujours un contre-courant. Moi je suis un gars de kayak de rivière, puis en arrière d'une pointe, en arrière d'une roche, le courant descend, il est obstrué. En arrière de cet obstacle, il y a un contre-courant.

1805

Donc, est-ce qu'on pourrait, est-ce qu'on connaît, puisqu'on connaît les vitesses, on a vu qu'il y a des vitesses, là on parle de 30 centimètres par seconde. Ça aurait été le fun d'avoir des distances en kilomètre par heure. Juste pour préciser aux gens ici dans la salle, 30 centimètres par seconde, ça fait, je pense, 1.5 kilomètre à l'heure. Donc, c'est quand même des grandes distances.

1810

Donc, est-ce qu'on connaît la distribution ou le profil des courbes dans ce venturi-là puisque c'est le contre-courant. Parce que plus le grain va être petit, plus il va aller se disposer loin dans sa valse avec le courant?

1815

Donc, quand on voit les pics de dimension, peut-être que c'est des cercles de vitesse qui sont dus au mouvement qui tourne de façon contre courant en arrière de l'obstacle.

Moi j'habite dans l'embouchure de la rivière Moisie puis on voit plusieurs types de grain se déposer, puis c'est toujours en fonction du courant, de la vitesse par la grosseur. Donc, il nous manque des données ici, pour comprendre, en tout cas.

1820

LE PRÉSIDENT :

On va voir qu'est-ce qu'on a comme données. Ce que je comprends aussi, je ne sais pas c'est quoi l'amplitude des marées aussi dans la Baie de Sept-Îles, mais lorsqu'on est au flot, au

1825 jusant, les courants n'ont pas tendance être dans la même direction. Il y a un mouvement circulaire qui doit...

M. MARC FAFARD :

1830 On les a vus. C'est assez stable. Peu importe la direction, s'il y a une vitesse linéaire est-ouest bien, en arrière de l'obstacle, il y a un contre-courant puis quand la direction change, bien le contre-courant devient de l'autre côté de la boîte. On voit avec les pentes, mais tout ça devrait être modélisable.

1835 Est-ce qu'on tient en compte la vitesse de l'eau?

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question à monsieur Lauzière.

1840 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Je vais diriger la question à madame Simard.

Mme JULIE SIMARD :

1845 Donc, concernant les particules les plus fines, on veut noter que les stations qui apparaissent avec les pourcentages les plus élevés – c'est à la page 12, oui, pardon. C'est la station Q2 et Q4. Et quand on regarde la carte 2.2, donc ces stations-là se situent en zone plus profonde aussi. Donc, un milieu de sédimentation plus calme permet à la sédimentation des particules plus fines.

1850 Concernant les vitesses de courant. J'aimerais mieux qu'on regarde l'information qu'on aurait de disponible afin d'avoir plus de précision. J'aimerais mieux attendre.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait de les regarder pour donner une réponse.

Mme JULIE SIMARD :

1860 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1865 Mais c'est sûr qu'on voit quand même une tendance à voir plus de particules fines en proportion, au droit du quai numéro 1. C'est sûr que si la dérive littorale est moins forte dans ce secteur-là, elle peut laisser des particules fines qui, ce que j'en comprends de la rivière Moisie, mais ça n'empêche qu'il peut y avoir des particules fines d'une autre région aussi, qui arrivent dans ce secteur-là.

1870

M. MARC FAFARD :

Oui, parce qu'on a entendu tantôt que c'était 25% constitué de silt. Donc le reste...

1875

LE PRÉSIDENT :

Parce que si on s'intéresse aux particules très, très fines. Je ne sais pas dans la rivière Moisie, il y a sûrement un peu de particules fines dans les sables près de l'embouchure de la rivière Moisie, mais dans ma compréhension, dans la Baie de Sept-Îles, l'origine des sédiments fins peut-être multiple.

1880

M. MARC FAFARD :

Donc, c'est ça, exact. Est-ce qu'on a le portrait de l'origine des sédiments fins à l'intérieur de la baie?

1885

LE PRÉSIDENT :

Ce que j'ai compris c'est qu'on n'avait pas le portrait. Quelle pourrait être l'origine totale, disons si on prend le tableau. Vous faites allusion dans l'étude d'impact. Si on parle d'argile et silt, donc il peut y avoir, dans ma compréhension, plus d'une origine.

1890

Mme JULIE SIMARD :

Bien, j'aurais quelques choses à ajouter tantôt.

1895

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

1900

Mme JULIE SIMARD :

1905

Dans la présentation surtout les dernières diapos, quand on voit les photographies aériennes historiques, on voit l'orientation des flèches à la pointe du poste. Et ça démontre clairement que la dérive littorale se dirige vers le nord. Donc, il serait très surprenant qu'on ait des sédiments qui proviennent du nord et de l'ouest de la baie, qui vont se pointer au-devant des sites d'IOC. Peu importe les courants de marée, normalement c'est vraiment la direction principale de la dérive littorale.

1910

LE PRÉSIDENT :

1915

Mais est-ce que c'est la direction nette ou absolue? Parce qu'il peut y avoir, je ne sais pas c'est quoi, il faudrait... qu'est-ce qui se passe pendant que la marée baisse ou que la marée monte, j'imagine que ça va tourner différemment dans la Baie de Sept-Îles. Ce que je comprends, c'est la dérive littorale nette qu'on nous indique?

Mme JULIE SIMARD :

1920

Oui, mais là on parlerait à ce moment de sédiments en suspension au nord de la baie. Puis en fait, on va regarder pour avoir plus de précisions à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1925

Très bien. Alors, c'est ce qu'on peut ressortir à ce stade-ci, mais ce que je comprends il n'y a pas d'analyse fine. Mais pour ce que madame Simard nous dit, que le gros de la sédimentation même fine viendrait de la dérive littorale, c'est ce que je dois retenir de son explication.

Oui, Monsieur Fafard?

1930

M. MARC FAFARD :

1935

Oui, parfait. Merci. Donc, je vais aller à ma question numéro 2. Qui contrôle quoi dans la baie? Présentement, on est au Bureau d'audiences publiques en environnement, c'est le gouvernement du Québec qui regarde un projet de dragage. Juste à côté, on a un port pêcheur qui pourrait être fédéral ou un port de Sept-Îles qui, je ne sais pas c'est quoi la structure du port de Sept-Îles mais quels sont les intervenants réglementaires, par exemple s'il y a du transbordement de bateau à bateau ou du transbordement de bateau à la terre ferme, juste à côté du quai des pétrolières? C'est quelle loi, quel palier de gouvernement qui contrôle quelle activité dans la baie?

1940

Ça pourrait être le fédéral, je pense, qui serait ici, parce qu'on a toujours l'impression que c'est dans l'eau, c'est fédéral. Donc, je me demande quelle activité est régie par quel gouvernement ou quel palier de gouvernement puis qu'on regarde la construction de nouvelles

1945

infrastructures comme le port de l'autre côté. Est-ce qu'il y a eu un BAPE? Je ne pense pas. Je n'ai pas vu ça passer. Le quai des croisières non plus. Donc, est-ce que c'est le fédéral qui a une évaluation?

1950

Puis pour les activités, par exemple, on retrouve des boulettes près du quai numéro 2, si on a vu. On n'a pas le droit de rejeter des boulettes au quai. On peut en rejeter, je pense au rejet minier mais en terme de ce qui est échappé, qui contrôle les activités dans chacune des sphères d'activités industrielles sur le pourtour de la baie?

LE PRÉSIDENT :

1955

C'est une bonne question, parce qu'on sait qu'on a une situation un peu particulière. Les fonds marins, par exemple, bon, on sait que ça appartient au gouvernement du Québec dans la partie du golfe qui va jusqu'à la pointe de l'île d'Anticosti. Mais on voit qu'il y a aussi des juridictions fédérales.

1960

Je commencerais avec monsieur Michon. Si monsieur Michon peut nous faire un résumé des responsabilités, et on ira aussi du côté du port de Sept-Îles, par exemple on pourrait parler du quai multi-usager par exemple. J'imagine que le quai multi-usager a fait l'objet d'un examen environnemental préalable. Mais on va commencer avec monsieur Michon.

1965

M. PIERRE MICHON :

1970

Merci. D'abord, comme vous l'avez mentionné, la question du domaine hydrique public, qui, disons, donne, qui clarifie un peu la situation au niveau de la propriété. C'est-à-dire que les fonds appartiennent à la province. Donc, ce n'est pas automatiquement parce qu'on est dans l'eau qu'on considère qu'il y a une juridiction associée à l'eau, je devrais dire. C'est beaucoup plus la notion de navigation. Madame du port de Sept-Îles pourra compléter, qui est juridiction fédérale, c'est la notion de la navigation comme telle qui est de la juridiction fédérale.

1975

Donc, dans le secteur de Sept-Îles on est clairement à l'intérieur de la zone dite du fleuve et de son estuaire, du côté propriété Québec, le fond appartient à la province.

1980

Pour ce qui est des autorisations qui sont données pour les activités comme telles. De façon générale, tout ce qui est exploitation, construction d'usine, évidemment, il faut s'en remettre à la... bien, il y a le règlement sur l'évaluation des examens des impacts sur l'environnement qui peut assujettir des activités industrielles ou la construction d'une usine. Dans ce cas-ci, par contre, l'usine était anciennement antérieure à l'application de ce règlement-là. À ce moment-là, c'est beaucoup plus la région, la direction régionale qui s'occupe des différentes autorités pour l'exploitation comme telle de l'usine donc ses activités.

1985

Si on construit un quai plus particulièrement dans le cas d'un quai privé, le quai serait assujéti à la procédure provinciale. Au port de Sept-Îles, évidemment, ce sont des quais sous la responsabilité, donc la propriété du port de Sept-Îles. Dans ces cas-là, historiquement il n'y a pas eu d'assujettissement à la procédure provinciale pour ces infrastructures-là.

1990

Le dragage est une activité qui est assujéti à la procédure. Donc, si on drague, évidemment, c'est les superficies qui avaient été mentionnées dans la présentation, c'est au-dessus de 5 000 mètres carrés, de façon cumulative, je précise. Donc, si un projet est susceptible d'entraîner de façon cumulative dans les années une superficie supérieure à 5 000 mètres carrés, on entre dans un programme de dragage d'entretien. C'est le cas pour le projet actuellement.

1995

S'il y a évidemment des boulettes qui sont déversées dans le milieu aquatique de façon accidentelle, il faut le comprendre, c'est une problématique, une problématique environnementale, je devrais dire, associée à l'exploitation de l'usine, tout à fait. Si on a des boulettes dans le sédiment de dragage, on ne peut pas dire que c'est une situation normale d'avoir des boulettes. C'est-à-dire que c'est normal dans le sens que c'est relié aux activités, mais il faut associer ça à une activité accidentelle, qui n'est pas nécessairement autorisée de rejeter des boulettes dans le cours d'eau.

2000

LE PRÉSIDENT :

2005

Si je comprends bien l'explication, IOC c'est un quai privé, donc, c'est un quai qui appartient à la compagnie. C'est-à-dire si IOC voulait reconstruire un quai, ça voudrait dire qu'il devrait faire une demande et un avis de projet, vu que c'est un quai privé, dans ce cas-ci.

2010

M. PIERRE MICHON :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2015

Dans le cas d'un quai est sous l'égide de l'autorité portuaire de Sept-Îles, c'est différent. J'aimerais ça vous entendre, Madame, à ce sujet-là. Par exemple, on peut prendre le quai multi-usager, vu que c'est une construction récente.

2020

Mme MANON D'AUTEUIL :

Comme monsieur Michon l'a bien spécifié, IOC est sur un terrain privé et l'eau appartient au Québec, si on peut dire. Donc, c'est sûr que dans la situation du port de Sept-Îles c'est

2025 complètement différent. Les infrastructures sont au fédéral. Le fond de l'eau aussi est fédéral. Donc, automatiquement toutes les autorisations qu'on demande pour la construction ou pour le dragage, on suit la réglementation fédérale. Donc, nous contactons Pêches et Océans Canada pour voir une autorisation environnementale pour procéder.

2030 Et en plus, on a toujours Environnement Canada qui est là pour donner des avis experts autant à Pêches et Océans que pour l'administration portuaire. Donc, dans le cas ici, effectivement, monsieur Michon a raison, on n'a pas d'autorisation à donner en tant que telle.

LE PRÉSIDENT :

2035 O.K. Pour le quai multi-usager, j'imagine, vous avez fait un examen environnemental préalable, c'est ça?

Mme MANON D'AUTEUIL :

2040 Oui, effectivement. Et ça a été selon la réglementation et c'est Pêches et Océans qui a donné l'autorisation en bout de course.

LE PRÉSIDENT :

2045 Très bien, je vous remercie. En même temps, dans la rencontre préparatoire on avait demandé le dépôt d'un guide. J'imagine c'était votre ministère qui nous l'a déposé et non Environnement Canada. Les deux documents en question, c'est relié aux sédiments. Si vous pouviez nous les annoncer, mais je veux préciser que ce guide-là est fait en collaboration entre le ministère de l'Environnement et Environnement Canada. Donc, on voit que pour ce qui est de la gestion des sédiments, il y a une préoccupation partagée, il y a un document conjoint.

2050 Alors, Monsieur Michon?

M. PIERRE MICHON :

2055 Oui, il y a trois documents qui ont été déposés. Je ne sais pas les titres actuellement, mais je pourrais...

LE PRÉSIDENT :

2060 Vous pouvez nous donner des titres, mais dire au moins sur quel sujet.

2065 **M. PIERRE MICHON :**

2070 Oui, il y a trois documents qui ont été déposés préalablement à l'audience, vendredi dernier. Il y a d'abord le document sur les critères. En fait, c'est Environnement Canada qui l'a déposé, je crois. Les critères de qualité des sédiments qui a été publié en 2008 en collaboration avec nous autres. En fait, c'est un produit du Plan d'action Saint-Laurent. Un plan d'action fédéral, provincial. Les trois sont des produits essentiellement sous la bannière du Plan d'action Saint-Laurent.

2075 Donc, il y a un guide sur les programmes de surveillance et de suivi pour les travaux de dragage et il y a aussi un guide, une espèce de guide. C'est des recommandations qui sont préliminaires, c'est-à-dire qu'ils sont actuellement en révision linguistique. Donc, c'est un guide qui devrait paraître en 2015, mais on a décidé de le déposer de façon préliminaire. C'est un guide qui donne des recommandations pour le suivi des matières en suspension, pour des travaux de dragage, des matières en suspension dites non contaminées. Donc, ça ne tient pas compte de la contamination.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

2085 Et le fameux guide qui est en préliminaire, ça, c'est un guide produit par le ministère seulement ou en collaboration avec Environnement Canada?

M. PIERRE MICHON :

2090 C'est aussi sous la bannière du Plan d'action Saint-Laurent. Donc, en collaboration avec Environnement Canada.

LE PRÉSIDENT :

2095 Très bien. Et également, c'est parce que les gens de Transport Canada vont être là demain, mais en rencontre préparatoire aussi, on essayait de démêler qui était du côté fédéral, par exemple pour l'aire de dépôt, qui était le ministère responsable. Donc, on avait quelqu'un de la garde-côtière avec nous, mais quand on a eu les éclaircissements, ça relève de Transport Canada. Donc, les gens de Transport Canada vont pouvoir répondre à des questions demain. Parce que c'est ça, effectivement ça peut devenir complexe de savoir qui est responsable de quoi. Donc, on a pu avoir des éclaircissements.

2100

Donc, on voit quand même que le projet touche différents ministères autant fédéraux que provinciaux.

2105

M. MARC FAFARD :

Merci.

2110

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2115

Mme LOUISE GAGNON

LE PRÉSIDENT :

2120

Je vais inviter madame Louise Gagnon. Bonsoir, Madame.

Mme LOUISE GAGNON :

2125

Bonsoir. Je m'intéresse beaucoup, depuis quatre ans on a fait plusieurs demandes d'accès à l'information au ministère de l'Environnement, au port de Sept-Îles pour mieux connaître l'histoire, les contaminants où ils sont situés. J'y reviendrai probablement un peu plus tard. Mais ce secteur-là, le quai numéro 1, le quai Monseigneur Blanche, le quai des croisiéristes, il y a des contaminations qui sont relativement importantes sinon très importantes.

2130

J'ai fait une demande d'accès à l'information il y a deux ans et demi au port de Sept-Îles pour avoir les sédiments qui dépassaient la concentration seuil avec effet. Puis aussi comment ces sédiments-là avaient été gérés. Ça fait deux ans et demi, j'en suis au commissariat à l'accès à l'information. Depuis deux ans et demi que ça traîne.

2135

J'ai déjà plusieurs documents, mais il m'en manque, puis je demande si c'est la bonne manière d'agir avec les citoyens de la part du port de Sept-Îles?

LE PRÉSIDENT :

2140

Mais là, ça c'est de l'opinion. Vous pourrez nous en parler, de commenter vos expériences en deuxième partie.

2145

Mme LOUISE GAGNON :

2150

Oui, mais c'est surtout que je veux savoir est-ce que c'est comme ça au niveau de la transparence. Parce que même au niveau du ministère de l'Environnement, les demandes d'accès à l'information, les documents qu'on a demandés à IOC, on les a demandés le lendemain de la soirée d'information. Ça a pris quatre mois. C'est supposé prendre 20 jours.

2155

C'est parce que je trouve ça, je me dis ça devient compliqué. Est-ce que c'est comme ça que le port de Sept-Îles pense pouvoir intervenir avec les citoyens?

LE PRÉSIDENT :

On va diriger la question du côté du port. Madame?

2160

Mme MANON D'AUTEUIL :

La seule information que je peux donner, c'est qu'on a répondu à toutes les demandes. Il y avait peut-être des incompréhensions sur la demande en tant que telle, mais toute l'information qui avait été demandée a été remise.

2165

Mme LOUISE GAGNON :

Je n'ai toujours pas de retour du commissariat à l'accès à l'information, mais en tout cas, on éclaircira ça.

2170

LE PRÉSIDENT :

Mais en passant, la semaine dernière il y a une intention gouvernementale concernant le Québec, une intention gouvernementale de réformer, de réviser la Loi d'accès à l'information. On va voir qu'est-ce que ça va donner.

2175

Alors, c'est certain qu'au niveau de la transparence, ce que j'ai compris qu'il y avait un des objectifs c'était d'améliorer la transparence, l'accessibilité à de l'information. Mais on sait que c'est complexe à gérer, et ça peut être frustrant sur les délais. Mais au moins on sait qu'il y a une intention gouvernementale du côté du gouvernement du Québec de réformer la Loi d'accès à l'information.

2180

2185 Mais ici, ce qu'on peut essayer de faire pour l'audience c'est qu'elle est l'information pertinente. On peut voir sur les sédiments, il y a deux choses. Le besoin de draguer et aussi l'origine de la contamination. Alors, c'est sûr que le mandat de la commission ce n'est pas de chercher des coupables, mais au moins essayer de savoir d'où ça peut bien venir cette contamination-là.

2190 Donc, c'est sûr que ça intéresse la commission, ne serait-ce qu'à des fins de gestion préventive pour le futur, d'avoir des sédiments non contaminés. Donc, on va essayer de voir qu'est-ce qu'on peut obtenir.

Mme LOUISE GAGNON :

2195 Oui. C'est un secteur quand même assez précis avec plusieurs quais. C'est sûr que les sédiments voyagent, tout ça.

2200 Est-ce que le port de Sept-Îles a des études sur le quai des pétroliers aussi, qui est tout juste à côté du quai numéro 1. On recense des contaminants. Je cherche d'où vient la contamination. Je me demandais, est-ce qu'il y a eu des études spécifiquement sur le quai des pétroliers.

LE PRÉSIDENT :

2205 Pour les installations pétrolières, les réservoirs qui sont là, le quai?

Mme LOUISE GAGNON :

2210 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2215 Du côté du port, avez-vous des informations? Et on pourrait aller du côté du ministère du Développement durable par la suite, sur les possibles contaminations sur le site des installations des réservoirs.

Mme MANON D'AUTEUIL :

2220 Les sites des réservoirs ne sont pas sur notre terrain, donc je ne peux pas répondre à ce sujet-là. Le seul point que je peux répondre c'est par rapport au quai en tant que tel. Nous n'avons aucune information parce que nous n'avons simplement pas fait l'échantillonnage à ce quai-là.

LE PRÉSIDENT :

2225 Donc, les terrains des réservoirs, ce sont des terrains privés?

Mme MANON D'AUTEUIL :

2230 Effectivement. Ils sont en dehors de notre territoire à nous.

LE PRÉSIDENT :

2235 Très bien. Donc, Monsieur Michon, on sait que le ministère tient un registre des terrains contaminés. Est-ce que le ministère pourrait vérifier s'il y a des dossiers de terrains contaminés qui sont situés tout près des installations d'IOC? On voit sur les cartes qu'il y a des réservoirs qui sont installés là. Donc, est-ce qu'il y a des dossiers ouverts ou fermés qui existent?

2240 L'objectif, comme je vous dis, ce n'est pas d'investiguer les dossiers un par un, mais de savoir quels sont les dossiers qui sont là, sont-ils actifs ou réglés ou encore ouverts? Ça pourrait être instructif pour essayer d'estimer s'il y a des sources potentielles de contamination à cet endroit-là. Monsieur Michon?

M. PIERRE MICHON :

2245 Il faudrait préciser l'endroit exactement. Mais on pourrait répondre effectivement plus détaillé à la question. C'est la direction régionale, le Centre de contrôle environnemental du Québec qui pourrait amener de l'information.

LE PRÉSIDENT :

2250 Oui. Ici, j'ai pris le loisir d'imprimer un document qui date des années 2000 de l'administration portuaire. De mémoire on voyait une carte qui montrait l'utilisation du sol. Donc, c'est immédiatement, c'est adjacent aux installations, on pourrait dire c'est adjacent au quai numéro 1 d'IOC. On voit une série de réservoirs qui sont aménagés là, et on voit également un quai qui est tout près du quai des croisiéristes. Ici il y a une figure. Mon collègue ici, Yvon, pourra vous montrer c'est à quel endroit. Mais on voit des mentions : vrac liquide et un quai de déchargement de produits liquides. Donc, c'est à ça que vous faites allusion entre autres?

Mme LOUISE GAGNON :

2260 Oui.

2265

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est dans ce secteur-là. Est-ce que le ministère a des dossiers de terrains contaminés dans ce secteur-là?

2270

M. PIERRE MICHON :

On va faire la vérification.

2275

LE PRÉSIDENT :

Vous allez faire la vérification? Et monsieur Deshaies pourra vous montrer de quoi on parle exactement. Mais ici je vois bien le quai et je vois les réservoirs qui sont à l'arrière.

2280

Mme LOUISE GAGNON :

Juste une précision, au port de Sept-Îles. Mettons que le port de Sept-Îles veut draguer un de ses quais. Mettons que le port de Sept-Îles voudrait draguer, mettons le quai des pétroliers ou quelque chose comme ça, est-ce qu'il y aurait des autorisations, il n'y aurait aucune autorisation provinciale. Ça serait uniquement une autorisation fédérale, même pour un dragage?

2285

LE PRÉSIDENT :

La nuance, il faudrait savoir le quai des pétroliers appartient à qui. Madame du port, pouvez-vous nous informer à qui il appartient ce quai?

2290

Mme MANON D'AUTEUIL :

Le quai des pétroliers appartient au port de Sept-Îles depuis 77. Et effectivement, dans tous les cas de dragage qu'on fait pour tous les quais qui nous appartiennent, avant de faire quoi que ce soit on va échantillonner les sédiments que nous voulons enlever. Par la suite, lorsque nous avons les résultats - naturellement on avait demandé l'autorisation avant à Pêches et Océans. Suite à ça, on fait une vérification avec Environnement Canada concernant la qualité des sédiments, s'il y a lieu, s'il y a un dépassement ou quoi que ce soit, et si on a des questions. Et c'est Pêches et Océans qui vont déterminer qu'est-ce qui en est par rapport à ce dragage-là qui va donner l'autorisation ou non en fonction des résultats.

2300

2305 Mais c'est sûr que c'est Environnement Canada qui donne l'avis expert et nous, on suit leur prescription et leur recommandation.

LE PRÉSIDENT :

2310 Concernant la qualité des sédiments. Donc, ici on voit que le quai est fédéral. Donc, c'est la procédure d'évaluation environnementale fédérale qui s'applique dans ce cas-là. Et si le quai avait été privé, ça aurait été la procédure québécoise qui se serait appliquée.

Mme LOUISE GAGNON :

2315 Mais je crois qu'elle n'est plus publique maintenant, avec la nouvelle loi sur l'environnement au fédéral, il n'y a plus rien qui est public. Il n'y a plus d'examen environnemental préalable, je crois?

LE PRÉSIDENT :

2320 On sait qu'il y a eu des modifications majeures à la loi. On sait qu'il y a deux types de listes. Il y a une liste de projet des sites approfondis, puis après ça, il y a une étude, il y a une liste d'exclusion, mais entre les deux, ça dépend des cas. Mais du côté du port de Sept-Îles, qu'est-ce que vous pourriez nous dire sur la procédure interne que vous devez appliquer en vertu de la Loi fédérale?

2325 **Mme MANON D'AUTEUIL :**

2330 Mais la loi que nous suivons c'est la Loi canadienne d'évaluation environnementale. Donc, c'est sûr que tout dépendamment comme vous dites, s'il y a un projet désigné, bien là, à ce moment-là il y a une étude beaucoup plus approfondie par rapport à ce projet-là. Concernant le dragage, il n'est pas dans les projets désignés.

2335 Donc, à ce moment-là nous on se fie à la Loi sur les pêches de Pêches et Océans. Et on suit leur réglementation par rapport à ça. Donc, comme je mentionnais, on fait tout simplement faire une évaluation. On demande autorisation à Pêches et Océans tout simplement.

Et les critères fédéraux et provinciaux sont les mêmes en passant.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Je l'ai perdu de vue un petit peu la Loi fédérale depuis sa modification. Mais dans le cas que vous faites un examen préalable, une étude, dans le temps l'Agence canadienne d'évaluation tenait une bibliothèque sur les évaluations environnementales préalables. Est-ce que c'est encore le cas?

2345

Mme MANON D'AUTEUIL :

Dans le passé effectivement, il y avait sur site Web l'information sur tous les projets, autant approfondis que les examens préalables. Présentement, la loi a changé. Donc, ce n'est pas nous qui l'avons faite, mais effectivement il n'y a plus ce service ou ce site-là que les gens pouvaient consulter.

2350

LE PRÉSIDENT :

De votre côté, vos politiques internes, est-ce que ce sont des études que les citoyens peuvent venir consulter ou il faut qu'automatiquement qu'ils passent via la Loi fédérale d'accès à l'information?

2355

Mme MANON D'AUTEUIL :

Pour ce qui est de l'information, nous on suit la réglementation qui est simplement de faire un rapport annuel sur toutes les évaluations qui ont été faites dans l'année. Donc, ça inclut toutes les petites choses qu'on fait autant les plus grandes. Donc, on fait un rapport annuel.

2360

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous tenez une sorte de registre?

2365

Mme MANON D'AUTEUIL :

Oui.

2370

LE PRÉSIDENT :

Et si des gens voient telle étude au registre et ils veulent la regarder. Est-ce que c'est automatiquement accessible ou ils doivent passer via une demande d'accès à l'information?

2375

Mme MANON D'AUTEUIL :

2380 Mais pour l'instant on n'a pas encore statué parce que là, la réglementation est quand même assez récente. Mais pour l'instant on ne fait que le rapport annuel. Et je dois dire que depuis 2012, la nouvelle réglementation on n'a pas fait vraiment beaucoup d'évaluation en tant que telle.

2385

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Oui, Madame Gagnon?

2390

Mme LOUISE GAGNON :

Merci.

2395

M. JACQUES GÉLINEAU

LE PRÉSIDENT :

2400

Je vais inviter monsieur Jacques Gélinau.

M. JACQUES GÉLINEAU :

Allo.

2405

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

2410

M. JACQUES GÉLINEAU :

2415

Bonsoir. Moi j'ai une question à monsieur Lauzière. J'ai bien écouté un peu la teneur du projet, mais je n'ai jamais entendu qu'il y avait du fer à l'intérieur des sédiments, que c'était des sédiments grossiers, qui provenaient d'apport sédimentaire ou de transport littoral provenant de la rivière Moisie.

Or, on a un document de madame Bezeau qui provient d'Environnement Canada. Là, je ne lirais pas tout, je vais juste regarder :

2420 « Suite à l'analyse du rapport de caractérisation, nous demeurons préoccupés par le fait que de telles concentrations de fer dans les sédiments puissent causer un effet toxique ainsi que modifier ou altérer la composition physique et chimique des sédiments au site de dépôt. »

2425 J'ai aussi regardé un peu la teneur - là, je n'ai pas les documents avec moi, je suis parti un petit peu trop vite, mais on faisait état d'une quantité importante de boulettes puis de concentré dans le fond marin que vous allez excaver. Est-ce que c'est le cas?

LE PRÉSIDENT :

2430 Alors, juste pour préciser qu'il y a eu un dépôt très récent de documents concernant des échantillonnages au quai numéro 1 et 2, surtout au quai numéro 1, concernant les concentrations de boulettes de fer. Donc, le document a été déposé sur le site Internet du BAPE. Et on a pu avoir aussi une réaction préliminaire d'Environnement Canada concernant le fer dans ces sédiments-là.

2435 **M. JACQUES GÉLINEAU :**

Est-ce que c'est le 4 mars, est-ce que c'est postérieur au 4 mars?

LE PRÉSIDENT :

2440 C'est ça, je n'ai pas la date exacte. C'est PR8.1, mais la date qu'on a mis ça en ligne, c'était au début du mois de mars.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2445 PR8.2? C'est après ça?

LE PRÉSIDENT :

2450 Oui, ça, c'est très, très récent. C'est ça. Ça, ça date du début du mois de mars.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2455 C'est ce que j'ai ici.

LE PRÉSIDENT :

On a dû déposer ça à la suite de la rencontre. Donc, c'est ce document-là que vous nous citez, c'est la réaction d'Environnement Canada que vous citez?

2460

M. JACQUES GÉLINEAU :

C'est ça, exactement.

2465

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2470

M. JACQUES GÉLINEAU :

Ça fait état aussi que de nombreuses stations d'échantillonnages, on dépasse le seuil de 2%, 20 milligrammes par kilogramme, c'est ça.

2475

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur Lauzière.

2480

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Alors, je vais donner quelques éléments de réponse puis je vais passer la parole à Mélanie Lévesque qui est océanographe puis qui a regardé ça, qui a regardé la question davantage. Mais effectivement on a procédé à des études.

2485

Tout d'abord, je voulais rectifier qu'au niveau de l'aire de dragage, il n'y a pas de présence de boulettes. Donc, le sédiment qu'on drague et qu'on relâche au site de dépôt est exempt de boulettes.

2490

Effectivement, il y a des teneurs en fer qui sont relativement élevées. Il y a une teneur naturellement plus élevée sur la Côte-Nord, mais évidemment c'est un fait qu'au-devant des installations, on peut facilement envisager qu'il y a des concentrations plus élevées de fer.

2495

Ce qui est important de regarder par contre au niveau de ces concentrations-là, c'est la biodisponibilité de ces ions-là. Et sur la question, je vais plutôt inviter madame Mélanie Lévesque à compléter ma réponse.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame Lévesque.

2500

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

2505

Oui. Bonsoir tout le monde. En fait, je vais vous faire un peu le topo du dit rapport. Je pense que ça vaudrait la peine pour ceux qui n'ont peut-être pas eu l'occasion de le consulter, parce qu'effectivement, c'est quand même une bonne question qui se pose dans le cas présent.

2510

En fait, ce qui se produit, là, j'ai malheureusement mis la page couverture du guide qui date de 2007. Donc, peut-être que j'aurais pu mettre celle que monsieur Michon parlait tout à l'heure. Mais en fait, ce qu'il faut comprendre c'est qu'au Québec, lorsqu'il est question des caractérisations de sédiments, on fait immédiatement référence aux critères d'évaluation de la qualité des sédiments au Québec, qui est un document qui est émis par Environnement Canada et du MDDEP.

2515

Et ce qui est important de mentionner c'est qu'il n'y a pas, pour l'instant de critères pour le faire qui est mentionné dans ce guide-là. Donc, on a plein de métaux, sauf le fer, qui sont considérés.

2520

Donc, c'est pourquoi nous, ce qu'Environnement Canada nous a proposé, c'est d'utiliser le fameux recueil de Macdonald en 2014. Lui ce qu'il fait en fait, c'est état de toute la documentation qui existe aux États-Unis, puis il y en a une qui provient de l'Ontario, qui sort différents critères des différents métaux qui existent tant en eau douce, saumâtre ou salée.

2525

Donc, nous ce qu'on a été capable de ressortir qui pouvait peut-être être associé à notre milieu à nous à Sept-Îles, c'est-à-dire en eau salée, c'est les deux critères que vous avez dans le tableau ci-bas. Donc, on parle de 20 000 milligrammes par kilogramme. Ça serait un seuil à effet minimal. Ce qu'on entend par seuil à effet minimal, c'est que ça pourrait avoir un effet sur certaines espèces benthiques seulement, peut-être même voir une à deux espèces. Donc, c'est plutôt mono spécifique.

2530

Lorsqu'on arrive à 40 000 milligrammes par kilogramme, là c'est vraiment seuil à effet sévère. C'est-à-dire que là, ça aurait un impact assez majeur sur la majorité des communautés benthiques.

2535

Si on va un petit peu plus loin. Ça, c'est un extrait encore du guide des critères de la qualité des sédiments. Juste pour vous dire que ce qui est important de mentionner lorsqu'on parle de métaux, une des limites de la réglementation, c'est qu'elle ne tient pas compte de la

2540 biodisponibilité des éléments, c'est-à-dire que les métaux on peut les trouver sous différentes formes dans l'environnement. Puis ça, c'est important de les considérer surtout dans un cas présent comme Sept-Îles ou la teneur en fer naturel est quand même déjà assez présente.

L'autre section que je vous ai mise ici dans le bas de l'acétate. On va avec :

2545 « *Le critère de la qualité retenu dans ce document a pour objectif de protéger la vie aquatique contre les effets toxiques de substances chimiques.* »

2550 Et il faut vraiment faire du cas par cas. Donc, il faut vérifier avant de dire que le fer ça a un effet drastique et majeur et toxique sur l'environnement. Donc, il faut vraiment aller voir plus en profondeur. Donc, si on poursuit.

2555 En fait, nous ce qu'on a fait c'est qu'on a étudié justement un, la concentration de fer qu'on retrouvait au-devant du quai numéro 2, puisque c'est lui qui est considéré par la présente ici pour les activités de dragage.

2560 Effectivement, vous avez raison de trouver des concentrations de fer qui sont présentes. La majorité est sous le seuil de 20 000 milligrammes par kilogramme. On en a un qui est à 20 milligrammes. Donc, sous le seuil à effet faible, en fait, mais il est là, il est égal. Il y en a un seul. On parle toujours des stations au-devant du quai numéro 2 donc celles qui sont concernées par les travaux de dragage.

2565 Et en plus, on est allé un petit peu plus loin que ça. En fait, on est allé voir au niveau de sous quelle forme on pouvait le retrouver. Donc, on a utilisé une sonde puis on a vérifié tous les paramètres physicochimiques de l'environnement à l'interface aux sédiments. Donc, l'interface aux sédiments c'est vraiment l'endroit où les organismes épibenthiques se retrouvent. Donc, c'est vraiment là, là où les espèces qu'on veut s'assurer qu'il n'y ait pas d'effet toxique se retrouvent. Et majoritairement ce qu'on a trouvé, c'est qu'on retrouve le fer sous la forme de magnétite et d'hématite.

2570 Donc là, je ne veux pas tomber dans les gros détails de ph puis d'oxydoréduction, mais en gros, les étoiles rouges que je vous ai mises c'est les deux formes, les magnétites et l'hématite qui sont les deux formes qu'on retrouve dans l'environnement. Donc, le 20 000 milligrammes par kilogramme était majoritairement sous cette forme-là, et cette forme-là est non biodisponible.

2575 Ce qu'on entend par là, c'est que les organismes benthiques ne vont pas l'utiliser. Ça ne peut pas être toxique pour eux sous cette forme-là. Là où ça pourrait devenir toxique, c'est s'ils deviennent sous la forme fe3 plus, puis fe2 plus, mais en très grande quantité.

2580 Donc, on en trouve un petit peu de Fe_2 plus, je ne vous mentirais pas, on en a trouvé une quantité, mais la quantité qu'on a retrouvée représente à peu près ce qu'il faut avoir comme vitamine de base pour survivre. Donc, c'est quand même un élément essentiel pour la faune benthique.

2585 Donc, oui il y a du fer, mais ce qu'on a montré c'est qu'à l'interface aux sédiments la forme sous laquelle on la retrouve pour l'instant est non biodisponible pour les organismes benthiques. Donc, on parle toujours de la faune épibenthique celle en surface et dans les 10 premiers centimètres.

2590 C'est ce que nous on a eu comme conclusion dans notre rapport.

LE PRÉSIDENT :

2595 Juste un petit instant. Demain, on va quand même poser la question à Environnement Canada sur qu'est-ce qu'ils pensent de ça. Donc, quand on prend connaissance de ce qu'Environnement Canada dit, on peut conclure que pour l'instant c'est un peu ouvert. Ils n'ont pas dit clairement qu'est-ce qu'ils proposaient de faire. On va essayer d'aller plus loin demain.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2600 Si vous me permettez, c'est parce que cette réponse-là, d'ailleurs, a été faite à Environnement Canada, l'effet de biodisponibilité. Par contre, ce que réplique Environnement Canada, ils disent que :

2605 « *Cependant, il est important de noter que les conditions reliées à l'eau et à la surface des sédiments peuvent différer des conditions aqueuses au sein même des sédiments. Il est donc possible que les sédiments relarguent du fer, dissout dans l'eau interstitielle sous forme la plus toxique. Ce qui pourrait affecter la faune endobenthique.* »

2610 Il y a une chose aussi que j'ai regardé, vous parliez d'un seul échantillonnage, ici ils parlent quand même que :

2615 « *À cinq stations COR1 à COR5 la teneur en fer dépasse le seuil de 20 et qu'une des stations COR2 dépasse même le seuil où des effets sévères sont observés à plus de 40 000 milligrammes par kilogramme. De plus, la station COR1 à 4 ça représente des teneurs en fer significativement supérieures aux teneurs de la station de référence Fe_2 .* »

Je ne sais pas si ces sondages-là font partie de la zone en question?

2620 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

En fait, l'écart en question, Monsieur le commissaire, dont il est question, c'est les carottes qui ont été prises derrière les installations du quai numéro 2. Donc, ce n'est pas des stations qui sont concernées par le dragage. Donc, c'est pourquoi j'ai vraiment mentionné que les seuils sur lesquels moi je parlais c'était les stations concernées par le dragage d'entretien.

2625
Donc, en arrière du quai numéro 2, effectivement, les concentrations étaient plus élevées. C'est là en fait qu'il y a le convoyeur de boulettes, donc c'est là qu'il y a plus d'incidents, où les boulettes peuvent tomber sur le fond marin.

2630
Moi je parlais des stations par rapport au dragage d'entretien.

LE PRÉSIDENT :

2635
Par rapport au dragage, pour le relargage dans le site de dépôt.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

2640
Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la nuance est importante à faire.

2645 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Voilà. Bien, je peux poursuivre aussi pour l'autre bout de question de monsieur. En fait, concernant l'eau interstitielle, effectivement, on n'a pas pu aller prendre ces valeurs-là, par rapport à sous quelle forme on retrouve le fer. Mais ce qu'on sait c'est que pour la majeure partie de la strate où on retrouve la plus grande quantité d'espèces benthiques, cette portion-là, on a montré que la faune n'était pas toxique.

2650
En profondeur, effectivement, on ne peut pas aller mesurer ça. Puis il ne faut pas oublier que les critères qui sont mentionnés pour l'instant, c'est des critères qui ont été pris en Ontario, aux États-Unis. On a encore un gros – pardon du terme – un gros *gap* en terme de qu'est-ce qu'on utilise comme seuil. Mais on est conscient qu'il faut trouver une solution pour l'avenir concernant le fer.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

2660

Et on va poser des questions à ce sujet-là demain.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2665

Oui. Ça va être intéressant à suivre. Ça parlait aussi que la zone de dépôt devait être caractérisée. Ce qui n'a pas été fait finalement, ultimement. Est-ce qu'il y a une raison?

LE PRÉSIDENT :

2670

Monsieur Lauzière.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

2675

La zone de dépôt, en fait là, on parle par rapport au fer, par rapport à...

M. JACQUES GÉLINEAU :

2680

Caractérisée au niveau de la faune, de la faune benthique.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

2685

Caractérisée au niveau de la faune benthique. Effectivement, en fait il n'y a pas eu de station qui a été prise au niveau de la faune benthique. Ça pourrait être intéressant de voir qu'est-ce qu'on a comme organisme là-bas. Je pense qu'on aurait effectivement, probablement une faune qui est similaire à celle du site de dragage comme tel, parce que les conditions hydrodynamiques, on l'a montré avec madame Simard, sont similaires. Le même type de granulométrie est déposée au site de rejet sur lequel où on le prend au quai numéro 2.

2690

Mais ça serait intéressant. Mais effectivement, il n'y a pas d'études qui montrent qu'est-ce qu'on a comme faune benthique au site de rejet.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2695

Donc, on pourrait éventuellement envoyer des sédiments sur de probables colonies de bivalves qui servent de nourriture peut-être pour les macreuses en période d'automne. On sait qu'il y a des macreuses dans ce coin-là.

LE PRÉSIDENT :

2700

Mais c'est ça, on comprend qu'il y a une faune benthique à cet endroit-là.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2705

Mais on ne le sait pas. On n'a pas rien fait. On n'a pas fait d'études.

LE PRÉSIDENT :

2710

C'est ce qu'on doit comprendre. Il n'y a pas d'étude de disponible.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2715

Puis au niveau des mammifères marins aussi, j'imagine qu'il n'y a pas d'études, on y a été au pif?

LE PRÉSIDENT :

2720

Vous faites un peu des commentaires, mais du côté des mammifères marins qui vont circuler dans le secteur.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2725

Bien, c'est parce que j'ai lu ça qu'il y avait juste une référence, je pense, à l'IML, je pense, ou une spécialiste des mammifères marins à l'IML, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

2730

À l'Institut Maurice-Lamontagne. Mais du côté des mammifères marins, est-ce que vous avez caractérisé la circulation des mammifères marins dans l'aire de dépôt?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2735

Madame Lévesque?

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

Bien, en fait, ce qu'on sait c'est qu'effectivement, la fréquentation des mammifères marins elle ne s'en tient pas essentiellement juste à l'été. On est tous conscients que les mammifères

2740 marins peuvent venir jusqu'en novembre. On a de plus en plus même la présence du béluga en hiver. On sait que les mammifères marins sont présents dans la zone.

2745 Ce qu'on sait par contre, c'est que c'est directement – comme monsieur Lauzière l'a expliqué – c'est directement relié avec la présence de proies. C'est là qu'on va en avoir un peu plus. Donc, lorsqu'il y a la fraie du capelan. Encore là, il faut aller plus loin que ça, parce qu'on sait aussi maintenant que la présence du lançon peut faire aussi en sorte que d'autres rorquals vont venir s'alimenter. Donc, il ne faut pas s'en tenir juste au capelan non plus.

2750 Ce qu'on peut dire en fait, c'est maintenant il y a de plus en plus des mesures qui sont en vigueur par le MPO pour faire le suivi des mammifères marins pendant les travaux de dragage. Puis ces mesures-là sont appliquées par IOC, c'est-à-dire qu'il y a un surveillant à bord qui vérifie qu'il n'y a pas de mammifères marins qui s'approchent à moins de 600 mètres de la drague et de la barge.

2755 **M. JACQUES GÉLINEAU :**

Est-ce que c'est un spécialiste au niveau des mammifères marins?

LE PRÉSIDENT :

2760 Oui, excusez-moi. Donc, quel type de personne justement fait le suivi, la surveillance?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2765 C'est le personnel de l'entreprise spécialisé du type Groupe Océan, qui sont des entreprises qui sont spécialisées là-dedans, qui font la surveillance lors des travaux de dragage.

LE PRÉSIDENT :

2770 Donc, le choix du personnel est sous la responsabilité du Groupe Océan?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2775 Du Groupe Océan en effet. Ces exigences-là font partie du devis, évidemment, sur lequel les entreprises déposent leurs offres de service.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2780 Donc, je comprends que préalablement, premièrement, il n'y a jamais eu d'études
préalables pour savoir quelle espèce fréquente la zone de dépôt, et que vous n'avez pas les
spécialistes au niveau des mammifères marins qui vont être capables de comprendre le
comportement lorsque vous allez faire vos dépôts?

2785 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Qui vont être en mesure par contre de les identifier, à savoir s'ils sont dans un périmètre qui
présente un risque ou pas.

2790 **M. JACQUES GÉLINEAU :**

Ça fait le tour de mes questions.

LE PRÉSIDENT :

2795 Très bien, je vous remercie.

Mme LOUISELLE DUFOUR

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter madame Louiselle Dufour. Bonsoir, Madame.

2805 **Mme LOUISELLE DUFOUR :**

2810 Bonsoir. Moi j'ai une citation. *Lors d'une caractérisation effectuée par Génivar 2011A, sur le
versant est de la Pointe aux Basques, face aux installations d'IOC, pour les eaux de surface, un
dépassement de CPVA chronique pour le plomb a été noté près de la berge, et un dépassement
chronique pour l'argent, un dépassement des CPVA aigus et chroniques pour le cuivre, et deux
dépassements chroniques pour le plomb ont également été notés à quelques mètres de la berge.*

2815 *Pour les eaux en profondeur, on note trois dépassements des CPVA aigus et chroniques
pour le cuivre. Le cas de dépassement du CPVA chronique pour l'argent doit être mis en
perspective puisqu'il constitue le seul échantillon dans lequel de l'argent a été détecté sur
l'ensemble des analyses des eaux de surface et en profondeur.*

Ma question. Quelle est la raison, selon vous, de la contamination de l'argent, du plomb et du cuivre dans la colonne d'eau?

2820

LE PRÉSIDENT :

2825

Très bien. Alors, si c'était possible de situer le contexte, à quel endroit ces mesures ont été prises? Près de la berge? Si c'était possible d'avoir une carte. Et qu'est-ce qu'on peut conclure de ces résultats d'échantillonnage? Monsieur Lauzière.

2830

En même temps, votre connaissance pour ces renseignements-là. Est-ce que ce sont les seuls à votre connaissance, les seules données de berge qui avaient été prises dans le secteur de Sept-Îles, à votre connaissance aussi?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2835

Tout d'abord on cherche une carte pour illustrer la zone où les échantillons ont été réalisés en 2011. Normalement on devrait être en mesure de la projeter.

2840

Alors, on se trouve en face du site de l'ancienne usine de bouletage. Alors, ce à quoi madame fait référence, madame Dufour, c'est des échantillons qui ont été pris ici, en face de nos installations, dans l'eau.

2845

C'est un suivi environnemental qu'on a fait en 2011 au niveau surtout de la plage, des matériaux retrouvés sur la plage, sur la berge, et des sédiments qui ont été pris à différentes profondeurs. Alors, on faisait un suivi pour voir la présence potentielle d'hydrocarbure pétrolier. Alors, c'était l'objectif poursuivi par cette étude-là. Et puis il y a des échantillons d'eau, effectivement, qui ont été pris en surface et puis à différentes profondeurs.

2850

Les résultats de notre caractérisation révèlent qu'il n'y a pas de problématique de contamination aux hydrocarbures. Par contre, effectivement les résultats obtenus ont révélé des dépassements au niveau de certains métaux qui ont été mentionnés par madame. Encore une fois, seulement au niveau de l'eau. Il n'y a pas présence de ces métaux-là dans les sédiments.

2855

Alors, on n'a pas effectivement d'explications pour la provenance. L'eau s'est mobile. Et ça n'a pas été investigué davantage en effet, puisque l'objectif poursuivi se *focussait* au niveau des hydrocarbures pétroliers.

LE PRÉSIDENT :

2860 Et à votre connaissance, est-ce qu'il y aurait d'autres données ressemblant à ça qui ont été prises dans la région de Sept-Îles, à votre connaissance?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2865 À ma connaissance, non. Les autres données qu'on a sont plus en face des quais 1 et 2. Alors, dans cette portion-là de notre site, c'est la seule étude qu'on a de disponible à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

2870 Pour savoir si c'est une anomalie localisée ou si ça se rencontre ailleurs dans le secteur de Sept-Îles.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2875 Effectivement. Alors là, il faudrait étendre largement.

LE PRÉSIDENT :

2880 O.K. On pourrait aller du côté du ministère. Monsieur Michon ou des gens de la direction régionale, je sais pas, vous jugerez. Est-ce que le ministère a des données de qualité de l'eau dans les environs? Donc, vraiment des données, des échantillonnages similaires à ça qui auraient été pris dans le secteur ou ailleurs que là?

M. PIERRE MICHON :

2885 Il faudrait vérifier si les stations de suivi habituelles du ministère, s'il y en a dans le secteur. Ça, il faudrait vérifier ça.

LE PRÉSIDENT :

2890 Soit dans la Baie de Sept-Îles?

M. PIERRE MICHON :

2895 Oui, pour l'eau oui. Puis pour les sols, évidemment, c'est la même question que tout à l'heure. On pourra vérifier qu'est-ce qui pourrait être fourni.

LE PRÉSIDENT :

2900 Oui, Monsieur Levasseur?

M. MICHEL LEVASSEUR :

2905 Alors, à ma connaissance on n'a pas de suivi de la qualité de l'eau qui se fait dans ce secteur-là, ni même dans la Baie de Sept-Îles. Les seules études que nous pouvons avoir dans le cadre de nos opérations, évidemment, ici en direction régionale, ce sont les études de caractérisation de sédiments lorsqu'il y a un projet qui nous est soumis. Lorsqu'entre autres nous sommes consultés par la Direction générale des évaluations environnementales ou lorsqu'il y a d'autres promoteurs, dans le passé, madame D'Auteuil du port de Sept-Îles m'a déjà présenté des rapports de caractérisation qu'ils ont faits dans le cadre de certains projets, lorsqu'elle voulait obtenir mes commentaires. Mais au-delà de ça, on ne fait pas d'étude spécifique au niveau de la qualité de l'eau.

2915

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce qu'on comprend c'est un point d'interrogation pour l'instant en fonction de ces résultats-là. Oui, Madame?

2920

Mme LOUISELLE DUFOUR :

Est-ce que je pourrais émettre une hypothèse? C'est juste de dire que ça pourrait peut-être venir des résurgences de la nappe phréatique qui pourrait avoir un impact au niveau de cette contamination.

2925

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lauzière?

2930

M. PATRICK LAUZIÈRE :

La contamination dont on soupçonne l'existence ici ce soir est de nature hydrocarbure. Il n'y a pas de problématique de métaux connus sur le site à ce niveau-là. Donc, les résurgences ce n'est pas une hypothèse qui tient la route.

2935

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va?

2940

Mme LOUISELLE DUFOUR :

J'aurais une deuxième question.

2945

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

Mme LOUISELLE DUFOUR :

2950

Comment les sédiments contaminés et gérés de façon terrestre devraient-ils être entreposés, avec membrane, abri, drainage, piézomètre, et cetera?

LE PRÉSIDENT :

2955

Effectivement, on sait qu'à un moment donné vous avez géré des sédiments légèrement contaminés sur vos installations - le ministère pourra compléter aussi - selon le niveau de contamination, on sait que les seuils recommandés ne sont pas les mêmes pour les sédiments que pour le dépôt en milieu terrestre. On sait ça. Maintenant, on sait aussi qu'il y a des restrictions de gestion sur des propriétés industrielles, auquel cas c'est le ministère qui fait le contrôle de ça.

2960

Mais je vais laisser monsieur Lauzière, après ça on ira en complémentaire avec monsieur Michon. Monsieur Lauzière?

2965

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Alors, tout d'abord on n'a pas beaucoup d'expérience dans la gestion des matériaux contaminés, parce qu'on en a dragués pour la toute première fois en 2010, de petits volumes. On a prélevé 800 mètres cubes au quai numéro 1 dont il y a 115 mètres cubes qui excédaient les critères qui nous permettraient de les rejeter au site de dépôt en eau libre.

2970

Donc, pour la première fois dans notre histoire on a dû contacter le ministère de l'Environnement puis trouver des modes de gestion appropriés pour ces sédiments-là.

2975

Et à ce moment-ci, je me dois d'apporter une correction. J'ai fait une erreur lors de la séance d'information publique de novembre où je vous avais informé du fait que ces sédiments-là

avaient été gérés sur le site et enfouis au niveau de notre dépôt de bentonite. C'est une confusion de ma part, je m'en excuse.

2980 On avait effectivement obtenu un certificat d'autorisation pour procéder de la sorte, mais finalement, avec des échanges avec le ministère de l'Environnement, il y avait d'autres modes de gestion qui étaient préférés du côté du ministère. Donc, il y a une portion de ces matériaux-là qui ont été envoyés vers un site de disposition autorisé par le ministre de l'Environnement, et il y a une portion moins contaminée qui a été tout simplement étendue sur le site tout près de l'usine de
2985 bouletage. On a procédé à des démantèlements de grands réservoirs pétroliers. Ça présentait des contaminations, des niveaux de contamination pas très élevés.

Donc, pour cette portion-là des matériaux, il a été convenu avec le ministère qu'on pouvait l'étendre sur le site tout près de l'usine de bouletage.

2990 Ceci dit, advenant le cas qu'il y ait d'autres matériaux contaminés à gérer, bien, évidemment, c'est quelque chose qui est encadré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au même titre que la disposition de sol contaminé.

2995 Alors, à ce moment-là, on ne sait pas toujours d'avance où on va décider d'envoyer ces matériaux-là. Évidemment, il y a une question de niveau de contamination, de coût. Mais dans tous les cas, c'est quelque chose qui va faire l'objet d'approbation du ministère de l'Environnement et on va s'assurer qu'on envoie ça dans un site qui détient les autorisations
3000 nécessaires pour le faire en conformité avec les prescriptions de la loi.

LE PRÉSIDENT :

3005 Monsieur Lauzière en 2010 vous avez envoyé à quel site, quel endroit?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3010 Comme je l'indique, il y a une portion qui a été épandue, étendue sur notre site. Pour ce qui est de la portion qui a été envoyée hors site, j'ai demandé de rechercher cette information-là dans les derniers jours, et on est toujours à regarder ça, parce qu'on semble mélanger... pour l'instant on recherche la traçabilité de ça. On a plusieurs rapports, ça inclut des matières ou des sols contaminés. Alors, on n'a pas encore exactement tracé, mais c'est des choses qu'on a dans nos registres. C'est juste une question de temps pour identifier où ça a été envoyé. Mais c'est certain qu'on a envoyé dans un site autorisé puis on a gardé les traces d'où c'est parti. Mais je ne l'ai pas
3015 malheureusement ce soir.

LE PRÉSIDENT :

3020 Nous on va faire le suivi pour la réponse. Côté du ministère, Monsieur Michon. En fonction de ce qu'on voit à partir des caractérisations faites par le promoteur, c'est quoi les hypothèses qui sont disponibles selon la qualité des sédiments, les hypothèses d'élimination de gestion?

M. PIERRE MICHON :

3025 J'en profite pour vous dire qu'il y a un autre document que je n'ai pas cité tout à l'heure, c'est la Politique de réhabilitation de protection des sols et de réputation des terrains contaminés qui a été déposée par le ministère la semaine dernière. Via cette politique-là, on peut, le dépôt, en fait, de sédiments en milieu terrestre, en fait sont considérés comme des sols lorsqu'ils sont gérés en milieu terrestre. Donc, c'est cette politique-là qui s'applique.

3030 Ce que le ministère demande de façon générale, c'est que ce soit asséché avant d'être transporté, si ça devait être transporté notamment hors site, hors du site d'IOC.

3035 Donc, essentiellement, si on devait déposer, il y a deux options possibles. C'est-à-dire que ça peut être un dépôt pour assécher temporairement ou un dépôt de façon définitive, puisque la politique permet de déposer un sol si ça ne dépasse pas le critère B de la politique, à peu près n'importe où sur le site. Et si c'est contaminé au-delà de B, mais en dessous du critère C, il faut s'assurer qu'on ne contamine pas le site récepteur.

3040 Donc, c'est les orientations globales de la politique concernant les sols déposés en milieu terrestre.

3045 La problématique particulière qu'on pourrait avoir aussi, c'est la question de la salinité, qui n'est pas visée comme telle par la politique des sols. Par contre, ça obligerait, si on allait hors site, à aller presque spécifiquement dans un lieu d'enfouissement technique qui permet de recevoir, si on veut, un certain niveau de chlorure dans les sédiments.

LE PRÉSIDENT :

3050 Ça dépend des quantités qui seraient envoyées. Mais est-ce que le ministère peut permettre, dans le cas d'un site industriel l'aménagement d'une cellule de bentonite pour gérer des sédiments qui seraient trop contaminés pour aller comme matériau de recouvrement dans un lieu d'enfouissement sanitaire?

3055 **M. PIERRE MICHON :**

3060 Là, actuellement si on regarde les données en fait, qu'on a, c'est qu'on ne dépasserait pas le niveau B. Donc, effectivement, on pourrait les mettre à peu près n'importe où sur le site industriel d'IOC.

3065 La question qu'on devrait poser, c'est qu'on précise davantage sur l'ensemble de 10 ans. Notre programme, on autorise par décret sur 10 ans. Donc, on veut probablement préciser davantage que ce qu'on a comme information actuellement sur les volumes et les endroits, je devrais dire la capacité de dépôt sur le site d'IOC, ça demeure à préciser dans ce contexte-ci.

Mais si ça ne dépasse pas B, effectivement, on pourrait le mettre sur le site où on mettait de la bentonite sans qu'il y ait une infrastructure de confinement.

3070 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si c'est entre A B, comme on dit, selon les critères de la politique, donc ça, ça peut être déposé sur un site industriel sans aucun aménagement, ce qu'on doit comprendre.

3075 **M. PIERRE MICHON :**

Exactement.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si c'était B C, à ce moment-là, vous pourriez permettre un dépôt sur une propriété industrielle, mais vous demanderiez des mesures d'étanchéisation, c'est-à-dire recouvrant un sous-sol de bentonite, une assise de bentonite par exemple?

3085 **M. PIERRE MICHON :**

3090 Non, pas nécessairement non plus. Ça serait permis en autant qu'on ne contamine pas davantage le site récepteur. À ce moment-là on va vérifier à l'endroit spécifique où ils sont déposés qu'il y a effectivement du B C pour les mêmes contaminants déjà en place. Autrement dit, c'est un principe de non-dégradation du site qui va s'appliquer.

LE PRÉSIDENT :

3095 Alors, si je comprends bien, compte tenu des niveaux de contamination appréhendés, vous semblez rechercher une gestion sur le site industriel. À ce stade-ci c'est ce que je dois comprendre?

M. PIERRE MICHON :

3100 Bien, les possibilités, j'aurais tendance à dire qu'il faudrait nous démontrer qu'on a la capacité, évidemment le site est très grand. Mais on va vouloir plus de détail pour ne pas juste considérer un dragage. On calcule sur 10 ans. Donc, il y aurait de l'information à préciser à ce niveau-là.

3105 Ça ne veut pas dire qu'on va définir précisément l'endroit sur le site, mais il faudrait faire un bout de chemin, je devrais dire, avant une autorisation de décret pour voir s'il n'y a pas des endroits où on exclurait, par exemple, le dépôt de sédiments. Que ça ne soit pas fait de façon hiérarchique avec des piles ou peu importe. Il pourrait y avoir des critères plus... pas nécessairement reliés à la contamination, mais des objectifs différents qui mettraient des restrictions sur les endroits sur le site où on mettrait ça.

3110

LE PRÉSIDENT :

3115 Ce que retiens pour le dragage qui pourrait être requis à l'automne de 2015. Donc, vous pensez qu'une gestion terrestre sur les installations serait possible? C'est ce que je dois comprendre, mais sous réserve des dragages successifs, mais en fonction des données qu'on a ici, si l'entreprise procède à un dragage à l'automne de 2015, ça pourrait être des sédiments légèrement contaminés pour être gérés sur le site d'IOC?

3120 **M. PIERRE MICHON :**

3125 Oui, tout à fait. Je précise qu'il n'y a pas de critère non plus pour le faire en milieu terrestre. C'est une question, là, on parle des HAP, la question des contaminants HAP peut-être plus organiques. C'est le cas. Je précise qu'il n'y a pas de critère actuellement pour, autrement dit, le raisonnement que je viens d'appliquer, on ne peut pas l'appliquer strictement pour le fer. Donc, si on voudrait être plus strict pour le faire, il faudrait définir un peu nos orientations plus précises à ce niveau-là. Mais il n'y a pas de critère pour le faire actuellement.

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Mais j'imagine qu'en milieu terrestre, si on se promenait l'été sur les installations d'IOC, on doit rencontrer du fer, j'imagine, sur le sol?

3135 **M. PIERRE MICHON :**

Effectivement, ce que vous apportez comme argument, c'est que la question de la non-dégradation pourrait être prioritaire dans nos orientations. Puis je reviens aussi sur la notion de la salinité. La question d'hydrogéologie est préoccupante à l'effet qu'on veut d'abord s'assurer qu'on a une nappe phréatique associée au fleuve et non une nappe associée...autrement dit, s'il y a un sel qui se retrouve par percolation dans le sol, il faudrait qu'il s'en retourne vers le fleuve.

3140

LE PRÉSIDENT :

Entre autres. Je vous remercie. Madame Dufour?

3145

Mme LOUISELLE DUFOUR :

Merci beaucoup.

3150

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue.

3155

M. TERRY KENNEDY

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur Terry Kennedy. Bonsoir, Monsieur.

3160

M. TERRY KENNEDY :

Bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue sur la Côte-Nord, en passant.

3165

LE PRÉSIDENT :

Ça fait plusieurs fois que je viens.

3170

M. TERRY KENNEDY :

Oui. Bien, c'est plaisant de voir que vous êtes ici dans une activité qui a un but, d'essayer de régler ou d'améliorer ou de stopper ce qui ne pourrait pas aller. Merci beaucoup.

3175 Monsieur Jacques Gélinau, il a passé avant, puis il a sauvagement volé une bonne partie
de ma question. Ça fait que je vais y aller assez rapidement. Je suis concentré sur le quai numéro
2, concernant des boulettes et le concentré. Et ce que je voudrais savoir, dans un premier temps,
3180 si on prenait le document du ministère de l'Environnement du Canada « Évaluation de la qualité
des sédiments au Québec : cadre; application; prévention; dragage et restauration ». Il y a une
phrase ici, parce que je voudrais avoir des réponses pour comprendre un petit peu qu'est-ce
qu'on fait au niveau des...

3185 Au quai numéro 2, si j'ai bien saisi, on a des carottes, cinq carottes qui ont des unités, des
unités de sable de différentes grosseurs, de différentes couleurs, différentes densités. Il y a aussi
du fer dans ça aussi. Et puis on analyse ces affaires-là, qui nous donne des réponses telles que,
on parlait tantôt, de ce que monsieur Jacques parlait, en rapport avec des milligrammes par
kilogramme.

3190 Et moi ce qui m'intéresse, parce que si je lis cette partie ici, ce paragraphe-là, si vous
permettez :

3195 *« Limite psychochimique et des critères de qualité, granulométrie des sédiments. Dans la
mesure où les critères – parce que j'aimerais savoir comment est-ce qu'on fait ça ces analyses-là.
Ça fait que je vous lis ce que j'ai là, puis vous pourriez vous étendre là-dessus – dans la mesure
où les critères de qualité ont été élaborés à partir de données se rapportant à des sédiments
ayant une distribution granulométrique très variable et s'appliquent à tous les types de sédiments,
sauf à ceux dont les particules ont une taille supérieure à deux millimètres. »*

3200 Si je comprends, ça veut dire que dans les carottes, vous prenez les carottes et tout ce qui
est inférieur, vous analysez tout ce qui est inférieur à deux millimètres. Est-ce que c'est... qui est-
ce qui fait ça, pour commencer?

LE PRÉSIDENT :

3205 Donc, le deux millimètres auxquels vous référez ça correspond au sable grossier. Oui,
Monsieur Lauzière?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3210 Je vais diriger la question vers madame Lévesque, qui connaît bien l'étude.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

3215 En fait, je vais passer la parole à madame Simard, parce que c'est elle qui a pris les carottes derrière le quai numéro 2. Ça fait que je pense qu'au niveau de la granulométrie ça va être plus facile.

M. TERRY KENNEDY :

3220 Je suis patient.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

3225 Oui, c'est bien.

M. TERRY KENNEDY :

Oui. J'ai toute ma vie.

3230 **Mme JULIE SIMARD :**

Donc, les sédiments qui ont été analysés pour le faire, on a pris la matrice uniquement. Tout ce qui est inférieur à deux millimètres. On a prélevé ça à la benne. Dans le fond, la benne ce qu'elle récolte ce sont les sédiments de granulométrie de type sableuse.

3235 Donc, les boulettes ne sont pas analysées en laboratoire. Et ce qu'on a fait, c'est qu'on a tamisé tout ce qui était supérieur à deux millimètres. Donc, on a isolé les boulettes pour évaluer les proportions.

3240 **M. TERRY KENNEDY :**

3245 D'accord. Lorsque ça arrive ces boulettes de fer là – on va rester sur les boulettes de fer d'abord – il y a du concentré aussi. Lorsque les boulettes arrivent, ça arrive par 10 millimètres, 20 millimètres. Est-ce que c'est quelque chose comme ça? Est-ce que c'est exact quand ça débarque fraîchement?

LE PRÉSIDENT :

3250 Oui, la taille des boulettes.

M. TERRY KENNEDY :

La taille des boulettes. C'est un genre de 10 millimètres, 20 millimètres?

3255 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Dans cet ordre de grandeur, oui.

3260 **M. TERRY KENNEDY :**

O.K.

3265 **LE PRÉSIDENT :**

De 10 à 20 millimètres.

M. TERRY KENNEDY :

3270 D'accord. Puis là, pendant le transbordement, donc on sait qu'il y en a qui s'échappent, qui se sauvent, qui sont rebelles puis qu'ils ne restent pas, puis qu'ils tombent dans l'eau. Et puis avec le temps, bien il y a certainement un effritement qui se passe. Il doit y avoir quelque chose qui se passe. Ce qui fait que toutes les boulettes de fer qui tombent dans l'eau et qui sont partis flambant neuves 10 puis 20, mais là, ils tombent à 15, ils tombent à 8.3 à 7 4/16. Puis eux autres ne sont pas analysés. C'est tout ce qui est en bas de deux millimètres qui est analysé seulement?

3275

LE PRÉSIDENT :

Madame Simard?

3280

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Je vais prendre celle-là, Monsieur le commissaire. On n'a pas d'indication d'un phénomène de dégradation des boulettes qui sont accidentellement répandues sous certains points de transfert.

3285

On parle d'accumulation qui date de décennies, d'un, qui était liée à d'anciens convoyeurs qui ne sont plus en place. Donc, non il n'y a pas, effectivement, d'indication à l'effet que ça se dégrade, qu'il y a une érosion, un effritement qui pourrait rendre les particules plus petites.

3290

Et d'autre part, j'aimerais spécifier que la zone à draguer en face des quais, celle dont on discute ce soir, est exempte de boulette. Donc, dans cette zone-là, on ne retrouve pas de boulettes de fer. Les boulettes dont monsieur parle, effectivement, il y a une accumulation

3295 historique sous certains convoyeurs qui ont été démantelés dans les années 80, si je ne me trompe pas. Et près d'un point de transfert principal sur le quai.

3300 La majorité de ces boulettes-là sont maintenant capées. Donc, il y a du matériel qui s'est accumulé au-dessus de ces boulettes-là. Et je voudrais peut-être rappeler aussi le fait qu'un elles sont capées, deux, bien on a fait, du moins par les échantillons qu'on a à l'interface, on a fait la démonstration que ce matériel-là n'était pas biodisponible. Donc, ne semblait pas poser de problème de toxicité. Mais elles ne se trouvent pas dans la zone qui est visée par les activités de dragage.

3305 **M. TERRY KENNEDY :**

Donc, vous analysez toutes les particules sous deux millimètres seulement? C'est ça ma question.

3310 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Je vais diriger cette question-là à madame Simard.

LE PRÉSIDENT :

3315 Oui, Madame Simard.

Mme JULIE SIMARD :

Pour l'analyse chimique oui.

3320

M. TERRY KENNEDY :

O.K.

3325 **LE PRÉSIDENT :**

3330 Mais pour reprendre la question, pour l'éclaircir comme il faut, il y a eu les analyses chimiques qui ont été faites dans les études, par exemple de 2011. Après ça, il y a la caractérisation plus directe pour les boulettes. Donc, vous recherchez des choses différentes à chaque fois, dans les deux situations. C'est ça que je dois comprendre aussi?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

C'est suite à des échanges avec le ministère de l'Environnement.

3335

LE PRÉSIDENT :

Donc, cet automne vous avez ciblé la caractérisation des boulettes?

3340

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Précisément.

LE PRÉSIDENT :

3345

Excusez-moi, en 2011 la prise d'échantillon était différente à ce moment-là, parce que vous pourriez chercher à analyser les argiles, les silts.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3350

Le protocole a été raffiné.

LE PRÉSIDENT :

3355

C'est ce qu'on voit, faire la distinction pour ce qui est des tableaux qui sont dans l'étude d'impact principale. Les séries de paramètres, donc c'est une source qui est analysée, mais pour les boulettes, est-ce qu'on doit comprendre c'est qu'on recherchait d'autres choses. Il y a une distinction, d'après moi, à faire entre les deux types d'analyse.

3360

M. TERRY KENNEDY :

C'est ça. C'est parce que je ne comprenais pas qu'on pouvait avoir des affaires, des boulettes qui tombent de 10 millimètres, de 20 millimètres et qu'on me dit que ça ne se désagrège pas, qu'il n'y en a pas. Mais on trouve des affaires en bas de deux millimètres. Ça veut dire qu'on met de côté, on élimine ce qui a trois millimètres, ce qui a cinq millimètres, qui a 15 millimètres. C'est ça que moi je comprends.

3365

LE PRÉSIDENT :

3370

C'est ça, dans le cas des boulettes, c'est ce que je comprends.

M. TERRY KENNEDY :

3375 Puis je me dis qu'à partir de cette lecture-là, je me demande si cette lecture-là ne pourrait pas falsifier effectivement le résultat. D'après, justement, Environnement Canada, dont un sur cinq, les cinq carottes elles ont 20 milligrammes par kilogramme, puis la carotte numéro 2 elle en a 40, 48. Ça commence à être élevé un peu ça, là.

3380 Mais en tout cas, c'est juste pour voir au niveau de l'évaluation pour commencer. Si on élimine des affaires, est-ce que ça pourrait fausser à ce moment-là, le calcul? Je ne le sais pas. C'est ma question.

LE PRÉSIDENT :

3385 De toute façon, demain on pourra poser la question à Environnement Canada.

M. TERRY KENNEDY :

3390 Très bien. Je cherche ma deuxième, là.

LE PRÉSIDENT :

3395 Je pense à ça, en même temps, c'est qu'on avait demandé en rencontre préparatoire des documents sur des caractérisations passées, ou en tout cas des documents dont vous avez fait référence auprès du ministère. Quels documents sont disponibles, justement pour qu'on aille un portrait pour les caractérisations passées des sédiments?

3400 Donc, qu'est-ce que vous avez comme documentation additionnelle que vous pouvez nous déposer?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3405 Alors, on a déposé les documents qui avaient été demandés à l'effet, l'étude hydrosédimentologique dans le secteur du bassin des remorqueurs et du quai numéro 2 qui avait été produite par Génivar en 2010. On a également déposé la caractérisation physique et chimique de la rive du Saint-Laurent qui avait été faite par Génivar en 2011, dont on a discuté tantôt. Et on a également déposé la caractérisation des sédiments aux installations portuaires de la compagnie IOC, qui a été produite par Génivar plus récemment, en 2012.

3410 Alors, il y a des données qui sont issues de la caractérisation des sédiments, qui ont suivi un protocole qui visait, dans le fond, à voir la qualité des sédiments. Et il y a une autre étude qu'on a faite récemment, qu'on vient de compléter, qui vient d'être déposée au début de mars, qui elle

est spécifiquement, justement, sur la question du fer en avant des quais, et au pourtour des installations notamment des boulettes, sur les concentrations seuil de 20 000.

3415

Alors se sont deux objectifs, deux sets de données différentes.

M. TERRY KENNEDY :

3420

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3425

Mais est-ce qu'on a quand même dans les données globales d'échantillonnage, ce que j'en comprends, c'est qu'on a cherché à voir combien qu'il y avait de fer au total.

M. TERRY KENNEDY :

3430

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3435

C'est ça. Maintenant, après ça, ils ont ciblé à l'automne dernier les boulettes de fer. C'est la distinction que je fais à ce stade-ci. Mais demain on va poser les questions à Environnement Canada.

Ça fait que vous pouvez y aller pour votre deuxième question.

M. TERRY KENNEDY :

3440

Oui. Dans ma lecture, justement, du papier qui a été envoyé par Environnement Canada, caractérisation, donc une réponse à WSP sur le rapport final, il y a une affaire qui m'a vraiment surpris comme ça, là, en tant que citoyen. Et je vais lire cette partie-là qui a rapport avec la Loi des pêches et qui dit donc, l'article 36(3) qui stipule :

3445

« Il est interdit d'émerger ou de rejeter une substance nocive ou d'en permettre l'immersion ou le rejet dans des eaux où vivent des poissons où en quelques autres lieux si le risque existe que la substance ou toute autre substance nocive provenant de son immersion ou rejet pénètre dans ces eaux. »

3450

Il me semble que c'est une loi marteau assez claire, assez précise. Et j'aimerais avoir l'opinion, parce ce que ce que je comprends bien c'est bien le mot « interdit d'émerger ou de

larguer ou de rejeter », et j'aimerais avoir l'opinion et de la part de ces messieurs, mesdames et aussi des ministères en rapport avec cette Loi sur les pêches, s'il vous plaît.

3455

LE PRÉSIDENT :

Alors, on pourra aller du côté du promoteur ce soir. Demain, on va poser la question, on va avoir quelqu'un de Pêches et Océans qui va être disponible en lien téléphonique demain après-midi. Donc, on va s'assurer de poser la question pour voir comment le ministère interprète la Loi sur les pêches dans les circonstances.

3460

Oui, Monsieur Lauzière?

3465

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Tout d'abord, il ne s'agit pas de rejet de façon régulière et volontaire. On s'entend bien. C'est des rejets accidentels.

3470

M. TERRY KENNEDY :

Non, on ne blâme pas personne, mais ça existe quand même.

3475

M. PATRICK LAUZIÈRE :

C'est surtout des choses qui ont existé, je vous dirais. On parle d'accumulation historique de plusieurs décennies qui était sous des convoyeurs qui ont été démantelés il y a près de 30 ans peut-être, 25, 30 ans. Ça fait que c'est là qu'on retrouve surtout de l'accumulation. Donc, il y a effectivement un passif qui est lié à des pratiques qui étaient différentes, des équipements qui étaient différents.

3480

Évidemment, maintenant on fait tout ce qu'on peut pour limiter ou minimiser ou éliminer. Ce qu'on vise c'est d'abord à éliminer les pertes à l'eau, c'est sûr. On est bien conscient qu'il y a de la réglementation là-dessus, et puis d'abord c'est du produit fini, qui a une valeur monétaire pour nous autres. Donc, on a tout intérêt à le mettre dans la cale du bateau puis pas dans le fond de l'eau. Ça fait qu'évidemment, tous les efforts sont faits pour maximiser ce qu'on met dans le bateau.

3485

Maintenant, il y a quelques contraintes qui peuvent survenir. Il peut y avoir des déversements qui sont occasionnés bien malgré nous lorsqu'il y a des problèmes mécaniques sur des convoyeurs. On travaille avec de l'eau l'hiver. On travaille avec de l'eau à l'année longue dans

3490

3495 le fond, pour contrôler la poussière. Il y a certaines de nos pratiques qui nous occasionnent
d'autres problèmes. Évidemment de l'eau à moins 30, vous savez que ça se solidifie. Il se crée
des « mottons » en bon français. Je vais continuer en bon français, ça l'obstrue, ça « plug » les
chutes, les points de transferts. On a des mécanismes automatiques pour arrêter les convoyeurs
immédiatement. On a des *switch* si on veut, des interrupteurs dans ces points de transfert-là. À
3500 moins 30, moins 35 avec de l'eau, de la glace, il peut arriver effectivement qu'il y a des bris, il y a
des pépins mécaniques et qu'un convoyeur peut ne pas être arrêté immédiatement lorsqu'on a un
point de transfert qui est au-dessus de l'eau. Évidemment, on essaie de minimiser ça autant que
faire se peut. Mais malheureusement, il survient des moments où il y a des problèmes
mécaniques qui expliquent des déversements.

3505 Et après quelques décennies, bien en dessous de ces points de transfert là, c'est là qu'on
observe ces accumulations-là.

M. TERRY KENNEDY :

O.K.

3510

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3515 Je répète, par contre, que ces zones-là ce ne sont pas des zones qui sont draguées, qui ne
font pas l'objet de dragage récurrent avec notre programme décennal. On parle d'accumulation
d'un passif historique. Ce matériel-là il n'est jamais remanié, il est là, il est capé. Les matériaux qui
sont dragués en face des installations sont exempts de boulettes de fer. Oui, il y a une
concentration de fer plus élevée, ce qui n'est quand même pas surprenant, prenant en
considération la nature de nos activités, des millions de tonnes qu'on manutentionne par année.

3520 **M. TERRY KENNEDY :**

3525 J'aurais d'autres affaires à dire là-dessus. En fait, j'ai juste de la misère quand tu me parles
de « dans le temps » et qu'ici j'ai des chiffres de 2014. Soit qu'il me parle de 20 000 puis de
40 000. Je ne sais pas s'il y a un rapport, mais ces chiffres-là sont quand même... ça ne vient pas
de nulle part.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3530 C'est parce que l'étude on l'a réalisée en 2014, mais on est allé prendre des
échantillonnages à ces endroits-là, historiques. Donc, l'information on vient juste de l'obtenir, mais
la présence de ces boulettes-là...

M. TERRY KENNEDY :

3535 Bien, c'est quand même là aujourd'hui pareil.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3540 C'est quand même là aujourd'hui effectivement. Comme je l'ai déjà mentionné, il y a déjà plusieurs de ces sites-là qui ne sont pas à fleur d'eau. Il y a du matériel qui recouvre ces boulettes-là.

LE PRÉSIDENT :

3545 Est-ce que ça vous va?

M. TERRY KENNEDY :

3550 Très bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

3555

M. DENIS BOUCHARD

LE PRÉSIDENT :

3560

Je vais inviter maintenant, monsieur Denis Bouchard. Bonsoir, Monsieur.

M. DENIS BOUCHARD :

3565 Bonsoir. J'aurais une question, ce n'était pas prévu, mais j'ai vu que le promoteur a ouvert la porte, donc on va y rentrer, s'il veut bien, bien sûr. Il y a une dame qui est venue puis qui a émis une hypothèse comme de quoi que peut-être que c'était relié aux résurgences.

3570 J'aimerais que le promoteur me dise est-ce qu'il y a une contamination au niveau de la nappe phréatique, au niveau d'IOC?

LE PRÉSIDENT :

3575 Donc, sur la propriété. Donc, pour répondre à ça, on en a discuté brièvement en rencontre préparatoire, sur quelle information vous pouvez nous donner. Si c'est possible de savoir à quel endroit – je ne suis pas de la place – donc, à quel endroit cette contamination avait été détectée et vers où, selon la piézométrie, vers où ça s'en allait?

3580 Je regardais aussi dans les médias qu'il y a eu des mesures d'intervention, mais j'aimerais ça en savoir plus long sur cette chose-là. Alors, Monsieur Lauzière?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3585 On va réutiliser la photo. On va répondre à la question. On va réutiliser la photo qu'on a utilisée tantôt pour localiser les échantillonnages qui avaient été pris dans l'eau, au niveau des sédiments et de la plage.

LE PRÉSIDENT :

3590 Et ça, pour bien me situer, cette photo-là c'est à quel endroit par rapport aux quais numéro 1 et 2, aussi, si c'était possible en même temps.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3595 On va tenter un accès à Google Earth.

LE PRÉSIDENT :

3600 Ça fait plusieurs fois que je viens à Sept-Îles et ça fait quoi, quatre fois que je viens à Sept-Îles pour des audiences publiques. J'étais déjà venu à Sept-Îles deux, trois fois avant ça pour d'autres dossiers. Mais je n'ai pas quand même une connaissance parfaite des environs.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3605 Alors, on voit la Pointe aux Basques avec le bassin des remorqueurs qui s'est ensablé. On voit ici notre quai numéro 2. Il y a un navire qui est accosté. Ici, on a le quai numéro 1 où on décharge nos matières premières, nos additifs comme je vous ai décrit initialement. Ici, c'est notre cour d'entreposage des produits finis. Alors, la boulette, le concentré de fer, avec nos deux lignes, 3610 les convoyeurs 40 qui acheminent ça sur ce qu'on va voir demain pour ceux qui vont être en mesure de venir sur le site avec nous.

3615 Le site en question, on voit qu'il est beaucoup plus en amont à l'est. Il se trouve dans ce secteur-là ici. Effectivement, dans ce secteur-là il y a une problématique de sol contaminé aux hydrocarbures, au diesel.

M. DENIS BOUCHARD :

3620 C'est ça la nappe phréatique?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Pardon.

3625 **M. DENIS BOUCHARD :**

Est-ce que c'est la nappe phréatique? Parce que vous avez dit le sol.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3630 C'est une partie de la nappe phréatique.

M. DENIS BOUCHARD :

3635 O.K. Puis le sol aussi?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3640 Le sol ou la nappe phréatique fluctue, effectivement, devient contaminé, mais le problème de contamination est au niveau de la nappe phréatique.

3645 Alors, on a pris des actions dans les dernières années, puis c'est quelque chose qui a été médiatisé. On a pris des actions à la fin des années 80 pour faire stopper, dans le fond, ou contenir cette contamination-là. Et on a réinstauré des mesures de contrôle beaucoup plus perfectionnées, si je peux dire, à la fine pointe de la technologie en juin 2012. De sorte, qu'actuellement, la contamination est circonscrite dans ce secteur-là. On a des barrières hydrauliques.

3650 Alors, on a une série de pompes submersibles qui, dans le fond, pompent toute l'eau souterraine qu'il y a dans cette section-là, dans cette zone-là de notre propriété, acheminent les eaux vers des unités de traitement à la fine pointe de la technologie. Tout ça est suivi en continu

par informatique. Et on a une firme spécialisée qui s'occupe de l'opération de ces barrières hydrauliques là, de façon continue.

3655 Ce qu'on a voulu faire par la suite, après avoir mis en place ces barrières-là, c'est un suivi dans le milieu récepteur. Justement, on voulait répondre aux questions. Est-ce que les faibles concentrations qui s'échappaient du site ont pu avoir un impact sur le milieu récepteur? D'où la génération de cette étude-là en 2011. Alors, on a mis ça en place en 2011 et on est allé par la suite dans le milieu récepteur. Donc, on a pris du matériel sur les berges. On a pris des sédiments
3660 à différentes profondeurs, et on a pris des eaux de surface et des eaux interstitielles en face de cette zone-là qui se situe à une distance appréciable des quais 1 et 2.

3665 Ce qu'on voulait faire, évidemment, c'est de vérifier la présence ou plutôt de confirmer l'absence d'hydrocarbures pétroliers dans les sédiments ici, juste en face. Le sens d'écoulement de l'eau souterraine évidemment est perpendiculaire à l'axe de la plage ici. Donc, les eaux contaminées dans ce secteur-là s'écouleraient vers le sens, perpendiculaire à la plage, vers la baie. Évidemment, maintenant ne sont plus en mesure de s'écouler, parce qu'il y a une barrière qui prévient leur migration.

3670 Et les conclusions de cette étude-là, pour tout ce qui est de matériaux, meubles sur la plage à différentes profondeurs, ne révèlent pas la présence d'hydrocarbures pétroliers à des seuils qui pourraient poser atteinte à l'environnement.

3675 Maintenant, de la théorie que le quai numéro 1, la contamination qu'on observe au quai numéro 1 pourrait provenir de migration de ça, ce n'est tout d'abord pas les mêmes produits du tout. Ce qu'on retrouve ici c'est une contamination en HAP et semble être plus localisée du côté ouest, nord-ouest du quai numéro 1.

3680 Les sédiments qui sont échantillonnés du côté est ne présentent pas cette contamination-là. Donc, ça semble pointer vers le fait que s'il y avait migration de cette zone-là, tout d'abord il n'y a pas de problématique au niveau de sédiments ici, d'un. Ces sédiments-là qui théoriquement pourraient être entraînés et se déposer ici. Bien, sur leur chemin normalement, si c'était le cas, d'ailleurs, à l'origine ils ne sont pas contaminés avec ces contaminants-là. Mais s'ils l'étaient, on devrait normalement détecter la présence dès les quais numéro 2 au début du quai numéro 1, il
3685 devrait y avoir une présence de cette contamination-là. Ce qui n'est pas le cas du tout.

Alors, s'il y avait résurgence comme vous le dites, bien on aurait observé des résultats au niveau des sédiments, au niveau des matériaux sur la plage qui afficheraient cette contamination-là.

3690

M. DENIS BOUCHARD :

3695 Ce n'était pas exactement ça ma question. Je sais, puis je vais y aller vite, il y a une contamination aussi, dites-moi si je me trompe, bien sûr, au niveau du manganèse. On s'en est parlé la dernière fois, au niveau des critères B et C des sols.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3700 Où ça?

M. DENIS BOUCHARD :

La berge, exactement dans cette zone-là. Vous ne vous rappelez pas de ça?

3705 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Je vous rappelle que les objectifs ici, c'est une contamination aux hydrocarbures pétroliers.

M. DENIS BOUCHARD :

3710 Bien, c'est parce que nous on a demandé d'avoir le rapport. Puis vous savez quand il y a une contamination, il y a contamination au C10, C50, O.K. Vous le savez. Donc, souvent c'est associé à des métaux aussi, et d'autres choses. Il ne doit pas juste y avoir du C10, C50 dans la nappe phréatique. Il doit y avoir certainement d'autre chose.

3715 On aimerait que vous rendiez, si c'est possible, de rendre disponibles ces documents-là pour qu'on puisse les analyser en tant que tel.

LE PRÉSIDENT :

3720 Monsieur Lauzière?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3725 J'aimerais ramener l'objet de la discussion ce soir, sur le projet pour lequel on est réuni. C'est un projet de dragage. Là, on est en train de dévier.

M. DENIS BOUCHARD :

3730 Non, mais c'est parce que Monsieur Lauzière, vous avez ouvert une porte puis vous avez dit que, vous avez infirmé qu'est-ce qui a été dit en avant. Donc, quelqu'un qui infirme quelque

chose, je pense que c'est important d'avoir les preuves. C'est ça. C'est parce que vous avez ouvert... donc, moi je suis sûr que vous les avez les preuves, je suis sûr de ça.

3735 Donc, vous avez juste à nous les transmettre puis on va les analyser. D'abord, on l'avait demandé.

LE PRÉSIDENT :

3740 Mais je ne veux pas partir de débat non plus, sur ça. Comme vous dites, ce qui intéresse la commission ce sont des véritables indices. Si on nous dit qu'en fonction, bon, on n'est pas au droit des quais numéro 1 et 2. On voit quand même si la dérive littorale se dirige vers le sud-ouest. C'est difficile d'établir, si on n'a pas détecté d'HAP non plus dans les eaux près de la berge. C'est difficile de faire des relations de cause à effet avec ce qu'on rencontre au quai numéro 1.

3745 Je suis conscient aussi que vous avez déjà fait des demandes auprès du promoteur. J'ai vu un article de journal aussi dans le journal des Affaires, faisait référence à un document caviardé. Mais ici, étant donné que, à moins que j'aie des indications différentes, je n'ai pas de raison de croire que la contamination aux hydrocarbures qui est là, je peux associer ça à ce qu'on rencontre au quai numéro 1.

3750 On va essayer de creuser la question du quai numéro 1. Je vais demander au ministère si du côté, on sait qu'il y a des réservoirs pétroliers pas tellement du quai numéro 1. Est-ce que le ministère a des dossiers de terrains contaminés à cet endroit-là?

3755 Du côté de la ville, on sait qu'il y a plusieurs, il y a des égouts pluviaux qui se déversent. Il y a une série d'égouts pluviaux qui se déversent dans le secteur. Est-ce que ça peut provenir d'une pollution diffuse, c'est possible aussi.

3760 Mais de mon côté, il faut que j'aie des raisons de croire... je ne veux pas m'immiscer dans un dossier. D'ailleurs, ce que j'ai compris, le ministère pourra donner des précisions aussi, ce que j'ai compris c'est que le promoteur, IOC, doit, dans ce cas-ci pas le promoteur, mais IOC doit présenter un plan de restauration pour le terrain contaminé. C'est ce que j'ai compris.

3765 Alors, Monsieur Michon, est-ce que vous pouvez nous confirmer ça. Est-ce que le promoteur vous a déposé un plan de restauration pour le dossier qu'on a vu tout à l'heure, qui vient de nous être présenté sur la carte par monsieur Lauzière?

M. PIERRE MICHON :

3770

Alors, on me dit par la direction régionale que c'est un dossier qui est en discussion actuellement avec IOC, qui avance bien.

LE PRÉSIDENT :

3775

Alors, vous nous confirmez que vous vous attendez à avoir un plan de restauration satisfaisant à être déposé par IOC, c'est ce que je dois comprendre?

M. PIERRE MICHON :

3780

Oui, tout à fait. C'est l'information qu'on me donne. Oui.

LE PRÉSIDENT :

3785

O.K. Donc, on sait que le dossier est actif du côté du ministère. Pour l'instant je n'ai pas de raison de croire qu'il y a contamination au quai numéro 1 lié à ça. On va essayer de creuser ça de façon plus approfondie, entre autres demain, pour essayer d'avoir plus d'information. Alors, c'est ce qu'on peut dire à ce stade-ci.

3790

Mais je vous comprends. Les gens essaient d'avoir l'information.

M. DENIS BOUCHARD :

3795

Je suis surprise. Je vais terminer avec ça, vite. C'est parce que nous on parlait d'une contamination au niveau de l'argent, le cuivre et le plomb. Donc, c'était une hypothèse qui était émise. Et nous on pense aussi qu'on aimerait savoir, avoir des réponses aussi sur ça, parce que c'est quand même relié à la zone restreinte.

LE PRÉSIDENT :

3800

Mais on peut poser la question. À l'intérieur de votre terrain, c'est une contamination aux hydrocarbures, mais est-ce que vous avez, à l'intérieur du terrain, des problématiques de métaux particulières? Monsieur Lauzière.

3805

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Il peut y avoir des problématiques ponctuelles en effet. Là, on est dans un territoire où il y a des anomalies géologiques. Il y a des matériaux enrichis en différents métaux. Si on prend des échantillonnages sur la plage, on va voir des dépassements des seuils normaux de métaux

3810 ailleurs dans d'autres régions. On le remarque à plein d'endroits pour l'aluminium, pour un paquet de métaux.

3815 Si je reviens à la remarque du manganèse. Bien effectivement, ça peut être difficile d'établir d'où provient le manganèse. Mais du manganèse dans nos gisements de fer, il y en a une certaine proportion. Il n'est pas surprenant d'en retrouver au pourtour des installations. Ce n'est pas quelque chose de très surprenant.

LE PRÉSIDENT :

3820 Mais pour revenir sur le manganèse, aux endroits où vous prévoyez draguer, est-ce que vous avez fait des analyses sur le manganèse? Est-ce que ça peut être une problématique potentielle?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3825 Je refilerais la question à nos spécialistes.

Mme JULIE SIMARD:

3830 On va vérifier.

LE PRÉSIDENT :

3835 La question était en rapport, autrement dit le manganèse on peut voir des fois que des ministères peuvent avoir des préoccupations concernant le manganèse, Santé Canada. Mais encore une fois, c'est associé à quoi les préoccupations sur le manganèse? Est-ce que le manganèse est une préoccupation quand on se réfère à de l'eau salée? Parce que des fois ça peut être des questions d'eau potable, mais dans ce cas-ci, est-ce que ça peut être une préoccupation particulière pour la faune, le manganèse dans les sédiments.

3840 Est-ce que vous pourriez nous renseigner là-dessus? On fera un suivi. Alors, c'est possible d'avoir une réponse demain?

3845 **Mme JULIE SIMARD :**

Oui. On va vérifier.

3850 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

3855 **M. DENIS BOUCHARD :**

C'est tout. Je peux revenir, pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

3860 Très bien. Je vous remercie.

Mme CHANTALE MALOUIN

3865

LE PRÉSIDENT :

3870 Je vais inviter, madame Chantale Malouin. Alors, ce qu'on va essayer de faire ce soir. Il nous reste trois personnes sur la liste ici sur un total de neuf. Alors, on va essayer de donner la chance à tout le monde de venir poser leur première question.

Alors bonsoir, Madame Malouin.

3875

Mme CHANTALE MALOUIN :

3880 Bonsoir, Monsieur Germain. Ma question va être un petit peu plus légère. Je suis une personne qui commence à s'initier à... j'ai toujours eu un intérêt à l'environnement. Je commence à m'initier davantage, à me préoccuper davantage de l'environnement dans la région de Sept-Îles. Mais ma question est toute simple, moi. J'aimerais savoir pour quelle raison la cueillette des mollusques est interdite dans la baie de Sept-Îles?

LE PRÉSIDENT :

3885

Donc, là je n'ai pas personne... Du côté du MAPAQ, tiens, je pense que c'est des gens qui sont capables de nous répondre.

M. ALAIN CÔTÉ :

3890

Ça va être vraiment des interdictions. C'est l'Agence canadienne des inspections des aliments avec les MPO qui va mettre des restrictions.

LE PRÉSIDENT :

3895

O.K. C'est le MPO demain qui pourra répondre.

M. ALAIN CÔTÉ :

3900

Les restrictions viennent de là, parce que la gestion de la ressource est faite par... ça peut être des algues rouges, ça peut être différents facteurs. Alors, je pense que ça va être mieux que les gens de MPO peuvent donner le détail demain.

LE PRÉSIDENT :

3905

À ce stade-ci, dans votre connaissance, c'est historique, ça? Est-ce que c'est depuis longtemps que la cueillette de mollusque est interdite ou est déconseillée dans la baie de Sept-Îles, à votre connaissance?

3910

M. ALAIN CÔTÉ :

Je ne peux pas vous répondre sur le nombre d'années ou le nombre de mois. Parfois c'est par période, ça dépend des régions.

3915

LE PRÉSIDENT :

On va prendre la question en note : pourquoi dans la baie de Sept-Îles... demain on va avoir quelqu'un de Pêches et Océans. On pourra leur poser la question : est-ce que c'est particulier à la baie de Sept-Îles ou est-ce que c'est récent, ancien, et autre.

3920

Mme CHANTALE MALOUIN :

Ça va.

3925

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va?

Mme CHANTALE MALOUIN :

3930

Merci beaucoup, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3935

C'est moi qui vous remercie.

M. ALEX BOUCHARD

3940

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Alex Bouchard. Bonsoir, Monsieur.

3945

M. ALEX BOUCHARD :

3950

Bonsoir. Dans l'étude d'impact, il y a un échantillon au quai numéro 1, Q1.1 qui a été pris par Génivar en 2011. Il contient 0.44 milligramme par kilogramme de mercure. Le seuil de CEO est de 0.29 milligramme par kilogramme. Et celui de CPE est à 0.70 milligramme par kilogramme.

3955

Dans quelle classe se situe l'échantillon de mercure? Si je comprends bien, il serait entre CEO et CEP. Il dépasse la CEO. Dans le tableau 2.3 de l'étude d'impact, il est coloré de la couleur CEO.

Est-ce qu'il peut être rejeté en eau libre, si dans les faits il dépasse CEO?

LE PRÉSIDENT :

3960

Monsieur Lauzière?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3965

Je vais diriger la question vers Mélanie Lévesque.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

3970

En fait, lorsque ça dépasse le CEO on ne peut pas le rejeter en eau libre tant qu'on n'a pas prouvé l'innocuité des sédiments. Donc, il y a des tests de toxicité qui doivent être faits avant de le rejeter en eau libre.

3975

Dans le cadre de l'étude d'impact, ce qui est mentionné pour les valeurs de Q1, en fait, c'est une caractérisation qui a été faite, mais ce n'était pas pour un dragage. Donc, ces sédiments-là n'avaient pas à être gérés. C'était une caractérisation générale. Ce n'est pas comme l'étude de 2010 où là, les teneurs qu'on parlait qui étaient plus élevées. Celles-là, c'était vraiment pour un dragage entretien. Donc, il fallait les sortir, parce qu'ils étaient au-delà du CEO et du CEP. Mais dans le cas présent, c'était vraiment une caractérisation. Puis effectivement, il y avait une station qui était un petit peu plus haute que le CEO.

3980

Donc, il faudrait, si on avait à le gérer, il faudrait effectivement prouver l'innocuité avant de le gérer en eau libre.

M. ALEX BOUCHARD :

3985

Mais je comprends bien, ces valeurs-là ne seraient pas pour un dragage?

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

3990

Bien, en fait il n'y avait pas de dragage à faire au niveau du quai 1. C'était vraiment juste pour montrer un portrait de la qualité des sédiments au devant les deux quais dans le cadre de l'étude d'impact.

M. ALEX BOUCHARD :

3995

Mais il reste que c'est quand même beaucoup plus haut que la valeur?

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

4000

Effectivement, c'est plus haut que le CEO. S'il avait à être géré, IOC devrait le gérer de la bonne façon, c'est-à-dire soit de vérifier l'innocuité ou de les sortir en terrestre.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

4005

Et dans notre cas, ce qu'on fait, c'est qu'on les gère en milieu terrestre. On applique le principe de précaution. Donc, si c'est près de la valeur du seuil, il est sorti et géré en milieu terrestre, en conformité avec les prescriptions de la loi.

M. ALEX BOUCHARD :

4010 C'était juste pour vérifier.

LE PRÉSIDENT :

4015 De toute façon, une fois les sédiments mis dans les barges, c'est quoi la procédure de *go, no go* qu'on pourrait dire? Excusez, l'anglicisme, mais pour les gérer. Donc, vous échantillonnez dans la barge prenant le tableau de la qualité?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

4020 Non. L'emplacement des sédiments contaminés est déterminé à l'avance, ils ne sont pas dragués, ils sont isolés.

LE PRÉSIDENT :

4025 Donc, en partant vous allez faire une gestion préventive, vous assurer que ce qui est échantillonné pour le dragage, en fonction des résultats, vous allez déterminer d'avance comment ils devront être gérés, pour éviter, par exemple de relarguer des sédiments qui seraient contaminés au mercure, par exemple, dans le site de dépôt. C'est ce qu'on doit comprendre?

4030 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Effectivement. Si je peux me permettre, c'est pour ça justement qu'il y a une campagne de caractérisation avant chaque activité de dragage. C'est pour bien localiser les endroits où on a des sédiments contaminés à gérer.

4035

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

Et le mode de gestion est discuté avec les autorités, avec les ministères.

4040 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. ALEX BOUCHARD :

4045

J'enchaînerais avec ma deuxième question. Supposons que tous les paramètres des sédiments au site de rejet ont une valeur inférieure à CER, concentration à effet rare. Quels

4050 sédiments peuvent-ils y être rejetés? Une caractérisation adéquate du site de dépôt est
notamment requise avant de permettre un dépôt en eau libre. Les concentrations dans les
sédiments dragués doivent être inférieures ou égales aux teneurs mesurées dans les sédiments
du site de dépôt.

4055 Donc, pour chaque paramètre les sédiments dragués apportés au site de rejet doivent être
de meilleure qualité que les sédiments en place.

Les sédiments du dépôt ont-ils toujours été échantillonnés avant chaque dragage?

LE PRÉSIDENT :

4060 Monsieur Lauzière.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

4065 Monsieur le commissaire, je vais évidemment diriger la question vers nos spécialistes.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

4070 En fait, oui. Pour chaque caractérisation de sédiment de dragage, on caractérise aussi le
site de mis en dépôt.

M. ALEX BOUCHARD :

Mais j'avais aussi la question des...

4075 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Des CER, c'est ça?

M. ALEX BOUCHARD :

4080 Oui.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

4085 En fait, c'est ce qui est au-delà du CEO qui implique qu'il faut soit les tests d'innocuité ou
qu'on gère en terrestre. Si c'est à effet rare, on peut le rejeter en eau libre.

M. ALEX BOUCHARD :

4090 Mais il est bien stipulé ici que « les concentrations dans un sédiment dragué doivent être inférieures ou égales aux teneurs mesurées dans les sédiments du site de dépôt ».

LE PRÉSIDENT :

4095 Excusez-moi, Monsieur Bouchard, c'est quel document exactement que vous citez pour la référence?

M. ALEX BOUCHARD :

4100 Environnement Canada.

LE PRÉSIDENT :

4105 C'est le document d'Environnement Canada qui est sur le critère.

M. ALEX BOUCHARD :

Je n'ai pas la citation exacte, mais je peux vous la donner plus tard.

4110 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Michon va confirmer. C'est pour les fins de la transcription.

M. PIERRE MICHON :

4115 Oui, puis je peux même répondre un peu, la précision là-dessus. C'est qu'en fait, les critères pour le dragage comme tel, on utilise le CEO et la CEF comme telle. Donc, les critères ils ont trois objectifs, c'est un critère pour la prévention, critère pour le rejet de sédiment de dragage, donc le rejet, est-ce qu'il est possible de rejeter en eau libre. Puis la question de la restauration si on devait déterminer, s'il y a lieu de restaurer un site.

4125 Donc, quand on parle du CER, on est dans un mode prévention. On est un peu, je dirais, à l'avant-garde dans nos critères, parce que ce n'est pas encore vraiment utilisé ce critère-là pour, par exemple, des rejets industriels. Mais c'est un peu l'objectif du CER, de la concentration d'effet rare qui est à un niveau très faible de toxicité, qui pourrait être utilisé pour des contaminants qui seraient considérés persistants dans le milieu aquatique ou qu'on voudrait avoir zéro contaminant, par exemple dans un effluent, un effluent industriel.

4130 Donc, ce n'est pas relié au dragage. Donc, c'est ça qu'il faut faire attention. Donc le CEO, évidemment, si on a une concentration inférieure à la CEO, on peut considérer qu'on peut rejeter en eau libre, si on veut, sans considérer la non-dégradation du milieu. C'est-à-dire qu'on y va par classe de contamination.

4135 Donc, la classe c'est toujours selon le mode de gestion. Là, on parle de dragage. On a trois classes toujours en fonction des deux seuils qui sont sélectionnés, à savoir la CEO et la CEF. Donc, si on est en bas de la CEO on est dans la classe 1. Donc, on pourrait ultimement rajouter des contaminants en bas de la CEO, mais qui seraient au-dessus de la CER au site de rejet. Autrement dit, on ne se préoccupe pas du CER quand on est dans la classe 1.

4140 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, vous estimez qu'un rejet aura des effets non significatifs, qu'on pourrait dire à ce moment-là?

4145 **M. PIERRE MICHON :**

Tout à fait, exactement.

4150 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Ça vous va, Monsieur?

4155 **M. ALEX BOUCHARD :**

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

4160 Très bien. C'est moi qui vous remercie.

Mme MARJOLAINE BEZEAU

4165 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais enfin inviter madame Marjolaine Bezeau à venir à la table des intervenants. Bonsoir, Madame.

4170

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Bonsoir. J'aimerais juste savoir et je ne sais pas qui peut me répondre, mais comment on fait pour considérer que le site de rejet est un site adéquat pour les sédiments? Dans le sens que, est-ce que le site de rejet actuellement est un site adéquat pour recevoir les sédiments de dragage?

4175

LE PRÉSIDENT :

Le site autorisé depuis plusieurs décennies?

4180

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Oui, c'est ça.

4185

LE PRÉSIDENT :

On va commencer avec monsieur Michon. Comme j'ai dit, demain on va avoir des gens de Pêches et Océans, Transport Canada et aussi d'Environnement Canada qui vont pouvoir nous répondre plus en détail. Parce que justement, Transport Canada on veut communiquer avec eux directement en fonction du site de dépôt, justement.

4190

Oui. Alors, Monsieur Michon, je vous écoute.

4195

M. PIERRE MICHON :

Donc, évidemment la première chose qu'on regarde c'est la contamination des sédiments en respect aux critères, mais aussi on peut déterminer, on pourrait déterminer que ce n'est pas acceptable de rejeter en eau libre des sédiments non contaminés s'il y avait une problématique faunique associée à ces sédiments-là.

4200

Évidemment, le fait qu'on rejete sur des sites identifiés, autrement dit, on a comme considéré que c'était comme un acquis dans plusieurs cas. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des situations où on a changé les sites de dépôt parce qu'on se rendait compte qu'il y avait un impact sur la faune. Le site de l'île Madame, par exemple, dans le secteur de l'île d'Orléans en est un exemple. Il y a eu de grosses études qui ont démontré un impact sur le poisson, en l'occurrence l'esturgeon

4205

noir dans des profondeurs que, disons qui ne sont pas comparables à celles qu'on a actuellement.

4210 Donc, c'est un site propice pour une espèce en particulier. C'est les gens de la Faune et Pêches et Océans qui ont recommandé de choisir un autre site. Alors qu'on l'utilisait depuis des années.

4215 Donc, les aspects fauniques, les aspects de la navigation concernent beaucoup plus Transport Canada. C'est des contraintes comme ça qui pourraient faire en sorte qu'on interdise le rejet en eau libre.

LE PRÉSIDENT :

4220 Mais comme précision ici, comme le site qui est envisagé, j'ai cru comprendre que dans la région de Sept-Îles il y a deux endroits autorisés. Dans ce cas-ci, le site est vraiment autorisé par le fédéral et non le provincial? Comme site permanent j'entends.

4225

M. PIERRE MICHON :

4230 Bien tout à fait. C'est qu'on consulte Transport Canada pour vérifier si c'est acceptable au niveau de la navigation. Et effectivement, si c'est des sites qui sont identifiés sur les cartes marines, sont priorisés à l'utilisation d'un nouveau site par exemple. Ce n'est pas exclu que la province autorise par décret l'utilisation d'un site pour, un nouveau site, par exemple, qui serait particulier à une activité portuaire ponctuelle. Parce que les sites identifiés sur les cartes seraient trop loin, par exemple. Si on avait 30 kilomètres à faire, on pourrait considérer que c'est un site qui ne serait pas approprié pour faire du rejet en eau libre, par exemple.

4235

LE PRÉSIDENT :

4240 Très bien. Et pour avoir lu certaines études, on voit que l'aire de dépôt semble être un endroit qui est exposé au transport sédimentaire, notamment pendant les tempêtes. Mais demain, on aura Pêches et Océans. Transport Canada, c'est l'autorité qui autorise. Mais ce qu'on a compris à la rencontre préparatoire et pour nous l'expliquer, lorsqu'ils désignent, identifient un endroit, les ministères fédéraux, Loi sur les pêches et autres sont impliqués là-dedans.

4245 Donc, on va pouvoir voir la procédure et qu'est-ce qui est vérifié pour autoriser un site de dépôt.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4250 O.K. Parce qu'en lisant dans les documents qui ont été à notre disposition, bien on le
mentionnait tantôt comme Normandeu en 2011, souvent ils disent que les sédiments sont
expulsés en parlant de la formation où le site est actuellement. C'est expulsé vers le Golfe du
Saint-Laurent. Puis souvent, dans l'étude d'impact 2004, ils disent qu'à chaque campagne de
dragage, on rehausse le fond au site de rejet de 70 centimètres sur une superficie d'environ 175
4255 mètres carrés. Mais quand les relevés bathymétriques qui sont été réalisés au cours de l'année
suivant le dragage, il n'y en a pas de rehaussement significatif au fond du site de rejet.

Donc, ma question c'est, pourquoi il n'y a pas de relèvement? Qu'est-ce qui se passe à ce
site de rejet là, si on envoie des sédiments puis ça disparaît, ils vont où?

4260 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lauzière?

4265

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Effectivement, comme vous le mentionnez, on reporte des élévations de 70 centimètres sur
175 mètres carrés. Il faut comprendre que le site de rejet il a 180 000 mètres carrés. Donc,
4270 effectivement, avant qu'il y ait une élévation significative, il y a plusieurs dragages qui vont
s'effectuer.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4275 Il s'étend sur le site de rejet?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Non. On impacte 175 mètres carrés. Le site en a 180 000 mètres carrés. Donc, on répartit
4280 dans le fond... Donc, avant qu'on se ramasse avec un monticule sur 180 000 mètres carrés, il y a
plusieurs campagnes de dragage qui vont être réalisées.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4285 O.K. Et à chaque fois il y a de l'analyse qui se fait pour être... avant de rejeter le sédiment, il
y a une analyse, puis on retrouve ce qu'on a rejeté le dragage précédent?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

4290 Effectivement. Il y a des suivis bathymétriques qui sont faits sur le site de rejet. Oui, on regarde, justement, on analyse les dépôts qui ont été faits.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4295 Et ça correspond à ce que vous avez rejeté? Comprenez-vous? C'est parce que c'est des anciens dragages qui ont été rejetés sur ce site-là, qui s'étendent sur 175 mètres carrés à peu près. Donc, quand vous faites les analyses de ce sol-là, ça correspond à ce que vous aviez rejeté?

4300 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Je vais diriger la question vers Julie Simard, mais il y a une combinaison de truc.

4305 **Mme JULIE SIMARD :**

Bien, en fait c'est que la nature des sédiments et la qualité, la propreté des sédiments est similaire. Donc, c'est sûr qu'on ne peut pas dire que ça vient exactement du dragage, mais les propriétés, si on veut, physiques du sédiment et chimiques sont les mêmes qu'au site du dragage.

4310 D'autre part, c'est un site qui est favorable comme on l'a vu sur les diapos que j'ai présentées. C'est un site qui est favorable à l'accumulation de sédiments. On a vu la cartographie que je vous avais montrée en tout début. On voit le lobe, ce que Normandeau 2011 appelle un lobe de déposition. Donc, qu'est-ce qui tombe au site de dépôt en terme de dragage c'est probablement pas un site qu'on dit dispersif.

4315 D'autre part, les suivis bathymétriques aussi, il faut tenir compte que la bathymétrie qu'on réalise, il y a une certaine marge d'erreur. On ne peut pas la préciser davantage, mais des fois avec juste le mouvement des vagues, on peut avoir une erreur de 30 centimètres. Ça, c'est quelque chose qu'on ne peut pas contrôler non plus dans nos suivis.

4320 Donc, chose certaine, ça fait des nappages. Voilà.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4325 O.K.

LE PRÉSIDENT :

4330 Donc, à long terme ça pourrait arriver que l'aire de dépôt soit déplacée s'il y avait trop d'accumulation?

Mme JULIE SIMARD :

4335 Elles sont négligeables les accumulations, puis on est à 40 mètres de profondeur quand même. Puis il y a un certain étalement qui se fait.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4340 Est-ce que je peux me permettre une autre question?

LE PRÉSIDENT :

4345 Oui, allez-y.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4350 Est-ce que le courant, parce que pour avoir fait de la plongée sous-marine dans ce secteur-là, je sais que les courants sont assez forts. Est-ce que les courants peuvent entraîner, lorsqu'on large les sédiments au site de rejet, est-ce que les sédiments peuvent être entraînés par le courant?

Mme JULIE SIMARD :

4355 Ce sont des sédiments sableux. Ça prend quand même un bon, un courant très fort pour pouvoir les...

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4360 Bien, au quai numéro 1 ce n'est pas, si j'ai compris tantôt, les discussions, les questions qui ont été posées, il y avait quand même du silt et il y avait quand même...

Mme JULIE SIMARD :

4365 Parce que les courants sont plus faibles au-devant du quai numéro 1.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Mais ils sont rejetés au site de rejet?

4370

Mme JULIE SIMARD :

Au site de rejet, les courants sont un peu plus forts, mais quand même c'est du sable. Donc, le temps de chute du sable est quand même très rapide. On s'est référé à des études qui ont eu lieu aux Îles-de-la-Madeleine, qui est un milieu quand même comparable, assez dynamique aussi. Et puis c'était des rejets en milieu dynamique et des rejets de sable, puis il y avait zéro panache de sédiment qui a été modélisé là dans ces études-là.

4375

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

O.K. Donc, ici ça a été mesuré sur 50, 100, 300 mètres, au niveau de la matière en suspension?

4380

Mme JULIE SIMARD :

Mais il n'y a pas eu de besoin. Je peux laisser monsieur Lauzière répondre à ça.

4385

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Effectivement, il y a eu beaucoup de suivis dans les années passées. Au point, justement, qu'il a été établi qu'il n'y avait pas vraiment de problématique au niveau des matières en suspension puis des panaches de turbidité. Donc, il a été convenu avec le ministère de cesser ces suivis-là au niveau des panaches puis des MES.

4390

Puis comme je l'ai mentionné, comme c'est réalisé ailleurs aussi, dans l'histoire du Saint-Laurent pour des matériaux sableux comme ça.

4395

J'aimerais peut-être ajouter aussi, peut-être rappeler, je l'ai déjà mentionné, je me répète, mais concernant l'accumulation sur le site même de dépôt, on parle, pour nos dragages moyens de peut-être 70 centimètres d'élévation sur une zone restreinte de 175 mètres carrés. Alors, que le site en comprend 180 000. Donc, il y a une certaine capacité.

4400

Et du fait qu'on a arrêté de draguer le bassin des remorqueurs, on a montré qu'on a réduit, dans le fond, l'apport au niveau de ce site-là de l'ordre de 80, 90%.

4405

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4410 C'est dommage, parce que quand vous avez parlé de ça au début, par rapport au site des remorqueurs, il y avait beaucoup plus de dragage qui se faisait, mais dites-moi, il y avait moins de contamination, j'imagine, c'était du sable, surtout?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

4415 C'est le même type de matériaux qu'on retrouve au quai numéro 2. La problématique est vraiment marginale, elle est à la marge du quai numéro 1. Alors, à l'ouest du quai numéro 1, plus on s'enfonce dans la baie, on commence à observer des problématiques d'HAP, qui n'est pas une problématique exceptionnelle pour des ports où il y a de la manutention de produit pétrolier. Il y a souvent des HAP. Il y en a même dans les marinas, juste l'utilisation des hors-bords. Mais la
4420 qualité du sable qu'on a en face du quai numéro 2 est très semblable à la qualité du sable, c'est le même sable qu'on a au bassin des remorqueurs.

4425 Donc, c'est le même type de matériel. On n'en drague moins souvent, parce que la dynamique, on a montré la dynamique sédimentaire faite en sorte que le quai numéro 2, par rapport au bassin des remorqueurs, se fait ensabler beaucoup moins rapidement.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

4430 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

4435

MOT DE LA FIN

4440 **LE PRÉSIDENT :**

4445 Alors, il est passé 23 heures. Donc, on a pu faire un tour de l'ensemble des personnes qui s'étaient inscrites initialement. Donc, je vous rappelle que nous avons une visite de terrain demain. Donc, point de rendez-vous ici en avant, dehors à l'extérieur à compter de 9 h 45. Départ à 10 heures dans l'autobus fourni par IOC. Alors, nous allons faire une visite aux abords des

quais numéro 1 et 2. Après ça, nous revenons ici. Et ensuite de ça, je vous rappelle que la séance, il y aurait une deuxième séance demain à compter de 14 heures.

4450 Donc, sur ce, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée et merci de votre participation et votre présence.

AJOURNEMENT

4455

4460 Je soussignée, KARINE LAPERRIÈRE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4465

Karine Laperrière, s.o.b.

4470